



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 27 juin 2019**

RAPPORT 12/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Commission de gestion
Rapport général et rapports des sous-commissions
Exercice 2018**

Table des matières

1. Installation et organisation de la Commission de gestion	2
2. Visites et rencontres de la Commission de gestion	3
2.1 Visite de la Bibliothèque municipale.....	4
2.2 Visite du Quai Perdonnet - Suivi de l'affaissement progressif du quai.....	5
2.3 Visite des Maisons de quartiers - Villa Métisse & Espace Bel Air	6
2.4 Visite du Collège des Crosets Bilan des travaux de rénovation suite à l'incendie du 4 septembre 2017.....	9
2.5 Visite des Anciennes Prisons.....	11
2.6 Visite du secteur Jeunesse - Ginkgo.....	12
2.7 Visite de la Salle del Castillo.....	18
2.8 Visite de la Centrale de chauffe - 1 ^e hiver de fonctionnement.....	19
2.9 Rencontre avec la coordinatrice de la Fête des Vignerons.....	21
2.10 Rencontre DAIE-DU - Collaboration des directions	22
2.11 Rencontre avec le Festival Images.....	23
3. Vœux de la Commission de gestion	25
4. Administration générale (AG)	28
5. Direction des systèmes d'information (DSI - SIT).....	30
6. Service des affaires intercommunales (SAI).....	32
7. Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU)	32
8. Direction des espaces publics (DEP).....	35
9. Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration (DASLI).....	37
10. Direction de la culture, y compris la Bibliothèque municipale et les musées	44
11. Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAIE).....	49
12. Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports (DJEFS)	52
13. Direction des finances (DF)	56
14. Conclusions	59

1. Installation et organisation de la Commission de gestion

La Commission de gestion du Conseil communal de Vevey (Cogest) pour l'exercice 2018 a été installée le lundi 5 novembre 2018 sous l'autorité de M. Martino Rizzello, Président du Conseil communal de Vevey. Après un premier débat sur certains points issus des discussions de la Cogest 2017 (secret de fonction, etc.) en présence de M. Rizzello, M. Pierre Butty est élu, à la majorité (3 abstentions), à la présidence de la Commission de gestion pour l'exercice 2018.

A cette date, la composition de la Commission de gestion compte plusieurs nouveaux membres et suppléants:

- nouveaux membres : Mme Marcia Ciana (PLR), jusqu'alors suppléante, MM. Pierre Butty (PS), Pascal Molliat (VL) et Faouzi Mejbri (VL);
- nouveaux suppléants: MM. Victor Marinelli (PLR), Nuno Domingos Aeby (PDC) et Jorge Maldonado (VL).

Par la suite sa composition a encore évolué pour cause de démissions, soit de la Cogest elle-même, soit de groupes politiques au sein du Conseil communal:

- Mme Marie Moya (Verts) et son suppléant M. Andreas Foster, ont quitté le groupe des Verts à fin décembre 2018 et ne pouvaient dès lors plus siéger à la Commission de gestion. Ils sont remplacés dès le 31 janvier 2019 respectivement par Mme Jennyfer Vincent Crudo, comme membre, et M. Jean Kamba, comme suppléant.
- Mme Nana Sjöblom (DA) a démissionné de la Cogest au 31 janvier 2019 et a été remplacée par M. Dominique Kambale, suppléant jusqu'alors. Il est remplacé à ce titre par M. Clément Tolusso.
- M. Faouzi Mejbri (VL) a démissionné de la Cogest au 18 avril 2019 et a été remplacé par Mme Nancy Bader, sur décision du Conseil communal du 16 mai 2019.

Dès lors la Commission s'est organisée de la façon suivante, avec une évolution des rapporteurs/trices selon les changements dans son effectif signalés ci-dessus et les présences lors des séances:

	<u>Rapporteur(s)/Rapportrice(s)</u>
Rapport général	Pierre Butty
<i>Sous-commission</i>	
Administration générale (AG)	Gilles Perfetta
Ressources humaines (RH)	Gilles Perfetta
Direction des systèmes d'information (DSI & SIT)	Jennyfer Vincent Crudo & Dominique Kambale
Service des affaires intercommunales (SAI)	Julien Rilliet
Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable (DU)	Julien Rilliet
Direction des Espaces Publics (DEP)	Marcia Ciana Pascal Molliat
Direction des Affaires Sociales et du Logement et de l'Intégration (DASLI) y compris le Services des gérances	Marcia Ciana & Jennyfer Vincent Crudo
Direction de la Culture, y compris les Musées et la Bibliothèque municipale	Antoinette Walter & Pascal Molliat
Direction de l'Architecture et des Infrastructures et de l'Énergie (DAIE)	Pascal Molliat & Dora Rentsch
Direction de la Jeunesse, de la Famille, l'Éducation et des Sports (DJEFS)	Marcia Ciana & Gilles Perfetta
Direction des finances (DF)	Pascal Molliat & Gilles Perfetta
Rapport des comptes 2018	Gilles Perfetta

2. Visites et rencontres de la Commission de gestion

Lors de la séance d'installation de la Cogest, plusieurs suggestions de visites et de rencontres ont été proposées. De là le greffe a proposé le programme suivant pour les déplacements de la Cogest:

Visites de sites

Bibliothèque municipale	Collège des Crosets	Salle del Castillo
Quai Perdonnet	Ancienne prison	Centrale de chauffe
Maisons de quartier	Secteur Jeunesse, Gingko	

Auditions / Rencontres

Coordinatrice de la FDV 2019	Service des Gérances
DAIE & DU (conjointement)	Bibliothèques des écoles et collèges
Festival Images	

Après réflexion et discussions internes, les deux derniers points (Service Gérances et Bibliothèques des écoles et collèges) ont été abandonnés pour ne pas surcharger les agendas de chacune et chacun et ne pas générer des frais pouvant être jugés comme inutiles. Les questions concernant Gérances ont pu être posées lors de l'analyse du rapport de gestion du service peu après (une deuxième séance concernant le service Gérances a d'ailleurs été nécessaire), et celles concernant les bibliothèques scolaires étaient en fait du ressort du Conseil d'établissement.

Quant à la rencontre avec le Festival Images, qui n'est pas de la compétence de la Cogest dans le sens strict, du fait que c'est une fondation indépendante, elle s'est déroulée sous forme d'un entretien avec les responsables du Festival pour mieux connaître leurs relations avec les services communaux.

Principe du droit à l'information des membres de la Commission de gestion

Après les aléas de fonctionnement de la Commission de gestion lors de l'année précédente, la Municipalité a tenu à inviter les membres de la Cogest, avant toute visite et rencontre avec les services, à une séance d'information, en présence de l'ensemble de chef-fe-s de services de la Ville, à propos des principes du droit à l'information. Cette séance n'a pu être planifiée que le mercredi 9 janvier 2019, ce qui a retardé de plusieurs semaines le travail de la Cogest dans ses visites et rencontres, ce qu'elle regrette profondément.

La séance a donné l'occasion au Service cantonal des communes et du logement (SCL) de rappeler à tous les participants (Municipalité, chef-fe-s de services et membres de la Cogest) les principes du droit à l'information et le cadre de son application pour une Commission de gestion. Le service cantonal était représenté par Mme Corinne Martin, cheffe du service, et de Mme Amélie Ramoni-Perret, juriste. Elles ont répondu aux questions des membres de la Cogest, en se basant essentiellement sur deux documents: une présentation Powerpoint intitulée "Loi sur les communes - le droit à l'information des membres du conseil général/communal" et un document cantonal appelé GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES COMMISSIONS DE SURVEILLANCE DES CONSEILS GÉNÉRAUX ET COMMUNAUX, accessible en ligne sur le site du Canton de Vaud (www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/territoire/communes/affaires_communales/fichiers_pdf/181220-VD-guide-surveillance.pdf).

Un PV de cette séance (annexe 1 du présent rapport) a été tenu par le greffe et remis aux membres de la Cogest. Discuté lors d'une de ses propres séances, ses membres en ont pris note et émis quelques réserves sur le Guide pratique cantonal, dont le contenu n'est pas toujours clair, voire incompréhensible (exemple: références légales inadaptées) et sur la procédure de la Municipalité en l'occurrence.

Difficultés de travail de la Commission de gestion

La Commission de gestion s'est en outre heurtée à plusieurs difficultés pour analyser l'exercice 2018.

Tout d'abord, lors de l'analyse du rapport de gestion des différentes directions, elle s'est plusieurs fois retrouvée devant un membre de la Municipalité qui n'était pas en charge de cette direction en 2018, soit à

cause des remaniements des services au sein des directions (voir les pages 6 à 9 du rapport de gestion de la Municipalité), soit à cause des suspensions successives de plusieurs membres de cette Municipalité au cours de l'année 2018. Cette situation n'a évidemment pas facilité les réponses aux questions de la Cogest sur l'exercice 2018. Les chef-fe-s de services sont souvent restés en place, mais pas toujours, ce qui a accentué cette difficulté à répondre sur les événements de l'année sous contrôle. De plus lors de l'analyse des rapports des directions, plusieurs chef-fe-s de service n'étaient pas présents.

De plus, malgré la séance rappelant les principes du droit à l'information (ci-dessus), la Commission a senti une certaine réticence ou un certain malaise de la Municipalité à répondre à certaines questions et à fournir des documents demandés. A plusieurs reprises, la Cogest s'est vue reprocher une volonté de "cogestion", alors qu'elle n'a posé que des questions sur le passé, et demandé des documents relatifs à l'année 2018, sur lesquels elle ne pouvait exercer aucune influence. Parfois elle n'a pas réussi à obtenir des documents qui lui avaient pourtant été initialement promis, et qui lui semblaient bien inoffensifs, comme une liste des utilisateurs des maisons de quartier ou le cahier des charges d'un poste mis au concours publiquement. Bien souvent il lui a fallu insister lourdement, écrire officiellement ses demandes à la Municipalité, pour qu'elles soient prises en compte, avec des délais de réponses de plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Dans un cas particulier, elle a même dû demander une conciliation auprès du Préfet pour obtenir finalement une partie des informations demandées.

La Commission comprend bien que la Municipalité est devenue prudente après de douloureuses expériences, mais elle regrette cette attitude parfois excessivement frileuse, qui ne simplifie pas les relations de la Commission avec les services et retarde bien souvent l'avancée de ses travaux. Il faut espérer qu'un climat de confiance pourra se rétablir à l'avenir entre la Municipalité et la Commission de gestion afin de retrouver une ambiance de travail positive et efficace.

Enfin, la Commission, comme chaque année, doit bien souvent travailler sur des pré-rapports de gestion des services qui ne sont encore qu'à l'état de brouillon au moment de leur analyse (2 à 3 mois avant la publication du rapport de gestion relié que reçoit l'ensemble du Conseil communal). Ces documents sont imprimés sans aucune mise en page, sans distinction des titres et des sous-titres, etc. La lecture de ces pré-rapports en l'état est souvent un exercice de style fastidieux qui pourrait être corrigé puisque certains services fournissent des pré-rapports de lecture facile, pratiquement à l'état final.

2.1 Visite de la Bibliothèque municipale

Lundi 21 janvier 2019 la sous-commission de la Cogest a visité la Bibliothèque municipale, au Quai Perdonnet.

Nous sommes accueillis par son directeur, M. Yann Buchs, qui nous propose une visite de cet endroit qu'il a voulu animé et participatif et qui abrite donc plusieurs projets.

Nous commençons par la « grainothèque » : créé pour la première fois en Romandie en 2016, lors du « samedi des bibliothèques vaudoises », ce lieu d'échange de graines, issues de cultures sans engrais chimiques, où tout un chacun peut venir déposer, se servir, ou encore chercher avis et conseils avisés connaît un beau succès.

Le « samedi des bibliothèques » qui a lieu une fois par année contribue à faire connaître les bibliothèques.

Il existe une très bonne collaboration avec le Café Littéraire dont nous partageons les murs. Des événements culturels sont organisés en soirées dans leur espace.

La « Salle Brentano » est une salle d'études silencieuse ouverte à tous pendant les heures d'ouverture, hors les moments où elle est utilisée pour des animations.

Passons à l'« Espace Documentaires » où toutes sortes de sujets sont proposés. N'étant pas une bibliothèque universitaire, peut-être ne trouverons-nous pas exactement ce dont nous avons besoin mais des prêts sont possibles entre bibliothèques.

L'« Espace Pixel » a été ouvert en février 2018. Constitué d'un espace vidéo avec écrans, les enfants ont accès à des jeux conçus pour leur âge (max. 12 ans).

Des conférences ont été organisées suite aux inquiétudes des parents concernant le temps passé sur les écrans par leurs enfants.

Une médiatrice est présente pour les jeux avec enfants (mercredis pixel).

Une fois par mois (3 heures) la salle est disponible pour des jeux pour des adultes.

L'accès est plutôt fréquenté par un public masculin et de plus en plus par des personnes à petits moyens et/ou qui ne connaissent pas ce genre d'activité. Merci aux personnes qui offrent leurs jeux.

Pour cet « Espace Participatif (14-20 ans) », les jeunes ont été consultés pour le choix des couleurs, qu'ils ont choisies, de même que pour la disposition des livres, qu'ils ont souhaité dans des cageots ou en piles, plutôt que sur des rayons. Le service jeunesse (Gingko) a participé au décor.

Le « Secteur Jeunesse » est des plus animé, surtout les mercredis, des ateliers y sont souvent organisés (par ex. lecture de contes, Bébé lit, etc.) si bien qu'un peu d'espace est grignoté sur le secteur adulte !

Nous apprenons ainsi que notre bibliothèque se classe en deuxième position du Canton au niveau des prêts (184'000) dont 70% sont effectués par des veveysans.

On y trouve 40'000 ouvrages, toutefois le renouvellement n'est pas effectué chaque année : budget oblige !

A la question d'un commissaire rapport au vœu émis par la Cogest concernant l'élargissement des heures d'ouverture, la réponse du directeur est : qu'étant donné la masse de travaux administratifs à faire, la seule possibilité serait d'avoir plus de collaborateurs. Il remarque que les mardis matins sont bien utilisés, mais peut-être que la FEVI va prêter les prêts de ce jour-là pour l'année à venir, les utilisateurs profitant souvent de leur venue au marché pour passer à la bibliothèque ?

L'animation hors les murs « Bibliolac » connaît un franc succès pendant les 3 semaines d'activité au Jardin Doret en juillet-août...bien sûr si la météo est favorable !

La réponse à la demande de savoir si une réflexion a été faite pour scanner le retour de livres empruntés est que cette façon de faire s'avérerait très onéreuse.

Nos remerciements à Monsieur Buchs pour le temps consacré à cette visite et pour toutes les informations reçues.

Pour la Commission de gestion
Antoinette Walter

2.2 Visite du Quai Perdonnet - Suivi de l'affaissement progressif du quai

L'après-midi du 21 janvier, la Commission a visité le quai Perdonnet en compagnie de Mme Elina Leimgruber, Syndique, et de MM. Claude Lehrian, chef de service à la DAIE, et S. Wurpillod, ingénieur civil à la DAIE.

La commission a pu constater de visu la « marche » de quelques centimètres située à la hauteur du joint entre la partie « pont » du quai (Place du marché jusqu'à l'ancien restaurant des Mouettes) et la partie posée sur du remblai qui s'affaisse peu à peu (des Mouettes jusqu'aux environ de l'Alimentarium).

Cela fait depuis 1974 que des relevés sont effectués pour suivre les mouvements de la zone remblayée du quai.

L'affaissement d'environ 3mm/an était régulier sur toute la zone jusqu'en 2012, année à partir de laquelle il s'accélère brutalement à 15mm/an, avant de revenir aux chiffres précédents en 2017-2018. Les prochaines mesures seront importantes pour savoir si oui ou non la tendance à un retour à la stabilité se confirme.

Durant la période 2012-2017 de multiples analyses et contrôles ont été effectués afin de définir la cause de cette accélération et la gérer.

Les scénarios de différentes hypothèses ont ainsi été testés :

- Une tempête a-t-elle déstabilisé le terrain ?
- Un éboulement/glissement sous-marin aurait-il eu lieu au large du quai ?
- Une cavité creuse serait-elle présente sous/à proximité du quai ?
- Une série de secousses sismiques seraient-elles à l'origine du mouvement ?
- Un problème de canalisation aurait-il déstabilisé le terrain ?
- Les strates de surfaces glisseraient-elles en direction du lac sur la strate argileuse inférieure ?

Toutes ces hypothèses ont été démontées par des vérifications et analyses adéquates. Il a de même été prouvé que ce n'était pas le quai lui-même qui était responsable de l'affaissement vu que toute la zone descend de façon similaire et régulière.

Le bilan actuel est donc que l'affaissement est naturel et dû au fait que le remblai du quai n'a pas passé des millénaires sous un glacier comme le reste des bords du lac. Il se tassera donc encore durant plusieurs décennies au moins. Un réseau de points de mesures et de suivi est en place et permet de suivre tout mouvement de près.

Concrètement, un retour à un affaissement faible est constaté et s'il se confirme, ne nécessitera pas de suites à moyen terme. Les prochains résultats de mesures seront communiqués au CC dès qu'ils seront disponibles.

Information complémentaire : le prochain entretien d'envergure de la partie pont est prévue pour 2020 et nécessitera quelques investissements.

Nos remerciements à Mme Leimgruber, MM. Lehrian et Wurpillod pour le temps consacré à cette visite et pour toutes les informations reçues.

Pour la Commission de gestion
Pascal Molliat

2.3 Visite des Maisons de quartiers - Villa Métisse & Espace Bel Air

Historique

Suite à une étude nationale sur les villes de petite et moyenne importance, la Confédération a décidé de lancer, en 2008, le «Programme Projets Urbains – Intégration sociale dans des zones d'habitation», dans le but de soutenir des mesures sociales et urbanistiques dans des quartiers considérés comme « sensibles ». Les domaines pris en considération sont notamment : le lien social, les lieux de rencontre, la sécurité, le parc immobilier et les équipements publics. Après une première phase pilotée qui a duré de 2008 à 2011, une deuxième phase a été lancée en 2012. Le projet veveysan, participant également à cette nouvelle étape, porte sur le développement des quartiers Plan Dessous et Plan Dessus, deux entités séparées par la ligne CFF et qui se distinguent par une forte densité de population et par la représentation de nombreuses nationalités.

Suite à ce programme notre ville a aujourd'hui deux maisons de quartiers « Villa Métisse » sur Plan Dessous zone en rouge et « Espace Bel-Air » Plan Dessus zone en bleu.

La maison de quartier « Villa Métisse » aura été le point de ralliement des différentes mesures: le soutien et la promotion de l'association de quartier AVO, la programmation de nouvelles activités, le développement de la communication avec les communautés, l'éducation au tri des déchets auprès des différentes communautés.

Quant à La maison de quartier « Espace Bel-Air », elle est dans un quartier multiculturel et d'une mixité sociale importante, qui a accueilli de nombreux nouveaux habitants durant ces dernières années en raison des projets immobiliers. C'est tout naturellement dans une zone clé telle que la place Robin qu'une maison de quartier a été créée. Cette structure permettra notamment aux associations déjà actives dans le

quartier, comme l'Association Pour les Environs de Robin (APERRO) et Trempolin, d'élargir leurs services selon les attentes des habitants et de consolider les liens sociaux dans le quartier.

Il est essentiel que les deux maisons de quartiers travaillent en concordances afin de ne pas faire doublon et atteindre un maximum de personnes. Il n'est toutefois pas toujours aisé pour des mamans, des aînés de se déplacer d'une maison à une autre selon les activités proposées.

2.3.1 Maison de Quartier Villa Métisse

Historique

La maison de quartier « Villa Métisse », gérée par la ville de Vevey et en activité depuis 1^{er} septembre 2010, se trouve à la rue de l'Union 24 dans le quartier de Plan-Dessous.

En effet; de nombreux habitants de l'avenue Général-Guisan et de ses environs, qui déploraient les problèmes de déchets et de trafic de drogue, souhaitaient la création de places de jeux et de lieux de rencontre conviviaux pour améliorer leur cadre de vie. Un animateur travailleur social, engagé à 60%, a été chargé de définir les besoins et d'amorcer la mise en routé d'un programme. Les habitants ont peu à peu répondu à l'appel et diverses animations ont été préparées, dont certaines avec la collaboration de Ginkgo.

Afin de créer une émulation et favoriser la mixité, il a été offert aux privés (habitants du quartier) la possibilité d'utiliser les locaux pour autant qu'ils s'engagent à fournir des contre-prestations dans le but de mettre sur pied et/d'assurer le bon déroulement des animations.

Des travaux ont été effectués au cours de l'été 2014 pour une meilleure adaptation aux besoins de ses utilisateurs, avec une participation financière importante du propriétaire de l'immeuble ainsi que le soutien d'une fondation privée.

Fonctionnement actuel

La Villa Métisse permet des offres créatives destinées aux seniors du quartier, comme aux autres populations toujours très diversifiées. La maison de quartier offre également la possibilité de location pour des activités privées (fêtes de familles etc.).

Cette maison de quartier n'offre qu'une seule possibilité de location par weekend.

Exemples des diverses activités proposées :

- Des cours de gymnastique et de yoga ;
- Des cafés-rencontres pour familles sur divers thèmes ;
- Des collaborations avec l'EVAM pour des programmes d'occupation à l'espace informatique ;
- Des activités participatives pour les enfants du quartier ;
- Des activités ponctuelles proposées par le Service jeunesse ;
- Les fêtes des voisins.

Toutefois, la mise en place de la possibilité d'utiliser les locaux pour autant que les personnes s'engagent à fournir des contre-prestations a dû être abandonnée, car il est devenu difficile par les diverses occupations de tout un chacun de pouvoir rétribuer un service.

Une tarification a été établie avec deux barèmes, 50.-CHF pour les habitants du quartier et de 80.-CHF pour les autres.

2.3.2 Maison de Quartier Espace Bel-Air

Historique

La maison de quartier Espace Bel-Air dépend de l'association pour les environs de la Place Robin (APERRO), Place qui constitue le véritable poumon du quartier de Plan-Dessus. Elle est située au 12 rue du Nord, 1800 Vevey.

Elle existe depuis mars 2012, est gérée presque intégralement de façon bénévole par l'association de quartier « Association Pour les Environs de la place RObin (APERRO) ». La ville de Vevey et l'APERRO ont conclu une convention (dernière en 2015) qui règle les missions et les devoirs de chacun. L'utilisation optimale de cette maison par les différents groupes qui en bénéficient (habitants et associations) génère

forcément aussi parfois quelques désagréments sonores pour le voisinage. Après plus de 2 années d'activité, une rencontre a donc été mise en place avec les habitants et les voisins concernés pour effectuer un bilan et envisager la suite souhaitée pour l'utilisation de l'« Espace Bel-Air ». Une belle participation représentative des voisins et associations a eu lieu, avec un dynamisme et un esprit de coopération remarquables.

Fonctionnement actuel

De nombreuses activités qui se déroulent dans ces lieux entrent dans le cadre du programme des Projets urbains, soutenu par la Confédération.

Toutefois il est utile aujourd'hui de faire le point sur la pertinence de certaines activités au sein de cette espace.

La gestion n'est pas la même qu'à la villa Métisse. Dès le départ le paiement de la location a été mise en place. La location s'élève à 80.-CHF, les associations ont la possibilité d'obtenir la gratuité après avoir fait la demande à la Direction des Affaires Sociales, du Logement et de l'Intégration (DASLI) qui examinera la pertinence de la gratuité ou non.

Une autre différence avec l'autre maison de quartier, dans celle-ci il n'y a pas de contraintes de location des salles, il est donc possible pour la population veveysanne de la louer en tout temps (les deux jours du weekend et en soirée) selon les disponibilités.

Un système « calendrier » est à disposition sur le site de (L'APERO « Espace Bel-Air ») afin de permettre une meilleure visualisation des disponibilités de locations. On y trouve également les coordonnées de la personne de contact afin de pouvoir réserver.

L'association de quartier « Association Pour les Environs de la place Robin (APERO) est le gestionnaire des lieux et ce fonctionnement n'est pas optimal malgré l'excellent travail effectué par des bénévoles. Il est difficile d'avoir un rapport d'activité ainsi qu'un suivi des comptes optimal.

La mise sur pied des animations est plus faciles, car les habitants des environs de la Place Robin s'identifient volontiers à leur quartier et n'hésitent pas à se mobiliser pour le faire vivre. La seule difficulté relevée semble être le fait que les habitants du quartier n'envisagent pas forcément d'y vieillir d'où l'importance, de pouvoir attirer les habitants des Moulins de la Veveyse en direction de la Place Robin.

Il serait intéressant et opportun pour un tel lieu de pouvoir bénéficier tout comme la « Villa Métisse » d'un animateur, travailleur social à 60% et à ce moment-là la gestion serait faite par la ville.

Une convention a été établie avec la (APERO) qui reçoit 3000.-CHF de subvention pour l'association même et (APERO) peut garder des rentrées de locations jusqu'à concurrence de 3000.-CHF pour la gestion de la maison de quartier. Au-delà de ces 3000.-CHF l'association doit verser le reste du solde à la Commune. Dans le cas où les locations n'atteindraient pas la somme prévue la commune complète cette dernière.

Si des petits aménagements ont besoin d'être effectués, ils ont un fond qui leur permet une certaine autonomie gestionnaire tout en informant le service concerné. Il est important de rappeler, que la ville est locataire des lieux et que tout travaux conséquents (peintures etc.) doivent avoir l'accord la régie Naef. La location coûte annuellement 46800.-CHF environ la somme de 47000.-CHF est annuellement budgétée.

Ces dernières années les comptes n'ont pas été tenus à jour et une certaine somme n'avait pas été annoncée au service concerné (DASLI). Toutefois, aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre mais cette gestion n'est pas souhaitable à long terme.

Le service reste en contact avec les représentants de l'association d'autant plus que le Président actuel est annoncé démissionnaire et que cette maison de quartier propose un large panel de prestations par les divers partenaires tels que :

- Tremplin
- Antizone
- Education canine
- Troc Savoirs Riviera
- Danse enfantine
- A.P.E.R.O
- Café-croissant du jeudi matin
- Danse folklorique
- La Suisse raconte
- Toastmaster
- Paroles de quartier
- Pétanque
- Amnesty
- Repas du mercredi

En conclusion : les membres de la commission constatent que les deux maisons de quartiers sont un outil d'une grande importance socioculturel et participent à l'enrichissement des liens sociaux des quartiers concernés. Que ces maisons sont utilisées et sont sollicitées par les habitants des quartiers. Toutefois il est également important de relever, que le rayonnement est plutôt faible hors périmètre de ces dernières et qu'un tel travail doit être fait par des professionnels (travailleurs sociaux, animateurs). Les commissaires constatent également, que la maison de quartier « Espace Bel-Air » n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap et qu'une rampe devrait pouvoir être installée suite aux nouveaux aménagements effectués sur la rue du Nord. Il est également constaté, que la maison de quartier « Villa Métisse » a une moins bonne visibilité de la disponibilité de location.

Le rapporteur et les membres de la Commission de gestion remercient Monsieur Renaud, Municipal de la Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration (DASLI), Madame Zufferey, cheffe de service, ainsi que Madame Fernandez, déléguée à l'intégration, pour le temps mis à disposition de la COGEST.

NB: La Commission a demandé lors de cette visite d'avoir accès à différents documents, comme la liste des occupants des Maisons de quartier, des statistiques d'occupation et la convention liant la Ville à l'Association APERO pour la gestion de l'Espace Bel Air. Hormis cette dernière, ces documents n'ont toujours pas été fournis à ce jour (rédaction du rapport final), même après demande réitérée lors de l'analyse du rapport de gestion de la DASLI. Les raisons invoquées sont mentionnées dans ce rapport, aux pages concernant cette direction (chapitre 9, ci-dessous).

Pour la Commission de gestion
Isabel Jerbia

2.4 Visite du Collège des Crosets

Bilan des travaux de rénovation suite à l'incendie du 4 septembre 2017

L'après-midi du 24 janvier, la Commission a visité le Collège des Crosets en compagnie de Mme Elina Leimgruber, Syndique, et de MM. Claude Lehrian, chef de service à la DAIE, et André Debétaz de la DAIE

Rappel chronologique des faits

- Le collège des Crosets a dû être partiellement rénové en urgence suite à l'incendie du 4 septembre 2017.
- Les dégâts liés à l'incendie s'aggravent le 17 septembre suite à des intempéries alors que le toit n'est que partiellement couvert faute de temps.
- Réouverture pour la rentrée 2018, le 27 août.
- Les 204 élèves ont été relogés dans des salles provisoires installées sur la dalle du parking de l'Aviron (Quai Maria-Belgia 18). Depuis la rentrée du 27 août 2018, ces salles sont utilisées par les élèves du collège de la Veveyse.

Coûts, rapports avec l'ECA et couverture assurance

Le chantier global, incluant la plus-value du dégât d'eau, s'élevait à environ 3,5 mio de CHF. Environ deux millions de CHF ont été couvert par l'ECA, ce qui représente la valeur des installations détruites en l'état dans lequel elles ont brûlé.

Le reste représente la plus-value des installations après les travaux. Par exemple, l'ajout de toilettes handicapés, les mises aux normes techniques et plus simplement la différence entre valeur au moment du sinistre et valeur après rénovation.

L'enquête lié à l'incendie conclu à une défaillance technique, probablement au niveau de l'installation électrique. Les démarches légales ont toutefois ralenti la reconstruction du toit, une plus-value financière au chantier apparaît donc suite à l'allongement de la période nécessitant des échafaudages.

Cette plus-value devrait être couverte par l'ECA.

De la même manière les problématiques liées aux dégâts par le feu et par l'eau peuvent apparaître par après. Plusieurs « trouvailles » de ce type sont déjà malheureusement apparues et nécessitent de petits travaux complémentaires. Le contact avec l'ECA se passe bien et ces travaux s'ajoutent à la part financière couverte par l'assurance.

Les frais liés aux salles provisoires sont intégralement couverts par la Vaudoise Assurance avec qui une couverture spécifique avait été prophétiquement prise par le passé.

Énergie : Panneaux solaires et chauffage à distance

Le pan est du toit était, avant le sinistre, recouvert par une installation solaire photovoltaïque appartenant à la Romande Énergie. Cette dernière a été remise à neuf lors du chantier.

L'autre pan du toit, le côté ouest, présentant également un potentiel énergético-financier intéressant, il a fait l'objet d'une étude pour une installation solaire communale. Validée par la commission de l'énergie puis par le Conseil communal, l'installation s'est faite en même temps que le chantier de réfection du collège et est actuellement fonctionnelle.

Les panneaux solaires du côté est appartiennent donc à la Romande Energie qui loue la surface et les panneaux solaires du côté ouest appartiennent à la commune qui revend l'énergie non consommée par le collège à la Romande énergie également.

Hasard du calendrier, le raccordement du collège des Crosets au CAD (chauffage à distance) des Toveires s'est fait en parallèle des travaux de réfection liés à l'incendie.

A noter également l'installation d'un limiteur de tension au générale du bâtiment pour limiter encore la consommation électrique.

État du bâtiment

La visite des parties rénovées s'est déroulée de haut en bas, depuis les combles jusqu'aux sous-sols.

Questions et remarques

Pourquoi n'a-t-on pas profité des échafaudages et du chantier pour changer les fenêtres et rénover/isoler l'enveloppe du bâtiment ?

Il y a plusieurs éléments de réponse à cette question :

- La notion d'urgence: les enfants doivent regagner leurs classes le plus vite possible et toucher l'enveloppe allongerait le chantier
- La question des coûts : ces dépenses n'étant pas dans le plan des investissements elles peuvent poser problème.
- Le chantier ayant démarré très vite, cette question s'est posée par après et les échafaudages installés n'étaient pas adéquats pour de tels travaux (pas assez d'espace avec les murs).

Les fenêtres actuelles, au-delà de la perte de chaleur qu'elles génèrent, s'avèrent inadaptées, voir dangereuses pour les enfants. En effet elles s'ouvrent en pivotant horizontalement, le haut de la fenêtre entrant dans le bâtiment en le bas allant vers l'extérieur.

Le problème étant que les pièces qui bloquent le pivot à 45° sont en grande partie cassées et que les fenêtres peuvent alors pivoter entièrement ce qui amène le haut de la fenêtre derrière la tête de celui qui l'ouvre.

Pour pallier à ce problème, des sangles ont été installées en haut des fenêtres afin d'en bloquer le pivot après environ 20 cm de course. Seulement ces sangles ne résistent pas toujours à l'enthousiasme des enfants qui souhaitent respirer l'air pur.

Remarques et problématiques relevées

- Fenêtres actuellement dangereuse pour les enfants
- Enveloppe et fenêtres à rénover à moyen terme sur le plan énergétique
- Constat d'un seuil d'environ 12cm dans les vestiaires de la salle de gym, au rez, en incohérence avec les efforts faits par ailleurs pour l'accès aux personnes en situation de handicap.
- Les lampes néon de la salle de gym n'ont pas été changées par du LED lors de la réfection du plafond

Nos remerciements à Mme Leimgruber, MM. Lehrian et Debétaz pour le temps consacré à cette visite et pour toutes les informations reçues.

Pour la Commission de gestion
Pascal Molliat

2.5 Visite des Anciennes Prisons

L'après-midi du 30 janvier, la Commission a visité les Anciennes Prisons en compagnie de M. Michel Renaud, Municipal DASLI (pour le service Gérances), de Mme Claudia Rizzo, responsable du secteur Gérances et de M. Gilles Altermath, ancien chef de service Finances-Gérances. Mme Stéphanie Zufferey, cheffe de service DASLI, est excusée.

Lexique DC : Direction de la Culture
 DASLI : Direction des Affaires Sociales, du Logement et de l'Intégration
 Cogest : Commission de gestion

Historique et introduction

Pour rappel, jusqu'en 2006 ce bâtiment, propriété de la ville, était géré par l'État de Vaud et utilisé pour l'incarcération préventive. Suite à six mois de travaux, l'ancienne prison fût inaugurée en tant que Maison des Associations le 21 août 2008. Le Syndic, M. Ballif, évoqua que « Désaffecté par les autorités vaudoises plus tôt que prévu, l'immeuble a permis à la Municipalité de répondre à la fois à la demande croissante de locaux de la part des associations locales, et d'autre part à la disparition des friches industrielles qui avaient permis d'accueillir ce foisonnement de vie culturelle et associative. » (raccourci ver l'article sur [vevey.ch](https://frama.link/QJ6abgtq) : <https://frama.link/QJ6abgtq>)

Mme Rizzo rappelle que le crédit pour les travaux effectués suite à la désaffectation de la prison était de CHF 150'000.-. L'idée était de faire une « Maison des sociétés locales ». Suite aux travaux, les locaux ont été mis en location. Le prix de location, resté inchangé, est de CHF 60.- par m2 et par année. Les contrats de bail se renouvellent d'année en année et le délai de résiliation est de trois mois. Il y a 342 m2 à louer et ces espaces sont utilisés pour les activités suivantes : réunion, art (sans son ou musique), atelier de bricolage, expositions. Le commerce et la vente à l'emporter sont interdits. En 2018, il y avait 25 locataires ce qui signifie que le bâtiment est complet. La liste d'attente est quasi terminée. En 2012, une visite de la Commission de gestion avait eu lieu.

Suite à l'introduction de Mme Rizzo, la visite débute par le dernier étage, sous le toit, où se trouve une pièce commune (ancienne promenade de la prison) qui peut être utilisée par les locataires ou par des personnes et associations extérieures pour des réunions. Celle-ci est sommairement équipée avec des tables et des chaises et sert de lieu d'entreposage pour du matériel appartenant aux locataires. Il est indiqué que malgré des travaux pour améliorer le chauffage et l'isolation, la température dans cette pièce reste fraîche en hiver et chaude en été.

Locaux

Plusieurs locaux sont visités à différents étages et les visiteurs sont chaleureusement accueillis par les locataires. Des remarques sont faites concernant les locaux, notamment qu'il y a un manque de luminaires à l'intérieur de certaines pièces et des problèmes de radiateurs (purge à faire). Le grand WC du rez-de-chaussée est aujourd'hui fermé et inutilisable ; par ailleurs de fortes odeurs sont constatées. D'autre part, la cuisine est louée comme espace de stockage. Pour cette dernière, il est indiqué qu'un devis pourrait être demandé pour sa réhabilitation.

Intervention d'un locataire

Les membres de la Cogest et collaborateurs de la ville sont sympathiquement interpellés par le locataire d'un espace dans lequel il pratique la peinture. Ce monsieur partage quelques informations et suggestions avec les visiteurs. Tout d'abord, il indique que le bâtiment fût premièrement le domicile des chanoines de l'évêché de Lausanne. Les cellules, avant d'être des cellules de prison, étaient donc des lieux de

recueillement. D'autre part, il informe qu'en 2018 a été fondée une association appelée La Bottelière (le lieu fût aussi un lieu d'embouteillage pour les caves de la ville). L'association a pour buts :

- De réaffirmer le rôle de maison des associations ou maison de la culture.
- De réunir les locataires pour créer un lieu convivial et de le faire vivre,
- D'améliorer l'aménagement des locaux et des équipements,
- De favoriser les interactions entre les locataires et d'organiser des événements pour faire découvrir le travail des artistes et artisans.

Le locataire indique encore que deux lettres ont été envoyées en 2018, à M. Rivier puis à la Municipalité, afin de présenter l'association et demander une rencontre. Aucune réponse n'a été faite par la Municipalité. Ce monsieur, ainsi que les autres locataires, sont reconnaissants pour les loyers modestes, surtout pour les artistes qui ne vivent pas de leurs créations. Mais ils regrettent que deux-tiers à trois-quarts des locaux soient utilisés comme dépôts. Il est aussi dommage que la cuisine du rez-de-chaussée ne puisse pas être utilisée.

Les membres de l'association se demandent comment le lieu pourrait reprendre son rôle premier (Maisons des associations, Maison de la Culture). Certaines difficultés des locataires sont évoquées par la personne présente. De manière générale, il manque un interlocuteur car au-delà du service Gérances qui fait très bien son travail, les locataires souhaiteraient une collaboration avec la direction de la Culture afin de dynamiser et développer les lieux. L'association a aussi une incompréhension quant à la gestion des lieux car, par exemple, sa demande pour une manifestation d'un jour a été refusée à l'occasion de la St Martin 2018, alors que pour le Festival Images peut, tous les deux ans, utiliser le bâtiment pour l'installation d'expositions et l'ouvrir au public pour plusieurs semaines.

Remarques de collaborateurs et des commissaires

Il est indiqué par les collaborateurs de Gérances qu'ils ne sont pas en mesure de gérer d'autres aspects que la gestion technique de la location des locaux. Si une réaffectation devrait être décidée, celle-ci doit être menée par un autre service comme la direction de la Culture.

Un commissaire estime qu'une vision politique est nécessaire afin de déterminer l'utilisation future du lieu et favoriser l'installation d'artistes plutôt que l'usage des locaux comme espaces de stockage. La Commission de gestion pourrait faire un vœu dans ce sens.

Un autre commissaire indique qu'un état des lieux pourrait être effectué afin de vérifier que les critères d'attributions des locaux sont respectés par les locataires actuels.

Un commissaire, membre d'une association louant un espace, explique que cette organisation utilise cet espace pour stocker des archives et que cela est très utile.

Autre remarque d'un commissaire, il est nécessaire que la transition, si elle est décidée par la commune, doit être faite de manière progressive afin que des solutions de remplacements soient trouvées pour tout le monde et qu'aucun locataire actuel ne soit lésé.

Pour la Commission de gestion
Pascal Molliat

2.6 Visite du secteur Jeunesse - Ginkgo

L'après-midi du 4 février, la Commission a visité les locaux du secteur Jeunesse à la Rue de l'Union 15 en compagnie de Mme Elina Leimgruber, Syndique, et de M. Jacques Ansermet, Municipal, ainsi que de Mme Manon Fawer, cheffe de service de la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports (DJEFS) et de M. Marco Pavarini, responsable du secteur Jeunesse dans cette direction.

Le Travail Social de Proximité – Ginkgo s'adresse aux jeunes de la région de Vevey qui ont besoin de soutien à un moment donné dans leur parcours de vie. Une présentation du service à la Commission est faite par M. Pavarini et de Mme Fawer. Ils nous ont détaillés les divers pôles d'activités Ginkgo, qui sont mentionnées ci-dessous et complétées à partir de leur site Internet (jeunesse.vevey.ch).

Prestations**Travail hors murs****De 12 à 25 ans - Vevey**

Les éducateurs de proximité vont à la rencontre des jeunes dans leur espace de vie, principalement dans l'espace public. Ils travaillent au maintien du lien social, accompagnent les jeunes dans le développement de leurs compétences et leur offrent un soutien dans les domaines socioprofessionnels.

Prestation

- Relation d'aide basée sur la libre adhésion.

Objectifs

- Réaliser une approche globale de la personne.
- Proposer des actions diversifiées.
- Médiation entre les jeunes et les autres utilisateurs de l'espace public.

Activités communautaires**De 12 à 25 ans - Vevey**

Les éducateurs de proximité mettent sur pied ou participent à l'organisation d'activités visant à favoriser les liens entre le monde des jeunes et celui des adultes.

Prestations

- Promotion de la civilité auprès du public jeune et moins jeune dans l'espace public.
- Repas communautaires.
- Espace pour parents et enfants afin d'aborder les problèmes liés à la scolarité.
- Collaborations à des événements comme « La semaine contre le racisme », ANIMAI, etc.

Objectifs

- Favoriser le mieux vivre ensemble.
- Faire la promotion de la citoyenneté.
- Favoriser les relations entre les jeunes et le reste de la population veveysanne.

Coup de pouce emploi jeunes**De 18 à 25 ans - Ginkgo**

Les jeunes inscrits dans cette mesure participent sur une année scolaire à des ateliers pendant lesquels ils travaillent sur leur parcours et sur leur projet professionnel en vue d'une insertion (formation, emploi).

Prestations

- Aide à l'élaboration d'un dossier de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation).
- Appuis scolaires personnalisés.
- Accompagnement individualisé pour l'insertion professionnelle et sociale (rapport de stage, désendettement, logement, suivi médical, suivi administratif, garde d'enfants, etc.).

Le jeune participe également à un Atelier Communication afin d'améliorer l'image et l'estime de soi face au monde professionnel. Des activités socio-éducatives sont proposées par les éducateurs tout au long de la mesure.

Objectifs

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- Augmenter les compétences sociales.
- Favoriser le développement de l'estime de soi.
- Favoriser le potentiel de résilience.

Accompagnement 12-18 ans**De 12 à 18 ans - Ginkgo**

Les éducateurs offrent un espace bienveillant et des prestations à la carte afin de soutenir le jeune dans une période charnière, carrefour entre l'école, la famille, les amis et le monde du travail. Les éducateurs répondent aux demandes exprimées par le jeune lui-même, ses parents, les enseignants ou encore tout autre personne sensible à sa situation et celle de son entourage.

Prestations

- Aide à la construction de savoirs (savoir-faire, savoir-être, connaissances scolaires, etc.).
- Consolidation du lien social.

L'écoute empathique, le respect mutuel, la compréhension globale de la situation et la collaboration avec tous les partenaires impliqués sont les valeurs qui sous-tendent ces prestations personnalisées pour les jeunes domiciliés ou séjournant dans les districts d'Aigle, de Lavaux-Oron et de Riviera-Pays-d'Enhaut

Objectifs

- Renforcement de la confiance en soi et envers les adultes.
- Prévention de la rupture familiale, scolaire ou sociale.

Conseil école-famille**Parents, enseignants, élèves - Ginkgo**

Les conseillères sociales sont à la disposition des parents, enseignants, élèves des établissements scolaires de Vevey, confrontés à des problématiques telles que : difficultés scolaires, problèmes familiaux ou relationnels, soucis financiers, questions juridiques, problèmes sociaux, difficultés d'intégration, etc.

Prestations

- Conseil et orientation.
- Relais entre l'école et la famille.
- Mise en lien avec les intervenants du milieu scolaire et extrascolaire.

Objectifs

- Faciliter la communication école-famille.
- Être un relai pour l'enfant, la famille ou l'école.
- Prévenir la rupture scolaire.
- Proposer des solutions adaptées aux besoins et mettre en place des mesures d'aide éducative, psychologique, médicale et sociale.

Permanence sociale**Du lundi au vendredi de 16h00 à 18h00****De 12 à 25 ans - Ginkgo**

La permanence sociale est un espace où des professionnels sont à l'écoute des jeunes veveysans. Des problématiques administratives, statutaires, financières, familiales, de logement, de dépendances, de violences, etc. y sont abordées en toute confidentialité.

Prestations

- Aide ponctuelle.
- Accompagnement vers une structure d'aide spécifique.

Les parents peuvent également solliciter cette permanence afin de venir en aide à leur enfant.

Objectif

- Prévenir la rupture sociale.

Jet Service Riviera**Lundis de 16h40 à 19h00****De 16 à 25 ans - Ginkgo**

Jet Service Riviera offre des consultations sociales et sociojuridiques gratuites pour les jeunes âgés entre 16 et 25 ans ou toute personne en formation habitant Vevey et environs. Les consultations sont assurées par un travailleur social et un juriste du Centre Social Protestant.

Prestations

- Information et conseil.
- Soutien dans les démarches administratives et sociales, tels que:
 - °recours contre des décisions administratives,
 - °bourses d'études et d'apprentissage,
 - °difficultés familiales, devoir d'entretien des parents, pensions alimentaires,
 - °dettes, poursuites,
 - °assurance maladie et autres assurances sociales,
 - °chômage, aide sociale, permis de séjour, justice,
 - °contrats (téléphonie, bail, fitness, etc.),
 - °conflit du travail, rupture d'apprentissage,
 - °ou toute autre question liée aux droits et aux devoirs des jeunes.

Objectif

- Maintenir l'insertion socio-professionnelle du jeune lorsque celle-ci est mise en péril par des difficultés d'ordre familial, administratif, financier, social, juridique, etc.

Activités socio-éducatives**De 12 à 25 ans - Vevey et environs**

L'équipe du Travail Social de Proximité organise des activités conviviales et de partage avec les jeunes dans les locaux de Ginkgo ou à l'extérieur.

Prestations

- Repas, groupes de paroles, ateliers philosophiques.
- Sorties (week-end à la montagne, marches, balades à vélo, etc.).
- Activités sportives et culturelles (badminton, visites de musée, ciné-club, groupe de lecture, etc.).

Objectifs

- Favoriser les échanges et créer des liens entre jeunes de milieux différents.
- Promouvoir des activités saines et gratuites.
- Sensibiliser les jeunes à la culture, au sport, etc.
- Apprendre aux jeunes à gérer leur temps libre.

Animation

L'animation jeunesse de la Ville de Vevey offre, avec ses deux animatrices, Axelle, et Céline des prestations de loisirs et d'insertion socioculturelle pour les jeunes de 6 à 25 ans.

Urban Kratz'R**Les mercredis d'avril à octobre - dès 15h30 - (hors vacances scolaires)****Pour tous! - Cour du Collège Jean-Kratzer**

Les animateurs proposent aux jeunes présents dans la cour du Collège Jean-Kratzer de prendre part à diverses activités : skate, basket, foot, jeux d'adresse ou autre.

Jeux-dis**Les jeudis de 16h à 18h - (hors vacances scolaires)****De 6 à 13 ans - Locaux de l'animation jeunesse**

Les animateurs organisent des activités ludiques et créatives dans les locaux de l'animation jeunesse ou dans les jardins publics. Un programme, visible sur le blog, renseigne sur les activités.

Soupers du jeudi

Les jeudis de 18h à 20h30 - (hors vacances scolaires)

Dès 14 ans - Locaux de l'animation jeunesse

Le Secteur jeunesse propose aux adolescents d'organiser de A à Z des soupers, supervisés par les animateurs (choix du menu, achats, mise en place & confection, dégustation et rangements). Autres activités selon les demandes des jeunes.

Vendredi c'est permis!

Les vendredis de 16h à 18h - (hors vacances scolaires)

Dès 6 ans - Locaux de l'animation jeunesse

Les animateurs organisent des moments de rencontre autour d'activités ludiques, créatives ou sportives dans les locaux du secteur animation ou dans les parcs publics, en fonction des demandes des jeunes.

Fever Night!

Selon demandes - (hors vacances scolaires)

Dès 8 ans - Dans diverses salles à Vevey

Les jeunes ont l'opportunité de mettre sur pied une prestation personnalisée*. Les animateurs les épaulent dans l'organisation, la promotion et le déroulement de l'activité.

*sans alcool et sans fumée

Animations de quartier

Environ 1x par mois

Pour tous! - Vevey

L'animation jeunesse organise des après-midis d'animation dans les quartiers de la ville, en collaboration avec les associations et maison de quartiers. Bricolages, grands jeux, rallies, sport et goûter sont offerts aux jeunes et aux habitants qui se rencontrent dans un espace convivial.

- Place Robin : avec l'Association Trempolin
- Gilamont : avec l'Association Animation Jeu-Vevey (La Jouerie)
- Plan-Dessous : avec la maison de quartier « Villa Métisse »
- Vevey EST
- Les Bosquets : avec l'Association des Bosquets

Festival Animai

Riche de 36 éditions, le Festival Animai, mis en place annuellement pour et en partie par les jeunes de Vevey et ses environs, a vu le jour en 1982. Il accueille chaque année entre 3'000 et 5'000 festivaliers au Jardin du Rivage à Vevey.

Destiné à un large public et gratuit, le Festival recherche avant tout la participation active des enfants et de leur famille, des adolescents et des jeunes adultes.

En 2018, 4 jours durant, le Festival Animai a proposé un panel d'animations créatives et ludiques, de démonstrations sportives, de spectacles, d'ateliers artistiques et une scène musicale tremplin. Il a été organisé par le Secteur jeunesse de la Ville de Vevey en collaboration avec la Fabrik Cucheturelle, Impro Riviera Events et différentes associations de jeunes de la région regroupées sous l'entité « Art de Rue »; AFM, Creativity, FyNight et IsoPro.

Objectifs

Animai est une animation phare du Service jeunesse de la Ville de Vevey dont les objectifs sont :

- favoriser la créativité et renforcer l'estime de soi des jeunes en leur permettant de se produire sur scène et de présenter leur activité
- encourager et développer la participation active des jeunes en proposant des animations participatives sous forme d'ateliers
- créer des liens entre les jeunes des associations locales et d'autres jeunes et encourager leur implication dans la vie associative
- développer ou consolider les liens entre les diverses sociétés/associations qui collaborent à l'organisation de la manifestation
- promouvoir les activités des diverses sociétés/associations auprès du public
- permettre aux jeunes de se confronter aux exigences du monde professionnel et du travail ainsi qu'à la gestion de projets
- accompagner les jeunes dans l'acquisition de compétences organisationnelles et sociales

Prévention

Le Secteur jeunesse intègre un pôle préventif durant le Festival Animai au travers d'actions ciblant les adolescents et les jeunes adultes en particulier. Les partenaires de ces actions, présents lors des soirées, ont pour but de valoriser les échanges et les discussions afin de pré-venir les situations à risques.

Suite au succès des interventions des pairs lors des deux précédentes éditions, les organisateurs ont souhaité reconduire cette mesure en 2018. Cet outil d'intervention permet une dynamique différente de l'intervention sociale professionnelle habituelle. Dans cette optique, une équipe de jeunes (de 18 ans et plus) a suivi une formation de Multiplic'acteurs dispensée par les professionnels de la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, la Fondation Profa et la Fondation Addiction, Action Communautaire, Travail Social (AACTS). Cette formation, qui se déroule sur six modules de 1h30, permet une transmission des expériences et des connaissances par les intervenants des programmes « Georgette in love », « Be my angel » et le secteur de prévention d'AACTS, spécialistes de la conduite d'actions préventives.

Les membres de la commission constatent que le service fonctionne bien dans des locaux appropriés et en adéquation avec les prestations fournies. Il a fallu un certain temps d'adaptation afin que chacun, chacune y trouve ses marques.

Un poste de responsable du secteur éducation a été repourvu au mois de novembre 2018.

Le secteur animation a été déplacé dans les locaux à la rue de l'Union 15b, ce qui a permis l'installation du secteur famille au Panorama.

En ce qui concerne le départ de quelques collaborateurs qui ne s'identifiaient pas dans les projets proposés, ces départs ont certes provoqués un certain déséquilibre, mais les prestations fournies aux jeunes n'ont pas pâti. Il est important de signaler que la transmission des données (suivi des jeunes) a été assurée par les personnes restantes et cela de manière à fournir un bon accompagnement. Le succès d'un tel service est dû en grande partie au fait que les jeunes eux-mêmes orientent bien d'autres jeunes vers le service.

La grande majorité (80%) de la population qui fréquente ce service est veveysanne, le 20% restant provient des communes avoisinantes.

A la suite d'une demande spécifique d'auditionner un membre du personnel du service, il est rappelé à la Commission de gestion qu'il n'est pas possible d'auditionner un employé communal seul. Tout employé communal est lié par un contrat à son employeur et de ce fait tenu au secret de fonction.

Le rapporteur et la Commission remercient Madame la Syndique E. Leimgruber, Monsieur le Municipal J. Ansermet (DJEFS), Madame M. Fawer cheffe de service ainsi que Monsieur M. Pavarini, responsable du secteur Jeunesse, pour le temps mis à disposition de la COGEST.

Pour la Commission de gestion de la Ville de Vevey

Le rapporteur
Isabel Jerbia

2.7 Visite de la Salle del Castillo

L'après-midi du 11 février, la Commission a visité la Salle en compagnie de Mme Elina Leimgruber, Syndique, de MM. Claudie Lehrian, chef de service DAIE, A. Roesti, chef de projet Castillo pour la DAIE et Patrick Oulevay, administrateur de la FAS (Fondation des Arts et Spectacles).

Pour rappel, la salle del Castillo est de nouveau en fonction après de lourdes rénovations depuis 2014. La gestion de la salle est effectuée par la FAS – la Fondation des Arts et Spectacles.

Gestion et locations

Les informations relatives à la salle del Castillo sont disponibles et communiquées par différents moyens :

- Site internet dédié : <https://www.salledelcastillo.ch/>
- Flyers
- Agenda en ligne
- Numéro de téléphone direct

En cas de location simultanée de différentes salles, le premier locataire dispose de l'accès à la cuisine.

Les tarifs sont préférentiels pour les veveysans, pour comparaison – location de la grande salle :

- Associations/sociétés locales veveysannes 1'000.-
- Mariages / Manifestations privées 3'000.-
- Commerciales / autres 5'000.-

Il est toutefois noté qu'il arrive que des prête-noms veveysans louent pour d'autres personnes.

Lors des locations, un état des lieux avant/après est effectué. Après ces quelques années d'exploitations, il a été décidé de prendre une assurance RC pour les lieux qui couvrent tous les locataires pour les dégâts commis. Le coût de cette assurance est dilué dans les frais de location facturés.

Cette décision est également issue du constat que si la salle est utilisée régulièrement pour des mariages, elle n'est pas particulièrement adaptée pour cela. La relative « fragilité » de ce bâtiment historique en fait un écrin magnifique mais relativement facile à souiller.

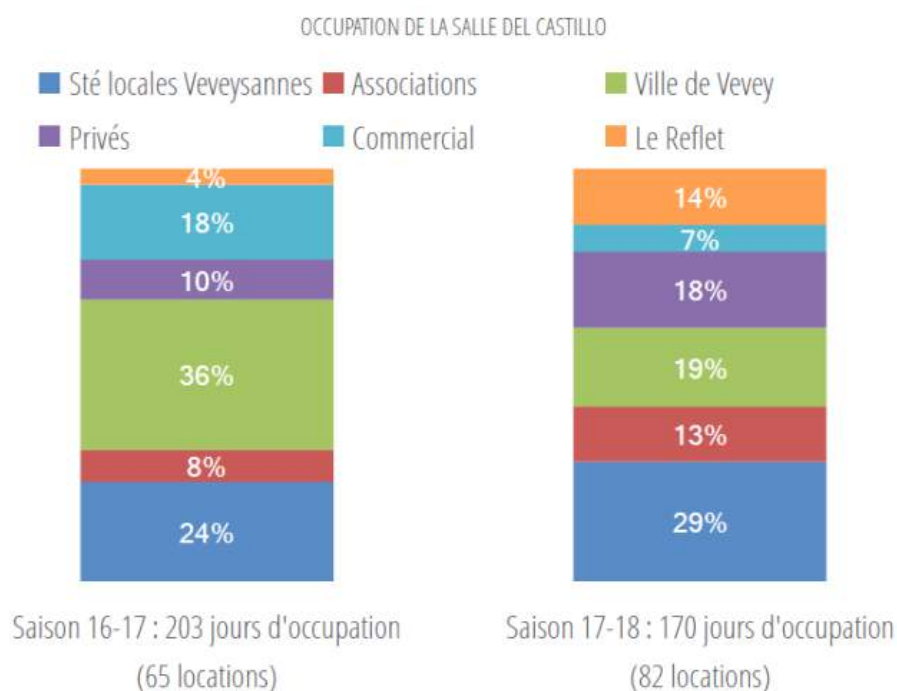
La FAS, organisme de gestion culturel, s'est donc retrouvée face à des problèmes d'entretien allant au-delà de la gestion de la location d'où la prise d'assurance globale.

Plusieurs commissaires s'inquiètent de l'inaccessibilité de la salle aux sociétés locales à cause de sa trop grande utilisation pour des mariages.

Il est répondu qu'une relative répartition entre les types d'utilisateurs de la salle est maintenue malgré le nombre de sollicitations privée. Voir le graphique ci-contre :

La différence d'utilisation pour la Ville de Vevey s'explique par l'intégration de l'utilisation des locaux pour le Festival Images dans cette catégorie. Le Festival ayant eu lieu sur la fin de l'exercice 2016.

L'expérience semble montrer une pleine satisfaction des utilisateurs et contribue au rayonnement de la ville de Vevey de par son cachet indéniable et son statut de fleuron architectural.



Bâtiment et technique

Plusieurs informations sont données en réponses aux questions relatives aux problèmes rencontrés au niveau du bâtiment après ces quelques années d'exploitations :

- L'enveloppe du bâtiment ne pose aucun problème et se porte bien.
- Un coup de peinture sur les surfaces intérieures se fait tous les deux ans pour l'entretien.
- Le chauffage fonctionne très bien mais la physionomie du bâtiment fait qu'il fait plus chaud dans les salles de l'étage que dans la grande salle.
- La plateforme élévatrice a dû être changée en 2018 car elle s'est avérée non adaptée à la situation
- Les infrastructures techniques intérieures (pour la scène, notamment) ont subi une usure prématurée par rapport aux prévisions à cause de leur utilisation intensive.
- Au niveau domotique, le bâtiment s'avère complexe et l'intégralité des fonctionnalités et subtilités de réglages n'est pas encore acquise.
- Les discussions à propos du mur mitoyen avec les dépendances du Château de l'Aile, qui posent problème au niveau de la transmission du son, sont en attente du fait que l'affectation des locaux vis-à-vis n'est pas encore définie.

Proposition de vœux

Afin d'éviter les abus liés à des locations « associatives » d'associations factices créées pour l'occasion et appuyer le service de la culture dans la gestion des remboursements de salles, idée est émise de ne pas rembourser de salle, sauf validation express du service de la culture, lors de la première année d'existence d'une association.

NB: ce vœu n'a finalement pas été retenu par la Cogest lors de la rédaction de ses vœux (point 3 de ce rapport).

Nos remerciements à Mme Leimgruber, MM. Lehrian Roesti et Oulevay pour le temps consacré à cette visite et pour toutes les informations reçues.

Pour la Commission de gestion
Pascal Molliat

2.8 Visite de la Centrale de chauffe - 1^e hiver de fonctionnement

L'après-midi du 11 février, la Commission a visité la Salle en compagnie de Mme Elina Leimgruber, Syndique, de MM. Claudie Lehrian, chef de service DAIE, Vincent Roch, délégué à l'énergie de la ville de Vevey et de son assistant David Gonçalves. A la Centrale des Toveires, elle rencontre MM. S. Huguet, Account Manager Groupe E Celsius et G. Jordan, Technicien chef de projet, Groupe E Celsius.

La première partie de la séance se déroule à la Salle del Castillo, après la visite de cette dernière (ci-dessus), uniquement en présence des représentants des autorités et services de la ville.

Explications principales

Le Groupe E Celsius a pu installer sa centrale de chauffe à bois suite à l'établissement d'une convention. Ils jouissent d'un droit de superficie pour le terrain de la centrale et font ensuite du contracting directement avec la ville de Vevey ainsi qu'avec des privés. Les démarchages commerciaux pour les raccordements privés sont effectués par le Groupe E Celsius.

Le projet de base du réseau de CAD était conçu pour rallier les différents bâtiments publics en fonction des contraintes techniques et de rentabilités. La puissance des chaudières est donc supposée être suffisante pour raccorder les bâtiments publics en plus des raccordements privés.

La construction du réseau de CAD est à la charge du Groupe E Celsius, à l'exception du raccordement final aux bâtiments qui est à la charge des propriétaires. Dans le cas de pose de tuyaux CAD dans une fouille ouverte également pour d'autres raisons (par exemple une mise en séparatif), une clé de répartition des frais entre les différents acteurs intéressés est établie. Ces synergies permettent d'abaisser les coûts pour tout le monde.

Après cette première période d'exploitation qui apporte une vision plus précise des attentes et des fonctionnements, le Groupe E Celsius est devenu un acteur des services techniques veveysans à part entière. Un de leur délégué participe aux séances de coordination au niveau de la ville.

L'élaboration d'une nouvelle convention plus précise et intégrant notamment le rayon de provenance du bois ainsi que la mise par écrit des processus de collaboration entre le Groupe E Celsius et la ville est en cours.

Questions

Q: Est-ce que la salle del Castillo et le collège de la Veveyse sont alimenté via le CAD ?

R: Non. La salle del Castillo est alimentée en chaleur par la centrale à mazout située aux Galeries du Rivage. Pour le collège de la Veveyse, la centrale de chauffage qui s'y situe alimente le bâtiment ainsi que le CEPV

Q: Est-ce que les raccordements vers les bâtiments publics suivent le planning prévu ?

R: Il y a un léger retard dû aux imprévus mais globalement oui. La plus grande partie devrait être opérationnelle pour l'hiver 2019-2020.

Q: Avons-nous déjà un retour sur les comparaisons financières entre avant et après le CAD pour les bâtiments raccordés ?

R: Non, le retour complet se fera après un an complet d'exploitation pour une meilleure lisibilité. Mais un suivi courant de la cohérence des factures est effectué par le délégué à l'énergie.

Lors de la seconde partie de la séance, sur place, messieurs Jordan et Huguet nous accueillent et répondent aux questions avant de nous faire la visite de la centrale elle-même.

Questions

Q: Quelle est la fréquence d'approvisionnement en plaquettes de bois ?

R: Un camion par semaine

Q: Est-ce que les fumées dégagées par la combustion sont filtrée et est-ce que le Canton vérifie les filtres ?

R: Oui, les filtres et l'installation sont testés à la mise en fonction par un organe cantonal selon les normes de l'OPAir. Le système est par ailleurs vérifié toutes les deux semaines à l'interne et une fois par an par un organe externe. Les émissions dues à la centrale des Toveires sont bien en dessous des normes actuelles.

Q: Quelle est la puissance de chaudière utilisée actuellement ?

R: Environ 1'400 kW sur les 4'000 kW qui représentent la puissance de la première chaudière installée.

Q: Quelle est la puissance maximale que pourra fournir la centrale de chauffe ?

R: 4'000 kW pour la chaudière existante, 4'000 kW supplémentaires pour la seconde qui est prévue ainsi que 2'000 kW pour l'appoint à gaz, soit un total de 10'000 kW au maximum.

Q: Quelles sont les perspectives d'évolution de la fourniture (vitesse des raccordements de bâtiments au réseau CAD) ?

R: Actuellement environ 7'500 kW de contrat fourniture sont signés (dont les bâtiments publics) mais nécessitent encore pour la plupart d'être raccordés. Ces raccordements seront effectifs dans une perspective d'un à trois ans. De plus environ 2'000 kW sont actuellement en discussion avec de potentiels clients (par exemple leur chaudière n'est pas encore amortie mais ils veulent passer au CAD d'ici 4 ans).

Q: Comment sait-on si on peut se raccorder au CAD ?

R: Les habitants périphériques au passage du réseau d'eau chaude sont systématiquement contactés et informés du potentiel raccordement par le Groupe E Celsius. Toutefois les bâtiments doivent se situer dans un périmètre défini par rapport aux canalisations principales pour des raisons de coûts de raccordement et de déperdition de chaleur.

Pour la Commission de gestion
Pascal Molliat

2.9 Rencontre avec la coordinatrice de la Fête des Vignerons

En fin d'après-midi du 21 janvier, la Commission a rencontré la Coordinatrice pour la Fête des Vignerons (FdV), Mme Claire Marggi, en compagnie de Mme Elina Leimgruber, Syndique et de MM. Etienne Rivier, Municipal et Grégoire Halter, secrétaire municipal.

Poste de « Coordinatrice FDV » : création et fonctionnement

- M. Halter indique qu'il a été décidé de rattacher Mme Marggi au secrétariat municipal afin qu'elle ait accès aux chefs de service. Il a été réfléchi si M. Halter devrait prendre ce poste, mais cela aurait pris trop de temps sur les tâches du secrétaire municipal.
- Chaque semaine, il y a un point FdV à la séance municipale.
- Une cellule de crise a été créée, sur le modèle de ce qui a été mis en place lors de l'incendie du collège des Crossets.
- La FdV est composée d'environ 50 commissions et 40 professionnels sont engagés. Tous ont des questions à poser à la Ville. La tâche principale de Mme Marggi est de centraliser ces questions et les transmettre aux services concernés.

Conventions : déroulement et négociation

- La Syndique explique que les décisions concernant la convention ont été prises par proposition municipale. Une délégation municipale de trois personnes, dont Mme Leimgruber, et M. Rivier, les municipaux dont les dicastères sont les plus concernés, ont participé aux négociations.
- Suite à une question d'un commissaire, Mme Marggi explique que la FdV est passée d'une organisation de milice à une équipe professionnelle, donc cela a durci les choses au niveau des négociations. Par ailleurs, en 1999, il y avait deux collaborateurs de la Ville par commission de la FdV et la comptabilité de la fête étaient tenue par le service Finances de la Ville. À ce titre, la FdV 2019 est complètement différente et il est donc difficile de mettre en place des principes pour la prochaine fête.
- Les négociations ont débuté en septembre 2017. Elles ont été principalement menées par le secrétaire municipal et la coordinatrice qui ont rédigé le premier texte. Les aspects économiques, sécuritaires, voirie, mobilité étaient dans les priorités pour la Ville. La grande partie des négociations concernaient la commission infrastructure et mobilité, ainsi que l'occupation des locaux. Le texte a été soumis à des avocats. Actuellement (*ndlr: au 21 janvier 2019*), la convention spécifique « Voirie » n'est pas signée. La convention « Parking La Veyre » devait être signée à la fin décembre 2018.
- La négociation a parfois été tendue, notamment le paiement par la FdV du manque à gagner sur les amendes de parking sur la Place du Marché.
- En octobre 2018, le secrétaire municipal a accéléré les choses afin que la convention soit signée avant l'établissement du permis de construction pour l'arène.
- Un commissaire demande si la Municipalité a eu un regard dans les comptes de la FdV. La coordinatrice répond que non, car il n'y a pas de partage de risque financier entre la Ville de Vevey et la FdV. La Syndique ajoute que la Municipalité a essayé, mais n'a pas pu avoir accès à des informations financières.
- Un commissaire demande si le retard pris dans la signature de la convention était dû à la crise au sein de la Municipalité. M. Rivier répond ni oui, ni non. Il ajoute que l'idée populaire est que la FdV a beaucoup de moyens financiers mais que ce n'est pas le cas. À titre personnel, il a constaté, au fur et à mesure des discussions, que la FdV n'a pas toujours les moyens de ces ambitions. Il ajoute enfin qu'il est fier d'avoir signé cette convention.
- Un commissaire demande s'il reste à la Municipalité des moyens de pression. La Syndique répond que - le temps et les préparatifs avançant à grands pas - il ne lui en reste plus beaucoup.
- Les autres conventions (mobilité, déchets, sécurité) sont en cours d'élaboration.

Sponsors de la fête, exclusivité

- Un commissaire demande pourquoi il n'y a pas plus de produits locaux mis en avant. La Syndique dit que la Municipalité a essayé, mais n'a pas pu. Elle mentionne que la place de l'Hôtel de Ville a été sortie du périmètre de la fête.

Prévention (notamment consommation alcool)

- Mme Marggi répond que la HES Santé, l'Association Sécurité Riviera (ASR), les animateurs socioculturels et les associations actives dans ce domaine sont mobilisés pour la mise d'actions de prévention. En 1999, les activités de prévention étaient difficiles à appliquer, mais en 2019 il y a une meilleure prise de conscience de cet aspect.

Mobilité

- Suite à une question d'un commissaire, Mme Marggi explique que l'aspect des trains spéciaux et autres mesures spéciales de mobilité sont gérés par la FdV. Celle-ci est en négociation avec Mobilis notamment pour l'organisation de trains spéciaux, mais cela implique un coût important.
- La volonté de toutes les parties est qu'un maximum de visiteurs vient à Vevey en transports publics.
- Un travail a été effectué par l'ASR et par la DU pour faire en sorte qu'un max de gens viennent en train, mais la gare de Vevey ne pourra pas absorber tout ce trafic.
- Le billet de bus sera compris dans le forfait des parkings extérieurs.

Prochaine fête

- Un commissaire demande si des mesures seront prises pour l'organisation de la prochaine Fête. La Syndique indique que peu de documents liés à l'édition de 1999 ont été trouvés et qu'il y aura un bilan après la fête de 2019. Elle ajoute que l'année avant la FDV est difficile, mais que celle-ci aura un impact positif pour le tourisme notamment. Mme Leimgruber ajoute également que le directeur de la FdV, M. Hohl, a dit qu'il faudra voir si Vevey veut encore organiser la fête lors de la prochaine édition.

Documents (rapport, bilan, autres) existants sur la fête de 1999 ?

Il existe 3 rapports à disposition que la coordinatrice a consulté. Peu d'infos sont disponibles.

Nos remerciements à Mmes Leimgruber et Marggi, ainsi qu'à MM. Rivier et Halter pour le temps consacré à cette rencontre et pour toutes les informations reçues.

Pour la Commission de gestion
Gilles Perfetta

2.10 Rencontre DAIE-DU - Collaboration des directions

L'après-midi du 11 février, la Commission a rencontré simultanément la DAIE et la DU pour évoquer leur collaboration, en présence de Mme Elina Leimgruber, Syndique, et de M. Etienne Rivier, Municipal, ainsi que de MM. Claudie Lehrian, chef de service DAIE, et Julien Cainne, chef de service DU.

Les services de l'urbanisme et d'architecture-infrastructure travaillent très souvent main dans la main. Il en va de même régulièrement avec d'autres services communaux, intercommunaux ou autres que sont :

- | | |
|---|---|
| - PolCom – Police du Commerce | - CAD – Chauffage à distance (Groupe E Celsius) |
| - DEP – Direction des Espaces Publics | - Swisscom |
| - ASR – Association Sécurité Riviera | - Cablecom |
| - SIGE – Service Intercommunale de Gestion des Eaux | - Holdigaz |
| - RE - Romande Énergie | |

Exemple est donné pour le traitement du dossier de la RC780, le projet de réaménagement de la Place du Marché ou de la Rue du Nord.

Il semble que parfois, les synergies sont impossibles lorsque les priorités des différents services sont trop différentes. Par exemple pour l'Avenue Nestlé, la Romande Energie devait changer des lignes prioritaires alors que les prochains travaux de mise en séparatif n'étaient pas urgents.

Processus de coordination des différents services et entités

- Tous les chefs de services de Vevey ont une séance de coordination hebdomadaire
- La DU et la DAIE se voient une fois par semaine (minimum) hors séance de coordination des chefs de services.
- La DU, la DEP, la DAIE et l'ASR font une séance de coordination une fois par mois
- Cinq fois par an, se réunissent la DAIE, l'ASR, la DEP et la DU avec tous les services industriels : le SIGE, Holdigaz, Swisscom, Cablecom, Romande Énergie, Groupe E

Les processus actuels de coordination et de communication entre la DU et la DAIE ont été mis en place dès 2015 et l'arrivée du nouveau chef de service de la DU.

Informations diverses globales

Lors du chantier de la passerelle du chemin de l'Espérance, qui s'était réorienté sur une rampe partielle plutôt que sur des pas d'ânes suite à des plaintes, c'était les CFF qui étaient maîtres de l'ouvrage et non la ville.

La signalisation pour les cyclistes n'est toujours pas claire pour la circulation du passage sous-voies de la gare (passage St-Antoine), mais un panneau d'interdiction plus grand est envisagé.

Informations relatives à la DU

La DU travaille avec un responsable et deux techniciens.

La DU traite environ 100 demandes de permis de construire par an plus environ 80 non soumis à autorisations.

L'effectif du service est réduit et l'était encore plus avant, de ce fait les vérifications étaient parfois lacunaires il y a quelques années. C'est mieux maintenant mais le fait d'être en sous-effectif ne permet pas d'être proactif. De fait, le service travaille « à la dénonciation ».

L'attribution des "permis d'utiliser" demande beaucoup de travail et occupe un travailleur à 80%.

La DU traite également les procédés de réclame ainsi que le registre des bâtiments.

Certains cas de non-respect des directives prennent énormément de temps à être traités. Par exemple le cas de pose de fenêtres en PVC dans la vieille ville. Il est impossible de passer à côté de tels cas de peur de créer un précédent.

Nos remerciements à Mme Leimgruber, MM. Ansermet, Lehrian et Cainne pour le temps consacré à cette visite et pour toutes les informations reçues.

Pour la Commission de gestion

Pascal Molliat

2.11 Rencontre avec le Festival Images

Le matin du 11 février, la Commission a rencontré les responsables du Festival Images Vevey, dans leurs locaux du Verger 10, pour évoquer leur collaboration avec la ville de Vevey, en présence de Mme Elina Leimgruber, Syndique, et de M. Jacques Ansermet, Municipal, ainsi que de MM. Stefano Stoll, directeur du Festival Images Vevey et M. Raphaël Biolley, secrétaire général de la fondation.

Historique

Le 1^{er} festival « Images » date de 1995, date des 50 ans de l'école de photographie de Vevey.

La Fondation Vevey ville d'images (FVVI) voit le jour dès 1999 et les débuts du projet « Images » tel qu'on le connaît maintenant datent de 2004. Messieurs Stoll et Biolley étaient déjà impliqués à ce moment-là.

La séparation entre le service culturel de la ville et le Festival Images Vevey s'est faite rapidement alors que le festival prenait du volume.

Activités de la fondation

Les trois piliers de la fondation sont résumés ainsi:

- Festival Images: qui se déroule tous les deux ans en septembre des années pairs.
- Espace Images : galerie permanente pour la photographie contemporaine
- Grand prix Images : Un des plus anciens prix attribué dans ce domaine, 600 à 1000 dossiers de plus de 60 pays par édition. Attribue une bourse pour le développement du projet gagnant, qui sera présenté au Festival Images.

Fonctionnement et financement

Actuellement, M. Stoll est donc directeur d'Images Vevey. La fondation est une entité indépendante de la ville mais subventionnée à hauteur d'environ 1/3 de son budget. Les rapports entre la ville et la fondation sont réglés dans une convention.

La Municipalité de Vevey est représentée par deux délégués au sein du conseil de fondation, dont la présidence est historiquement proposée au syndic en fonction.

La fondation se finance via des partenaires publics et privés grâce, notamment, à sa portée populaire et son articulation unique. Le Festival Images Vevey est maintenant un événement à la portée internationale reconnue ce qui facilite les recherches de fonds.

Le nombre de visiteurs sur les trois semaines de festival en fait un acteur incontournable non seulement culturel, mais aussi touristique et économique.

Pour preuve, une partie des financements est obtenue au titre de la LADE vaudoise, c'est-à-dire la loi sur l'appui au développement économique vaudois et une autre partie vient de la taxe de séjour qui finance les événements qui remplissent les hôtels du territoire.

Locaux de la fondation

Au-delà de l'argent, l'espace est le second nerf de la guerre lorsque que l'on parle d'espace d'exposition et de travail. Dans le cadre de la fondation Images, l'activité nécessite beaucoup de personnes sur une période de quelques mois avant le festival et des espaces d'exposition le reste du temps. En plus des bureaux fixes, bien sûr.

La fondation a traversé, fin 17 début 18, une crise liée à ses locaux. En effet, les locaux de la gare arrivant en fin de bail pour avril 2018, une solution était trouvée avec les locaux de la ferblanterie appartenant à Nestlé.

Le projet était entamé, travaux commencés, lorsque brusquement annulé par Nestlé.

Ce fut un gros choc dans le cadre de la fondation, qui trouva heureusement une solution de secours avec la ville de Vevey au rez-de-chaussée du bâtiment des Vergers 10 qui convient bien pour cette utilisation malgré l'état générale du bâtiment.

Une piste d'avenir pour les expositions est explorée du côté de la coupole de la gare de Vevey.

Il est noté que la salle del Castillo est un écrin magnifique, mais malheureusement peu flexible pour des performances artistiques de par sa nature.

Questions et remarques

Q: *Y'a-t-il un partenariat entre la ville et la fondation pour le logement et l'accueil des artistes lors du festival ?*

R: Pas directement, la ville subventionne la fondation qui se gère à l'interne.

Q: *Comment cela s'est-il déroulé pour la venue du Président de la Confédération lors de la précédente édition du Festival ?*

R: Une demande de subvention complémentaire a été faite à la ville par rapport à cet aspect spécifique, qui a été refusé. Dès lors, le festival a absorbé la gestion et le surcoût lié, en limitant certains aspects par ailleurs. La visite s'est bien passé et le Président était enthousiaste et est revenu le lendemain de la visite officielle pour voir l'intégralité des œuvres proposées dans le cadre du festival.

Q: *Est-ce que la voiturette a été financée par la ville de Vevey ?*

R: Non, c'est un partenariat externe

Q: *Il y a eu un accident avec un enfant lors de l'édition 2018, est-ce que toutes les mesures existaient ou seront prises pour éviter ça à l'avenir.*

R: L'accident a été géré de manière adéquate sur le moment et après analyse, il apparaît qu'un concours de circonstances (notamment l'absence ponctuelle pour recharge de tablette du responsable du site) a rendu l'accident possible malgré les zones délimitées et les panneaux mis en place. C'est une utilisation inadéquate des installations qui est en cause. Sinon toutes les mesures sont prises par ailleurs pour assurer la sécurité de l'ensemble du festival. D'ailleurs ces mesures doivent passer le filtre d'ASR pour validation à chaque édition.

Q: *Existe-t-il un moyen de mesurer les retombées de cette subvention et plus largement du Festival Images pour la ville ?*

R: C'est extrêmement difficile d'avoir une réponse précise mais des éléments existent :

- Les nuitées d'hôtels augmentent très fortement lors du festival selon l'organisme de la taxe de séjour. Et ce, de plus en plus, édition par édition.
- Les entrées dans la salle del Castillo sont comptées et lors de la dernière édition le total est d'environ 50'000 personnes sur les trois semaines d'évènement. Le total cumulé d'entrées avec les autres espaces est de 140'000 personnes. Autant de gens qui viennent en ville et mangent, dorment, consomment sur place. Même en comptant que 20.- de dépense par personnes sur une base de 50'000 visiteurs on arrive à 1'000'000 de Frs dépensé en ville sur la période.
- Le retour des commerçants est très positif annonce une hausse claire des commandes/livraisons/ventes sur la période du festival.

Q: *Quelle est l'utilisation de la salle del Castillo lors du festival et est-ce que Images paie la location ?*

R: La mise à disposition de la salle gratuitement est régie par la convention signée entre Images et la ville de Vevey. Pour ce qui est de l'utilisation, cela dure tout le festival plus une petite période en amont pour la préparation et quelques jours après pour le rangement.

Nos remerciements à Mme Leimgruber, MM. Ansermet, Stoll et Biolley pour le temps consacré à cette rencontre et pour toutes les informations reçues.

Pour la Commission de gestion
Pascal Molliat

3. Vœux de la Commission de gestion

Comme l'année dernière la Commission de gestion a émis des vœux, qu'elle a soumis à la Municipalité, en reprenant certains vœux 2017/2018 pour assurer leur suivi et en en émettant de nouveaux après ses visites, rencontres et analyses de rapports. Le 27 mai a eu lieu une séance de lecture des réponses à ces vœux en présence de la Municipalité, qui fait l'objet de la Communication C19/2019.

SUIVI DES VŒUX 2017/2018

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE

- 1) La commission souhaite savoir si les travaux d'isolation des fenêtres du Panorama ont été effectués ou à quand sont-ils prévus,

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION

- 2) La commission désire qu'une veille foncière soit rapidement mise en place,

MONTREUX VEVEY TOURISME

- 3) La commission aimerait connaître le retour du courrier transmis le 18 juin 2018 par la Municipalité à Montreux Vevey Tourisme en lien avec la demande: que la signalétique des panneaux « Enjoy Vevey » soit accessible et adaptée visuellement aux personnes en situation de handicap (hauteur des panneaux et taille des caractères),

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 4) La commission souhaite connaître où en est au jour d'aujourd'hui l'étude et quelles sont les premières pistes d'action sur la « future carte déchetterie » afin d'y intégrer plusieurs fonctionnalités en relation avec d'autres services (DJEFS: entrée piscine, DASLI: carte sésame, etc.),
- 5) La commission souhaite avoir un compte rendu sur l'étude du projet de création d'une brigade « prévention et propreté» (job étudiants) afin de soutenir le personnel du service voirie et de la rencontre qui était prévue le 23 juin 2018 avec l'ancienne responsable de l'association IGSU en Suisse romande,

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE + SERVICES DES GÉRANCES

- 6) La commission souhaite que la Municipalité fournisse la liste exhaustive des biens immobiliers appartenant à la commune (infrastructures, locaux d'habitation ou commerciaux, autres) en précisant leur état, le mode de gestion (interne/ externe) ainsi que le coût de gestion de chaque bien et de déterminer le degré de rénovation nécessaire. Finalement, savoir où en est la Municipalité sur le diagnostic de l'état des bâtiments et le programme d'entretien à long terme des bâtiments communaux,

ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA - DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 7) La commission désire connaître quel est le retour à la suite de la demande transmise aux services concernés, en vue d'une étude complémentaire sur la sécurisation du bas de l'Avenue de Gilamont au croisement des parcelles DP267 et DP70,

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTÉGRATION

- 8) La commission souhaite savoir si la DASLI a mandaté la Municipalité d'envoyer un courrier au Canton afin de connaître la position de ce dernier quant à la pérennité de l'AIL,
- 9) La Commission souhaite avoir un rapport détaillé sur les assises du logement effectuées pas la Fondation Apollo,

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 10) La commission aimerait connaître quels ont été les contacts pris par la Municipalité avec Mobilis et les VMCV, afin d'étudier la demande de l'introduction à Vevey des billets "court parcours" valables sur la zone 70,

VŒUX 2019**ADMINISTRATION GÉNÉRALE + SECRÉTARIAT MUNICIPAL**

- 1) La Commission demande qu'un rapport d'activité intermédiaire soit établi lors d'un départ de chef/fe de service afin d'éviter des lacunes dans le suivi des dossiers,
- 2) La Commission aimerait que la Municipalité demande à la Confrérie des Vignerons un soutien humain afin d'assurer une réception et un gardiennage de qualité (2 personnes tous les jours, pas seulement le weekend) ou financier pour participer à l'accueil du Musée historique et de la Confrérie des vignerons durant la période du Festival Images,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE + FDV

- 3) La Commission souhaite qu'une évaluation du nombre d'heures consacrées à la Fête des vignerons (FdV) par les services soit effectuée pour les années 2018 et 2019 et qu'un rapport soit rédigé en 2019 afin d'effectuer un bilan sur deux points prioritaires : premièrement l'implication des services, deuxièmement le calendrier et le déroulement des préparatifs à la FdV,

**DIRECTION DE LA CULTURE + DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS
+ DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 4) La Commission souhaite que, pour la semaine contre le racisme, les services de la ville (notamment la commission Interculturelle, le service de la Culture et celui de la Jeunesse) prennent contact avec les VMCV pour une campagne d'affichage,

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTÉGRATION

- 5) La Commission aimerait que la Municipalité envisage l'engagement d'un-e animateur-riche socioculturel pour la gestion de l'Espace Bel-Air,
- 6) La Commission aimerait avoir un rapport annuel d'utilisation des maisons de quartier,
- 7) La Commission demande à avoir l'explication claire sur la politique du logement choisie et les moyens mis en œuvre pour y parvenir,
- 8) La Commission aimerait la régularisation et rattrapage rapide des décomptes de chauffage des bâtiments loués par la Commune, ainsi que la liste de tous les biens concernés,

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE

- 9) La Commission souhaite que la Commune suive de près le projet de turbinage de la Veveyse,
- 10) La Commission aimerait que la Municipalité mette dans ses priorités le renouvellement des fenêtres du collège des Crosets qui ne sont pas performantes au niveau isolation thermique et qui, actuellement équipées de systèmes de sécurités peu fiable à court et moyens terme,

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS

- 11) La Commission souhaite que la Municipalité maintienne la limite de 30% de participation des parents aux frais de garderie et n'entre pas en matière sur la demande de passer à 50%,
- 12) La Commission souhaite que la Municipalité fasse une communication sur les nouveaux axes du secteur jeunesse élaborés lors du premier trimestre 2019,

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 13) La Commission aimerait que la Municipalité facture à la Fête des Vignerons les heures effectuées par la DEP à cause du retard (voir de l'absence) de l'élaboration d'un concept déchet telle que prévue dans la convention,

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION+ DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

- 14) La Commission demande l'amélioration de la signalétique des lieux couverts par le WIFI public,

DIRECTION DE LA CULTURE

- 15) La Commission souhaite recevoir un rapport annuel de l'utilisation et des coûts générés par le BURO19,
- 16) La Commission aimerait que l'on intègre au rapport de gestion un histogramme des entrées mensuelles pour les trois musées Communaux,

DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 17) La commission aimerait que la Municipalité adresse une requête à l'Association Sécurité Riviera (ASR) au préalable des phases de requalification de l'Avenue de Gilamont afin de viser à l'installation de plusieurs indicateurs de vitesse dans les deux sens sur cette voie. Le but est d'améliorer la sécurité des piétons, particulièrement sur le tronçon du terrain de Pra jusqu'à l'arrêt de bus « Ancienne Corderie », en passant par les tours de Gilamont.

Pour la Commission de gestion
Isabel Jerbia

4. Administration générale (AG)

La sous-commission s'est réunie le 4 avril, en présence de Mme Elina Leimgruber, Syndique et de Mme Pascale Bacher, secrétaire municipale adjointe, afin d'examiner le rapport de l'AG (pp. 23 à 50 du rapport de gestion de la Municipalité).

Lexique CO : Code des obligations

LC : Loi sur les communes (https://frama.link/_aaq_48b)

LInfo : Loi sur l'information

LPD : Loi sur la protection des données

SCL : Service des Communes et du Logement (<https://frama.link/3U8NrDau>)

Le rapport de la Municipalité en discussion (44 pages) a été reçu par la Cogest le 01.04.2019 à 17h00, soit deux jours et demi avant la séance du jour. Il est indiqué par la secrétaire municipale adjointe que certaines statistiques en provenance du canton étaient en attente, ce qui a retardé l'envoi du rapport à la Commission de gestion.

Un commissaire demande comment s'est passée l'année 2018 avec le conflit interne à la Municipalité, les suspensions des municipaux et les difficultés pour l'administration qui en ont découlé. La Syndique répond qu'elle a été difficile. Pour toutes décisions de la Municipalité, il y a eu une vérification par l'avocat de la Ville ou des avocats extérieurs. Par exemple, pour les démarches au niveau pénal, il est nécessaire de valider rapidement les documents qui doivent être très précis par ailleurs. L'urgence et les délais parfois courts ont laissé peu de temps d'analyse et de réflexion à la Municipalité. Il était donc nécessaire d'engager plusieurs avocats spécialisés qui gèrent entièrement les mandats confiés par la Municipalité. La secrétaire municipale adjointe ajoute que Vevey est observée par beaucoup d'avocats car elle fera jurisprudence, notamment en ce qui concerne la suspension des municipaux. Les cas dans lesquels la Ville est impliquée touchent notamment le CO, la LC, la LInfo et la LPD.

Suspensions des municipaux

Il est précisé que le cas du Municipal Girardin est différent du cas des Municipaux Agnant et Christen. Ces deux dossiers sont toujours en cours. Il est indiqué que la mise en œuvre de la suspension de MM. Agnant et Christen a été difficile car la décision du Conseil d'État a été prise le 19 décembre 2018 juste avant les vacances. Concernant les trois suspensions, un commissaire demande si le Conseil d'État a transmis des consignes. La secrétaire municipale adjointe ajoute que le Conseil d'État n'a pas transmis de consignes sur la mise en œuvre des suspensions. La Syndique indique que dès la décision, les accès informatiques (messagerie électronique et serveur) ont été coupés.

Un commissaire demande comment s'est déroulée la répartition, en 2019, des dicastères avec l'arrivée des deux municipaux désignés par le Conseil d'État. La Syndique indique que le processus n'a pas été facile et s'est basé sur l'historique de la répartition des dicastères. Il y a eu des discussions ouvertes principalement avec M. Renaud (*note du rédacteur : la désignation officielle de M. Renaud par le Conseil d'État a eu lieu le 19.12.2018, celle de M. Ansermet le 23.01.2019*).

Droit à l'information

Un commissaire demande comment la Municipalité gère les avis des différents intervenants (avocats mandatés, SCL, Conseil d'État). La secrétaire municipale adjointe répond que le SCL donne son avis à la Municipalité mais ne s'engage pas trop. Les réponses de ce service sont rapides mais ne font pas office de décision ou d'avis de droit. Le SCL fournit plus de réponses que la Préfecture.

En ce qui concerne l'accès aux documents (droit à l'information), entre autres pour les commissions de surveillance, la secrétaire municipale adjointe indique que le SCL a conseillé de faire passer toutes les demandes (documents et questions) de la Cogest par la Municipalité. Elle précise que c'est une interprétation de la loi que la Municipalité a décidé de suivre dès l'automne 2018 et suite à l'exercice compliqué en 2017 et 2018. Pour les procès-verbaux de la Municipalité, les versions complètes, avec l'entier des discussions, est sauvegardé à travers le système de gestion des documents de l'administration. Il est également possible d'imprimer des versions des procès-verbaux de décisions. Les collaborateurs de

l'administration appliquent une marche à suivre pour la transmission de documents aux citoyens. Si le document demandé semble sensible, c'est le/la chef-fe de service qui décide. Les directives concernant le contact de l'administration communale avec les journalistes ont été mises à jour.

Fondation Apollo

Un commissaire demande si une plainte a été déposée contre la fondation Apollo et si des mesures ont été prises pour éviter un autre cas identique. La secrétaire municipale adjointe répond qu'aucune démarche judiciaire n'a été faite en 2018, mais que c'est en cours en 2019. En 2018, une demande auprès de l'autorité de surveillance des fondations a été effectuée, le résultat de l'étude par l'autorité de surveillance sera connu en 2019.

Prérogatives de Michel Renaud

Un commissaire demande si une lettre de mission a été donnée à M. Renaud suite à sa nomination par le Conseil d'État le 13.06.2018. Il est répondu que non et rappelé que M. Renaud officiait comme observateur, participait aux séances de Municipalité, assistait aux séances du Conseil communal dans la tribune du public, et ne prenait part aux décisions de la Municipalité qu'en cas d'absence du quorum.

Audit

Un commissaire demande en quoi consistait l'audit opérée par le canton au sein de l'administration communale. Il est répondu que c'est le canton qui a mené cet audit qui portait sur la relation entre la Municipalité et les cadres de l'administration (chef-fes de service, directeur-rices de musées, responsables de secteurs). L'audit a démarré en août 2018. La secrétaire municipale adjointe et le chef du service RH ont assisté le canton pour l'organisation technique de l'audit.

Naturalisations

La secrétaire municipale adjointe indique qu'il y a eu deux fois plus de séances de la Commission des naturalisations en 2018, à cause de l'augmentation des demandes reçues en 2017 avant l'entrée en vigueur, le 01.01.2018, de la nouvelle loi sur la nationalité et de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV). Les membres de l'administration et les commissaires ont fait preuve d'un grand engagement pour le traitement des demandes et l'auditions des candidats à la naturalisation.

Autorisation générale de plaider

Concernant ce sujet, quatre questions ont été envoyées par le rapporteur de la sous-commission à la Syndique et à la secrétaire municipale adjointe. Des réponses fournies il ressort que :

- En ce qui concerne M. Agnant et M. Christen, il est confirmé que la procédure judiciaire encore en cours ne résulte pas d'une plainte pénale déposée par la Municipalité à leur encontre, mais de dénonciations contre inconnu qu'elle a adressées au Ministère public. Ce fait avait été communiqué par la Syndique à la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018 « [...] que la Municipalité, je dis bien et je répète, que la Municipalité a dénoncé au Ministère Public depuis plusieurs mois les multiples fuites dont elle a été l'objet. ».
- En ce qui concerne M. Girardin, les informations reçues confirment la déclaration de Mme la Syndique lors de la séance du Conseil communal du 11.10.2018, annonçant le dépôt d'une plainte pénale ce même jour à l'encontre de M. Girardin en tant que Président de la fondation Apollo, après la plainte au civil déposée le 6 juillet 2018.

Fête nationale du 1^{er} août

Plusieurs remarques négatives ont été signalées suite à l'édition 2018. Sont cités notamment l'attribution des stands sur le Quai Perdonnet, le manque de WC accessibles aux personnes âgées et à mobilité réduite à proximité de la Grenette, la gouvernance de l'organisation.

La secrétaire municipale adjointe répond que par faute de temps, le mandat de l'organisation sur le Quai Perdonnet a été confié à la même association que les années précédentes, c'est-à-dire la Société de Développement de Vevey (SDV).

La Syndique ajoute que la Municipalité a essayé de faire des économies, ce qui a peut-être eu des conséquences concernant le petit déjeuner patriotique sous la Grenette, et que la commission peut faire un vœu pour que des changements soient effectués.

Fête des Vignerons (FdV)

Un commissaire demande quelle est la composition de la cellule de coordination évoquée en page 29 du rapport de la Municipalité. Il est répondu que la cellule est formée de la Coordinatrice de la FdV (employée communale), qui reçoit toutes les demandes et les redirige avec l'aide du Chargé de communication et de l'Assistante de communication de la ville. Le secrétaire municipal fait aussi partie de la cellule de coordination. La Coordinatrice et le secrétaire municipal sont les deux personnes ayant la meilleure vision de l'organisation de la FdV et du déroulement prévu. La Syndique ajoute qu'il y a également une cellule cantonale, surtout pour les aspects liés à la sécurité (la Police cantonale, l'ASR, la FDV et son mandataire en charge de la sécurité).

Le commissaire demande également si la Municipalité peut fournir une évaluation du nombre d'EPT (équivalent plein temps) consacrés par les collaborateurs de la Commune en 2018 pour des tâches liées à la FdV. La Syndique répond qu'il n'est pas possible de fournir une évaluation de ce type, que la Coordinatrice est l'unique personne à consacrer l'entier de son temps à la FdV et qu'un rapport sera rédigé après la Fête.

Autres remarques et questions

Un commissaire fait remarquer que la carte déchetterie est toujours envoyée aux hommes dans un foyer car ils sont considérés comme « chef » de famille. La Direction des espaces publiques (DEP) ayant répondu qu'il s'agissait d'un souci lié à l'Office de la population, le commissaire s'adresse à présent à la secrétaire municipale adjointe. Cette dernière répond qu'il s'agit de savoir ce que la DEP souhaite faire car les informations issues du fichier d'adresses des habitants de la Ville peuvent être classées de plusieurs manières. La Syndique ajoute que selon la demande, il y a peut-être un coût supplémentaire.

Un commissaire demande si des panneaux publicitaires ont été retirés en 2018 pour cause d'illégalité en regard de la LCR (Loi sur la circulation routière). La Syndique répond que non. Elle indique par contre que des demandes pour de nouveaux panneaux lumineux ont été déposées par une entreprise basée à Vevey, mais que la Municipalité a répondu négativement.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Madame la Syndique et à Mme Bacher pour leurs réponses à ses questions et le temps mis à sa disposition.

Pour la sous-commission,
Gilles Perfetta

5. Direction des systèmes d'information (DSI - SIT)

La sous-commission s'est réunie le 21 mars, en présence de Mme Elina Leimgruber, Syndique et de MM. Robert Schneider, chef de service DSI, et Daniel Gnerre, chef de service du Service d'information du territoire (SIT) afin d'examiner le rapport de la DSI-SIT (pp. 51 à 62 du rapport de gestion de la Municipalité).

5.1 Direction des systèmes d'information (DSI)

La discussion commence par une présentation de la direction par Mme la Syndique, suivie d'une série de questions-réponses concernant la DSI:

Q: Qu'en est-il au niveau des champs électromagnétiques et leur influence sur les enfants ?

R: M. Schneider répond qu'il y a une antenne Wi-Fi par classe, de puissance faible. Cela ne représente pas de danger malgré une agitation au niveau des réseaux sociaux. Selon lui la puissance des smartphones

collés à l'oreille est certainement plus nuisible que la puissance du Wi-Fi par classe.
Cette question pourrait également être posée au niveau du service DJEF.

Q: Qu'en est-il de l'amélioration Wi-Fi public dans la ville de Vevey ?

R: M. Schneider répond qu'avec le nouveau matériel, il y a la possibilité de se connecter avec un smartphone beaucoup plus facilement qu'avant. De plus, il y a une amélioration de certaines zones comme par exemple par l'installation d'une antenne au niveau du musée de la photographie.

Q: Quel Wi-Fi sera à disposition à la Place du Marché pendant la Fête des Vignerons ?

R: L'arène métallique représente une énorme « cage de Faraday » d'où l'impossibilité d'avoir de la Wifi au niveau de l'installation de la ville. On doit s'adresser au comité de la Fête des Vignerons pour savoir comment ils vont palier ou résoudre ce problème.

Q: Quelles sont les relations entre la DSI et l'ARAS ?

R: La DSI s'occupe également de la gestion hardware et software de l'association intercommunale ARAS dont les bureaux sont situés à Vevey. La facturation des travaux se fait selon une convention de facturation cantonale.

Q: Où en est la refonte du site web www.vevey.ch ?

R: Il y a eu un léger retard car lors de la soumission une société a fait recours après l'évaluation faite par la DSI suite à l'adjudication faite fin novembre 2018. A ce jour le tribunal a donné raison à la DSI donc le processus peut suivre son cours.

Q: Quel est la position de la DSI par rapport au développement durable ?

R: La DSI est attentive à la consommation de papier par rapport à AGENDA 21

5.2 Service d'information du territoire (SIT)

La discussion se poursuit par une présentation du SIT par M. Gnerre, suivie d'une série de questions-réponses:

Q: Comment est réparti le financement de Cartoriviera ?

R: Le SIT est financée de cette façon : 50% à charge de la commune et 50% à charge de l'intercommunal. Donc le service est devenu interrégional, cependant le service manque de ressources financières.

Q: Peut-on envisager un financement participatif ?

R: Au niveau de M. Gnerre il est compliqué d'envisager ce processus par manque de temps. Cartoriviera a une vocation romande cependant il a des prestations « propriétaires » pour certaines communes mais pas toutes et il donne des informations fiables au niveau de la commune en un seul clic.

Q: Y-a-t-il de nouveaux adhérents ?

R: Oui au niveau de la Riviera et même au niveau cantonal, le SIT, grâce à Cartoriviera, permet d'obtenir des informations précises au niveau du réseau souterrain par exemple.

Q: Le service Cartoriviera est-il payant ou gratuit ?

R: Actuellement le service est gratuit, cependant il y a un rapport « gagnant-gagnant » pour les entreprises.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Madame la Syndique et à MM. Schneider et Gnerre pour leurs réponses à ses questions et le temps mis à sa disposition.

Pour la sous-commission,
Jennyfer Vincent

6. Service des affaires intercommunales (SAI)

La sous-commission s'est réunie le 4 avril, en présence de Mme Elina Leimgruber, Syndique et de Mme Colette Rossier, cheffe de service afin d'examiner le rapport de la SAI (indépendant du rapport de gestion de la Municipalité).

Madame Rossier, rappelle en préambule la procédure spéciale avec le rapport du SAI puisqu'il est d'abord validé par les Syndics, puis par les Municipalités, puis par les commissions. Celui-ci est donc en cours de validation par les Municipalités, normalement quasi aucun changement n'est demandé.

Q: Un commissaire demande si deux adjoints à la place de trois posent un problème de surcharge au SAI.

R: Mme Rossier confirme en expliquant que c'eût été problématique en cas de gros projets. De nombreuses séances prennent beaucoup de temps, le service est « à la limite ».

Q: Un commissaire demande si toutes les communes sont membres de l'UCV et de ADCV.

R: Mme Rossier informe que toutes les communes du district sont membres de l'UCV à l'exception de Corseaux qui est membre de l'ADCV.

Q: Un commissaire parle de la vétusté du site du SAI et se demande si des visiteurs le consultent encore.

R: Mme Rossier ignore la fréquentation du site mais rappelle qu'il est très pratique et riche en renseignements. Elle informe que la gestion technique du site est gérée par le service informatique de Vevey mais que l'ajout du contenu se fait directement par le SAI.

Q: Un commissaire pose la question du soutien aux sociétés sportives et des conséquences du franc donné en moins.

R: Mme Rossier explique que la subvention se calcule en fonction des rentrées. L'augmentation des inscriptions des jeunes sportifs dans les clubs représente donc CHF 1.- de moins de contribution, l'enveloppe globale reste donc identique.

Q: Un commissaire demande si la mise en place de bancs parlants via la Fondation pour l'équipement touristique est concluante.

R: Mme Rossier informe que de nouveaux bancs ont été mis en 2018, que des anciens ont été restaurés et qu'ils fonctionnent parfaitement. Ils sont fort appréciés par leurs utilisateurs.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Madame la Syndique et à Mme Rossier pour leurs réponses à ses questions et le temps mis à sa disposition.

Pour la sous-commission,
Julien Rilliet

7. Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable (DU)

La sous-commission s'est réunie le 28 mars, en présence de MM. Etienne Rivier, Municipal et Julien Cainne, chef de service, afin d'examiner le rapport de la DU (pp. 63 à 78 du rapport de gestion de la Municipalité).

M. Rivier remercie l'assemblée et rappelle en préambule que la Municipalité a eu de nombreux changements ces derniers mois. De ce fait, M. Rivier n'est responsable de la DU que depuis le 1^{er} janvier 2019, ce qui limite quelque peu ses connaissances de l'année écoulée. M. Cainne se fera un plaisir de répondre aux questions dont M. Rivier ignore les détails. Le rapporteur ouvre la discussion, retranscrite ci-dessous.

7.1 Aménagement du territoire et aménagements urbains

Q: Un commissaire pose une question en lien avec le Plan directeur de stationnement et la « forte demande pendulaire mal satisfaite ». La Municipalité propose à long terme deux parkings qui ne sont pas encore réalisés pour l'instant, que propose-t-elle en attendant aux pendulaires qui n'ont pas assez de place ?

R: M. Cainne répond que ce n'est pas les parkings d'ouvrages qui répondront à la demande des pendulaires. Ceux-ci sont prévus pour les clients qui viennent pour une courte durée au centre-ville. Ceux qui viennent plus longtemps, notamment les pendulaires, seraient dirigés vers un P+R qui se réaliserait plutôt dans la commune de Saint-Légier. La Fête des Vignerons sera d'ailleurs un test grandeur nature pour tester ces dispositifs.

Q: Un commissaire rebondit et explique que les parkings de La Veyre sont peu occupés. Il se demande si une demande existe vraiment.

R: M. Cainne répond que des macarons pour pendulaires seront mis à disposition. Il n'y en a que 30 pour l'instant mais 50 supplémentaires seront proposés. La Municipalité soupçonne que de nombreux pendulaires utilisent les parkings de Vevey (P+R) uniquement pour le parage et que leur finalité est d'aller ailleurs (Lausanne, etc.). Des études sont en cours.

Q: Une commissaire demande si des places de parcs pour des personnes à mobilité réduite sont enlevées sans être remplacées.

R: M. Rivier rappelle que, selon la législation, les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent se parquer partout et de manière illimitée. L'avantage des places pour les PMR est qu'il y a plus de la place et une meilleure proximité avec les commerces, etc. Cela dit, une personne avec le macaron handicapé peut se parquer partout où elle le souhaite de manière illimitée. Ces places sont donc en complément. Enfin, M. Rivier rappelle également que le message politique est d'éviter le plus possible le parage en surface, en particulier sur les quais, qui devraient être libérés à terme de toute voiture.

Q: Un commissaire demande où en est le projet sur le Secteur Providence.

R: Il lui est répondu que des négociations confidentielles ont eu lieu en 2019 mais qu'en 2018 il ne s'est rien passé d'autre que des discussions préliminaires.

Q: Un commissaire pose la même question sur le PA de La Veyre-Derrey.

R: M. Rivier rappelle qu'un document est en consultation auprès des propriétaires de cette parcelle. La Municipalité va conduire des discussions avec les propriétaires pour savoir comment mettre en valeur celles-ci. Les négociations sont donc en cours. La Municipalité a d'ailleurs demandé une évaluation des futurs bâtiments sur leur valeur. M. Rivier rappelle que la relation est difficile entre les deux propriétaires qui n'ont pas les mêmes surfaces.

Pour le calendrier, la Commune de St-Légier doit mettre à l'enquête le plan d'affectation, puis le proposera au Conseil communal de sa Commune. C'est seulement après que Vevey pourra avancer pour faire de ce lieu un pôle d'activité économique pour le Canton de Vaud. L'idée est d'ailleurs soutenue par le Canton et deux entreprises veveysanne ont fait part de leur intérêt à s'étendre sur cette zone. C'est d'ailleurs la seule manière pour Vevey de les garder sur son territoire.

Q: Un commissaire demande s'il existe un compte-rendu des conférences en urbanisme.

R: M. Cainne l'informe qu'elles ont été filmées et sont disponibles sur le site de la Ville.

Q: Un commissaire salue en préambule la qualité du site main.vevey.ch mais se demande si les objectifs de visites sont atteints et combien ce site a coûté à la Ville.

R: Il lui est répondu que le site a coûté 28'000.- et qu'il est trop tôt pour tirer des statistiques de visites.

Q: Un commissaire demande, concernant la rue de la Byronne fermée à la circulation, pourquoi la Municipalité a engagé un architecte « pour poser des bancs n'importe où et y ajouter quelques bacs à fleurs », propos entendus dans la voisinage de cette rue.

R: M. Rivier répond que l'architecte avait effectivement planifié un projet mais que celui-ci ne correspondait pas à l'ensoleillement. M. Cainne complète en disant que l'expérience ne sera pas renouvelée avec cet architecte. Pour information, cette personne n'a pas coûté cher à la Ville. Il y a eu une absence interne pour cause de maladie et une surcharge de tous les cadres du service, ce mandat était pour décharger le service mais la bonne personne n'a pas été trouvée.

Q: Un commissaire se demande quel est le bilan de la piétonisation de la rue du Nord.

R: M. Cainne explique que le bilan est très positif à l'exception de quelques voitures qui passent toujours par cette rue piétonne. ASR et la DU travaillent à trouver une solution.

Q: Un commissaire demande comment les aménagements pour la modération du trafic à l'Avenue de Pra, et aux Boulevards de Charmontey et Henri-Plumhof aient pu prendre plus de quatre ans et demi.

R: La Municipalité confirme la temporalité de ce projet et déplore également la durée de ces aménagements.

Q: Un commissaire se demande s'il est possible d'imaginer une pose de goudron phono-absorbant à l'Avenue de Gilamont, ainsi que d'autres mesures de ralentissement du trafic automobile dès le giratoire de Pra. Il estime que les gens y roulent trop vite et se demande si des démarches pour mieux indiquer les limitations sont prévues.

R: M. Cainne informe qu'il n'y a pas de démarches immédiates mais que la requalification de l'Av. de Gilamont est prévue en plusieurs phases. La première en lien avec le parking à la gare, la seconde en lien avec le nouveau collège.

Q: Un commissaire rebondit et demande si on ne peut pas y mettre un radar.

R: M. Rivier répond que c'est ASR qui s'en occupe mais que ce tronçon est normalement bridé à 50 km/h. Il propose que la commission en fasse un vœu et le transmette à ASR.

Q: Un commissaire demande si la modification de la tarification des places de stationnement sur le territoire privé communal qui est passé de 80.- à 100.- par mois permet de les louer deux fois, soit la journée et la nuit, et se demande si la commune touche deux fois la somme par place.

R: M. Cainne ignore la réponse mais transmettra l'information sitôt en sa possession

7.2 Développement durable - Agenda 21

Q: Un commissaire se demande si les fournitures de bureau sont gérées au même endroit et si des statistiques sont tenues.

R: M. Cainne explique faire un appel d'offre mais que chaque service gère individuellement sa consommation de papier. La question est néanmoins à demander au service des finances.

Q: Un commissaire demande quel est le rapport entre la Ville et la société Ecocup.

R: M. Rivier explique que c'est une entreprise qui fournit un service et que le SIGE met en place le dispositif sur les bornes hydrantes qui permet de prélever de l'eau. M. Rivier complète en informant que les frais liés aux processus expliquent que le « déficit » est couvert par les gobelets qui ne sont pas ramenés.

7.3 Fête des Vignerons

Q: Un commissaire demande quel est le suivi des procédures pour les caveaux privés.

R: M. Rivier informe que la police du commerce renvoie à DU, qui renvoie à la police du commerce. 70 demandes ont été déposées, il y a un embouteillage au niveau de l'ECA, qui débloque au fur et à mesure les dossiers.

M. Rivier rappelle qu'il existe une procédure précise qui explique comment ouvrir un caveau.

Q: Un commissaire demande s'il est obligatoire ou simplement recommandé de passer par l'entreprise Securitas lors des demandes (ABC) en lien avec la sécurité.

R: M. Rivier rappelle que, pour le périmètre de la Fête des Vignerons, la Confrérie **est en contrat** avec Securitas et que c'est uniquement pour les sites dans le périmètre de la Fête des Vignerons que cette entreprise est nécessaire.

M. Cainne informe que c'est surtout pour avoir une meilleure coordination entre la sécurité dans les différents sites.

Un commissaire regrette l'absence de M.Bloch, qui aurait pu être présent puisque de nombreux sujets touchent le développement durable. Le Municipal abonde dans ce sens.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Monsieur le Municipal et à M. Cainne pour leurs réponses à ses questions et le temps mis à sa disposition.

Pour la sous-commission,
Julien Rilliet

8. Direction des espaces publics (DEP)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 27 mars 2019, en présence de M. Michel Renaud, Municipal ad hoc et de M. Georges Garanis, chef de service, afin d'examiner le rapport de gestion de la DEP (pp. 79 à 100 du rapport de gestion de la Municipalité).

8.1 Personnel

La Cogest est informée que M. Jean-François Fardel, responsable du secteur des vignes, n'est passé sous la responsabilité de la DEP qu'au 1^{er} octobre 2018, en provenance de la direction des finances. Puis il a été en congé maladie.

Q: Son remplaçant aura-t-il le même cahier des charges ?

R: Non, la stratégie relative aux vignes est appelée à changer en 2019.

8.2 Les ports

Q: Comment les prix sont-ils fixés pour les amarrages et y a-t-il une politique de prix ?

R: Les prix n'ont pas été modifiés et sont les mêmes qu'à La Tour-de-Peilz et Montreux. Une tentative a été faite d'augmenter les prix, mais celle-ci a échoué après de nombreuses contestations des usagers.

Q: Comment fonctionnent les gardes-ports ?

R: Les deux gardes-ports s'occupent des trois ports de Vevey à 100%. Durant l'été, le travail consiste en l'entretien des ports et en hiver, au déneigement. Un des gardes-ports s'occupe de la Pichette pour environ 300h de travail/an et l'autre du port de Vevey-Marché et du port de Plaisance pour 400h/an.

8.3 L'éclairage public

Q: Au sujet de l'éclairage public, y a-t-il des risques d'incendie vu la vétusté de certains câbles ?

R: Non, plutôt des risques de panne avec les câbles datés de plus de cinquante ans. Mais il y en a très peu.

Q: Quid du programme d'aide et de subventionnement de l'État de Vaud 2018 au sujet de l'éclairage public ?

R: La ville de Vevey a déposé une demande de subventionnement à l'État de Vaud à la suite de laquelle elle a reçu une offre, ainsi qu'un audit des espaces publics. La demande a été retenue pour que la ville soit subventionnée à hauteur de quatre mille francs (sur les CHF 51 000.- de coûts du projet), avec pour obligation de réaliser les projets jusqu'en 2019.

Q: Comment fonctionne le système d'éclairage actuel, « à abaissement autonome » ?

R: Il s'agit d'ampoules qui fonctionnent avec un capteur de mouvement : dès qu'il y a du mouvement dans la zone cible, l'ampoule s'allume automatiquement. Ce nouveau système à détecteur de mouvement a été mis en place en 2018 pour la première fois en ville. 20% d'éclairage en tout temps et 100% lorsque la lampe est activée. Il devrait être généralisé à certaines conditions, notamment que la sécurité n'en soit pas impactée.

8.4 Les toilettes publiques

Q: Que se passe-t-il avec les WC publics de la Grand Place ; rénovées ou non, fermées ou non ?

R: Non ces WC ne seront pas rénovés d'ici la Fête des Vignerons et resteront bel et bien fermées. La raison en est que le bail du kiosk arrivant à échéance en 2020, un projet de rénovation global du kiosk et des WC publics devrait être imaginé incluant un accès pour handicapés.

8.5 Déchets organiques aux écopoints

Concernant les déchets organiques et les écopoints, un bilan a été fait et présenté en réponse au postulat de Mme Fabienne Despot. Pour l'écopoint de l'Ancienne-Cordonnerie (Av. de Gilamont) Sur les 120 cartes qui ont été distribuées, 40 n'ont pas suscité d'intérêt, donc ce projet est considéré comme réussi.

Pour l'échéance des cartes de déchetterie, celles-ci sont toujours valables. Un nouveau système devrait voir le jour prochainement avec des cartes non nominatives.

8.6 Secteur voirie

Q: Quelle est la fréquentation actuelle de la déchetterie (statistiques) ? Le nouveau fonctionnement des horaires est-il satisfaisant ?

R: Le service ne dispose pas de statistiques à ce sujet. De manière générale la population et les collaborateurs sont satisfaits. Il n'y a pas de réclamation. Toutefois, il a été constaté qu'en hiver, la nuit tombant vers 17 heures, il y a un problème d'insécurité. Des améliorations horaires sont possibles mais ils tiennent actuellement compte des besoins des utilisateurs en tenant compte des ressources humaines à disposition ainsi que de la praticité des choses.

Concernant la pérennité du bail de la déchetterie, les CFF ont confirmé que celle-ci sera intégrée dans le projet de requalification des parcelles « 199-206 ». La déchetterie continuera sa fonction en 2019 et 2020.

Q: Les dépôts sauvages de déchets ont-ils diminués ?

R: Il y a eu une baisse des déchets illégaux mais le chef de service constate que « l'incivilité devient un acte pensé ». Certaines zones sont particulièrement surveillées.

Q: A-t-on une idée du coût du ramassage des encombrants sur appel ?

R: Non, mais en 2017 cela a généré 1318 heures de travail. La voirie ne peut pas se faire une idée exacte des coûts.

Il y a d'autres villes qui facturent les ramassages d'encombrants, comme Montreux et Renens, par exemple. Pour les débarras de meubles utilisables, il existe une réflexion et un projet autour d'une collaboration entre la ville et Le Galetas (CSP).

Q: Existe-t-il des statistiques de dépôts sauvages en fréquence et par quartiers par exemple ?

R: Non, il n'y a pas encore de statistiques à ce sujet. M. Garanis pourra en intégrer pour l'année prochaine. Toutefois les principaux endroits sont connus : les tours de Gilamont, la rue du Midi, la rue des Communaux...

Au sujet de la répression des dépôts sauvages de déchets, M. Garanis nous informe qu'il y a une excellente collaboration entre La Tour-de-Peilz, Montreux et Vevey et que la brigade de propreté, face aux déchets inappropriés, peut intervenir rapidement dans l'investigation des personnes responsables.

En cas de dénonciation, les amendes varient entre CHF 150.00 et CHF 600.00. En 2018, 39 dénonciations ont été effectuées aboutissant à 38 amendes et un recours pendant.

La Commission déchets s'est rencontrée deux fois durant l'année 2018.

Q: Y'a-t-il eu des incendies dans les poubelles suite à la campagne « Le Bon Geste » ?

R: Oui, il y'en a eu un en 2018, ce qui a fait l'objet d'une étude visant des améliorations. Mais globalement le bilan de la campagne Le Bon Geste est très bon.

8.7 Secteur Parcs & Jardins

Un commissaire signale que, lors des manifestations, le DEP fait un travail efficace au sujet des réservations des tables et bancs mis à disposition des Veveysans.

8.8 Gestion technique

Q: Quel est le projet de renouvellement de la flotte des véhicules ? Tout se fera d'un coup ?

R: Suite aux résultats de l'audit sur les besoins en mobilité de la commune, un plan de renouvellement sur 6-7 ans a été établi. Le rapport de 2017 était prévu au départ sur 5 ans.

Q: Quelles sont les spécialisations demandées lors des recrutements ?

R: Le service privilégie les engagements de collaborateurs ayant des qualifications avec la mécanique et les moteurs ainsi que ceux ayant des permis poids lourds, par exemple.

Q: Vu les températures élevées de ces dernières années, a-t-on constaté une augmentation des problèmes liés aux algues dans les ports et sur les rives ?

R: Oui, le besoin d'enlever les algues est en hausse, particulièrement à la Pichette, car il n'y a pas de circulation d'eau, ce qui favorise leur développement.

Q: Lors de coupes d'arbres sur le domaine privé en ville, est-ce que les demandes du service sont des demandes ou des injonctions ?

R: Il s'agit d'injonctions. Le règlement de Vevey stipule que l'on doit compenser les coupes d'arbres soit via de nouvelles plantations équivalentes ou via une compensation financière égale au coût des plantations.

6.8 Fête des Vignerons

Q: Quelle est la participation de la DEP à la Fête des Vignerons (FdV) ?

R: L'implication du service existe depuis le début de l'organisation. Le service participe à toutes les séances hebdomadaires pour traiter des sujets liés à la ville, comme par exemple la protection des arbres et des places de jeux.

La coordination de la FdV a toujours intégré le service qui est donc informé de tout ce qui se passe.

Depuis le mois d'octobre 2018, le service consacre entre 35% et 45% de son temps pour la FdV, ce qui engendre une surcharge de travail pour ses collaborateurs. Le chef de service travaille ainsi à 120% en ce moment... De plus, le concept déchet promis par la FdV n'a pas été fourni à ce jour.

En conclusion, les commissaires constatent que le chef de service et ses collaborateurs ont une surcharge de travail due à l'organisation de la FdV.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Monsieur le Municipal et à M. Garanis pour leurs réponses à ses questions et le temps mis à sa disposition.

Pour la sous-commission

Marcia Ciana

Pascal Molliat

9. Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration (DASLI)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 27 mars 2019, en présence de M. Michel Renaud, Municipal ad hoc, de Mme Stéphanie Zufferey, cheffe de service, et de M. Gilles Altermath, pour le Service Gérance, afin d'examiner le rapport de la DASLI (pp. 101 à 115 du rapport de gestion de la Municipalité).

9.1 Service des gérances

La séance a débuté par le Service des gérances pour libérer rapidement M. Altermath. De nombreuses questions posées le 27 mars ont été reprises dans une seconde discussion qui a eu lieu le 13 mai (pp. 41 sq. de ce rapport). Les réponses du 27 mars reflètent la situation à cette date et sont précisées le 13 mai: plusieurs dossiers ont évolué entre ces deux dates, en particuliers concernant l'engagement d'une personne en tant qu'adjointe à la cheffe de service. Certains paragraphes des échanges relatés ci-dessous ne sont donc plus vraiment d'actualité au moment de la rédaction du rapport final de la Cogest. Ils sont cependant laissés tels.

Monsieur Gilles Altermath, ancien chef de service des finances-gérances, nous informe qu'il est retraité et qu'il a été engagé avec un statut d'auxiliaire rétribué à l'heure par la DASLI, à hauteur d'environ 40%, jusqu'au 30 juin 2019, afin d'assurer le suivi des dossiers des gérances en cours.

De fait, le service des gérances nous signale que la Municipalité s'est rendue compte qu'elle ne disposait pas d'un temps de réflexion suffisant au sujet de son internalisation / externalisation. Un délai supplémentaire s'avère nécessaire. En conséquence, la Municipalité a demandé à reporter les contrats de

gérance jusqu'en 2020. L'engagement d'un gérant pour remplacer M. Altermath, retraité fin 2018, est dès lors programmé (voir la 2^e entrevue avec DASLI à ce sujet).

Le processus de remplacement a commencé en novembre 2018. Un poste de gérant a été mis au concours, sans aboutir. Ensuite, le projet d'engager un adjoint à la cheffe de service, avec la double casquette de gérant d'immeuble, s'est mis en place. Des candidatures ont été reçues pour un engagement en 2019.

Le Municipal explique que les circonstances découlant de leurs questionnements en matière d'amélioration du service ont fait évoluer la demande d'engagement d'un gérant. Le Municipal soulève aussi que la collaboration entre M. Altermath et la Municipalité est bonne, et que M. Altermath a une bonne vision du fonctionnement du service.

Q: Un commissaire demande comment se passe la réorganisation du service.

R: Le Municipal lui répond que cette dernière est encore en cours de réflexion; la collaboration entre les municipaux fonctionnant bien, ils ont la possibilité de reprendre globalement la politique du logement.

La cheffe de service rajoute qu'il est très difficile de trouver une personne pouvant occuper la fonction d'adjoint. Actuellement il n'y a personne d'engagé.

Le Municipal explique que le futur adjoint de la cheffe de service aura pour mission de travailler sur l'internalisation et l'externalisation des immeubles. Il admet que ce sujet est un des principaux points sensibles de la crise ayant eu lieu à la Municipalité, mais que la suite des opérations ne pourra que nous permettre de trouver des solutions. La nécessité de prolonger les contrats avec la gérance privée vient du manque de temps dont a disposé le service. Actuellement, M. Altermath est la personne la mieux placée pour transmettre les informations et passer le relais.

Un commissaire constate que cette situation dure depuis trois ans et qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse claire. De plus, la Commission du logement ne s'est réunie qu'une seule fois en 2018.

Q: Un autre commissaire demande quels sont les coûts des sociétés de gérance.

R: M. Altermath répond que les chiffres de 2018 n'auraient pas encore été bouclés et qu'ils seraient transmis le jour de la présentation des comptes. Il s'agit d'un rapport de transition d'un ancien régime à un nouveau.

Le Municipal ajoute qu'ils n'ont pas d'éléments pour répondre au postulat de Mme Jerbia, ni de M. Pilet, puisqu'aucune décision n'a été prise. À ce jour, le seul élément qu'il peut confirmer est la décision d'engager un gérant d'immeuble qui puisse également apporter son aide aux problèmes dont s'occupe la DASLI. Il conclut donc que pour avancer le programme et revenir avec des éléments plus précis et définitifs, il faut que cette reconstruction ait lieu avec cette nouvelle personne qui n'est pas encore engagée.

Q: Un commissaire demande à la cheffe de service quelles ont été les tâches en lien avec le transfert du service et son déroulement en 2018.

R: La cheffe de service répond que la décision de transfert a été un aller-retour successif et constant en 2017 et 2018, de même entre les municipaux qui ne parvenaient pas à se mettre d'accord à ce sujet: "Cela a été très difficile à mettre en œuvre car il y a toujours des réflexions au niveau de la Municipalité par rapport à ces « dispatchages »."

Q: Un autre commissaire demande pourquoi la recherche d'un gérant d'immeubles a été stoppée.

R: Le Municipal répond qu'il s'agit d'une décision de la Municipalité; il y a eu relativement peu de candidatures. En janvier 2019, il a été convenu de lancer un nouvel appel d'offres.

La cheffe de service se dit être en désaccord avec le Municipal en termes de vision sociale et pense que c'est pour cette raison que leur offre d'emploi est si peu attractive pour les potentiels candidats. Elle rajoute qu'ils cherchent une personne ayant des qualifications de gérant d'immeubles, disposant également d'une vision politique du logement. C'est ce dernier point qui poserait problème, car les gérants d'immeubles ne sont pas formés en la matière.

Q: Un commissaire demande à la cheffe de service si elle pourrait partager sa vision de la politique de logement avec la Municipalité pour la faire appliquer ensuite.

R: Elle répond qu'actuellement la Municipalité demande à trouver une personne qui pourrait réfléchir à cette politique de logement.

Q: Un commissaire demande si la réflexion et la mise en place de la politique du logement est un travail de gérant d'immeubles ou plutôt de politiciens de la ville.

R: Le Municipal répond qu'il attend cette réflexion de la part d'un gérant d'immeubles ayant une expérience dans le domaine de la politique du logement.

Q: Un commissaire demande quelles sont les actions que le service de gérance externe peut faire sur des cas particuliers.

R: La cheffe de service répond que le service de gérance assure la gestion, avec la collaboration des régies immobilières, de tous les immeubles et terrains appartenant au domaine privé de la commune. Elle explique que son service intervient auprès des régies, mais que, souvent, il y a plusieurs interlocuteurs pour un même locataire, ce qui génère une triangulation des informations.

Q: Un autre commissaire demande ce que le service a mis en place au niveau de la conciergerie depuis le transfert de Gérances à la DASLI, et s'il y a eu une amélioration dans son fonctionnement.

R: Le Municipal répond qu'ils doivent encore revoir la structure de ce secteur et qu'ils attendent l'engagement du gérant d'immeubles. Il souligne la nécessité d'un engagement important de la part de la Municipalité pour pouvoir faire avancer cette affaire. Actuellement, il ne peut pas donner de réponse claire, car les choses sont en train de se mettre en place. Selon lui, le fil rouge consiste en un retour à l'internalisation.

Q: Un commissaire demande ce qu'il en est du rapport de dépôt de chauffage.

R: M. Altermath répond qu'ils sont en retard avec les facturations.

Un autre commissaire constate que les conflits à la Municipalité ont été lourds et qu'il reste des conséquences visibles malgré la suspension des personnes concernées.

Le Municipal reconnaît que les dégâts sont effectivement là mais qu'au moins, les personnes en question ne se parlaient plus. Un commissaire demande si c'est la Municipalité qui a estimé que la cheffe de service ne pouvait pas faire le travail sur la politique du logement. Le Municipal répond qu'à son avis, la réponse est non. Le soutien nécessaire est à faire au niveau de l'activité de la gérance. La Municipalité ne pense pas que la cheffe de service est incapable d'assumer la politique du logement, mais qu'il est nécessaire qu'elle puisse travailler en amont avec un adjoint.

Q: Un commissaire demande pourquoi ne pas confier à la cheffe de service le développement d'une politique de logement, et à un gérant d'immeuble, la gestion des immeubles.

R: Le Municipal répond que c'était le but initial, mais qu'à la suite d'une discussion au sein de la Municipalité, certaines modifications de ce projet se sont avérées nécessaires.

Q: Un commissaire demande quelles sont les tâches englobées dans le 30% de M. Favrel.

R: Le Municipal répond que M. Favrel s'occupait des décomptes de gérances et des décomptes ETP.

9.2 Intégration

Q: Un commissaire demande ce qu'il en est par rapport à l'ECAP, et si le matériel est suffisant pour accueillir tout le monde.

R: La cheffe de service explique que les cours d'introduction à l'informatique ont lieu dans les locaux de l'ECAP et que ceux-ci ont pour objectifs d'initier les participants à l'utilisation d'un ordinateur dans le but de trouver un travail rapidement, de devenir autonome financièrement et de s'intégrer dans la société. Les salles de classes disposent d'ordinateurs neufs. La collaboration avec l'ECAP se passe très bien.

Q: Un commissaire questionne le financement des projets de la communauté portugaise et demande s'il existe des financements pour les autres communautés.

R: La cheffe de service répond qu'il ne s'agit pas d'un financement pour la communauté portugaise, mais que c'est l'association d'appui à la communauté portugaise qui a proposé un projet au bureau d'intégration (des permanences sociales et administratives). Elle précise que le bureau n'est pas ouvert uniquement à la communauté portugaise mais à toute personne ayant besoin d'appui pour des démarches administratives et de compréhension du système de manière générale. Les autres associations étrangères sont les bienvenues pour déposer un projet; pour le moment, seule celle-ci s'est présentée.

Q: *Un autre commissaire demande comment se déroule la formation des concierges d'immeubles et le processus des personnes sélectionnées pour faire la formation.*

R: La cheffe de service répond que sept personnes ont suivi la formation en 2018 et que les personnes intéressées à y participer à l'avenir doivent être domiciliées à Vevey, travailler dans un immeuble et s'y inscrire.

Q: *Un commissaire constate qu'il manque les statistiques de fréquentation de la Maison de Quartier. Il demande aussi qui sont ses utilisateurs et quelle est la convention avec L'APERO.*

R: La cheffe de service répond que la convention a été envoyée au Président de la Cogest par Mme Fernandes et que les statistiques sont en cours; il y a eu du retard.

Au moment de la rédaction du rapport final ces statistiques ne sont pas fournies à la Cogest par DASLI. La seule réponse obtenue à ce sujet indique ceci:

Selon la convention de collaboration établie entre l'APERO et la Ville de Vevey pour la gestion de la maison de quartier Espace Bel-Air, l'association est en charge de gérer l'agenda de la maison de quartier.

En effet, l'association doit examiner les demandes d'occupation du lieu, en cohérence avec les principes énoncés dans la convention de collaboration.

Ainsi, la plupart des activités prenant place durant la semaine à l'Espace Bel-Air ont pour objectifs de favoriser les rencontres et les échanges entre les habitants du quartier et d'offrir des prestations gratuites aux habitants.

Le week-end, la maison de quartier est principalement mise en location pour des fêtes privées.

La priorité étant donnée aux habitants du quartier et plus largement de Vevey.

L'Espace Bel-Air est également mis à disposition gratuitement pour différentes associations, afin qu'elles puissent bénéficier d'un lieu pour leurs assemblés générales, comités ou autres rencontres. L'objectif est d'offrir un espace de réunion pour les associations à but non lucratif.

En 2018, l'occupation de l'Espace Bel-Air était en moyenne de 180 heures par mois, en dehors de la période estivale. En effet, durant les vacances d'été, certaines associations sont également en congé, il y a donc un creux en juillet et août avec une occupation d'environ 80 heures par mois. Selon le mois, l'Espace Bel-Air peut être plus fréquemment utilisé par exemple pour des événements spéciaux ou selon les demandes des associations.

Q: *Un commissaire demande comment s'est passé la collaboration entre Vevey et Montreux sur la « Semaine d'action contre le racisme / Rumeurs et préjugés ».*

R: La cheffe de service répond que la collaboration existe déjà depuis deux ans et qu'elle est satisfaisante. Elle trouve que c'est une collaboration intéressante car elle permet de multiplier les actions dans les écoles de la Riviera et par conséquent, de faciliter le dialogue autour de ces questions par le biais de conférences, expositions, etc. Nous sommes aussi informés que les demandes pour les cours de français ne cessent d'accroître, mais que nous manquons de personnes qualifiées pour les donner. La cheffe de service a signalé ce problème au canton. En attendant, d'autres activités sont proposées par la commune pour permettre aux demandeurs de pratiquer la langue. La population étrangère est de 42% à Vevey.

Q: *Un commissaire demande ce qu'il en est de l'adhésion au Réseau Francophone des villes Amies des Ainés.*

R: La cheffe de service explique que ce projet prend du temps car il y a d'abord un diagnostic territorial à mettre sur pied. Elle informe par ailleurs que lors de situations d'alarme, comme de grand froid ou de canicule, c'est la protection civile qui visite les personnes demandeuses. La commune s'occupe surtout de faire parler de ce service aux intéressés. La population entière n'est pas informée de ces prestations complémentaires afin d'éviter de faire exploser le budget communal, et de limiter les risques d'abus par des tiers.

9.3 Logement

Q: *Un commissaire questionne le travail effectué par le département au sujet de la mise en place de la politique du logement.*

R: La cheffe de service répond que le service a proposé différentes mesures à son Municipal.

Q: *Un autre commissaire demande pourquoi la fondation Apollo (fondation indépendante) est mentionnée dans le rapport de la DASLI.*

R: La cheffe de service explique qu'elle s'est posée la même question et présume que c'est probablement parce que la fondation a été créée par la ville de Vevey.

Q: *Un autre commissaire s'interroge sur le suivi de la subvention de CHF 150'000.00 et des activités d'Apollo suite aux problématiques soulevées en 2018.*

R: La cheffe de service nous informe qu'elle a intégré le comité de la fondation Apollo en tant que cheffe de service en 2018. Celui-ci est animé par un commissaire désigné par l'autorité de surveillance des fondations avec attributions de Président, qui joue un rôle efficace et fondamental au sein de la fondation. Les bénéficiaires de la fondation n'ont pas été touchés par la crise. Les prestations restent inchangées.

Q: *Un commissaire demande si la subvention était remise en question et si les démarches entreprises par la fondation étaient suffisantes.*

R: Le Municipal répond que, pour 2019, la subvention est remise en question. La Municipalité ne dispose d'aucune information concernant la fondation. Une rencontre avec le commissaire a eu lieu et les informations restent confidentielles jusqu'au dénouement de la situation. Le Municipal conclut en disant qu'il reste persuadé que la situation va s'arranger à l'avenir.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Monsieur le Municipal et à Mme Zufferey, ainsi qu'à M. Altermath, pour leurs réponses à ses questions et le temps mis à sa disposition.

Pour la sous-commission.

Jennyfer Vincent Marcia Ciana

9.4 Séance supplémentaire au sujet du "Service Gérances"

A la suite de cette première analyse du rapport de gestion de la DASLI, plusieurs questions précises concernant le service Gérances sont restées en suspens. Afin d'obtenir de plus amples informations, une nouvelle séance a été demandée par la Cogest à la Municipalité, avec l'envoi préalable d'une série de questions spécifiques. La Municipalité a accepté cette nouvelle rencontre, fixée au 13 mai 2019, en présence de Mme la Syndique, pour les questions politiques, de M. Rivier, Municipal de Finances-Gérance jusqu'au milieu de l'année 2018, de M. Renaud, actuel Municipal de DASLI et de M. Altermath, chef de service Finances-Gérances jusqu'à septembre 2018, puis mandaté pour assurer le suivi des dossiers Gérances auprès de DASLI. La cheffe de service DASLI est excusée.

La Municipalité remercie la Commission pour les questions envoyées au préalable et espère que cette séance permettra d'éclaircir enfin - et définitivement - ces questions.

A. *Première série de questions concernant les décisions municipales à propos du service Gérances en 2018 :*

- 1. Y a-t-il eu en 2018 une orientation donnée en ce qui concerne la manière de gérer les biens locatifs et commerciaux propriétés de la ville (gestion interne, externe, mixte) ?*
- 2. Si des décisions ont été prises à ce sujet, quelles ont-elles été et quand cela a-t-il été fait ?*
- 3. Comment s'est décidé le transfert du secteur des Gérances de la direction des Finances à d'autres directions (essentiellement DASLI, un peu DAIE, autre) ?*
- 4. Comment le transfert a-t-il été effectué et à quel moment ?*

Il est répondu à cet ensemble de questions de la manière suivante :

Oui une orientation a été donnée et la 1e décision date du 12 février 2018. Elle consistait à

- Confier la gestion à la SCHL pour une année, et permettre à DASLI de s'organiser
- Mandater M. Altermath pour cela, y compris la préparation d'une communication au Conseil communal à propos l'internalisation
- Charger la DASLI d'élaborer une politique communale du logement et préparer un préavis municipal pour le Conseil communal relatif au projet d'internalisation afin d'obtenir les montants nécessaires à l'engagement

du personnel requis. Ce préavis devait également répondre aux postulats de Mme Isabel Jerbia et de M. Steven Pilet, et dans l'idéal aux postulats et motions plus anciens de MM. Gonthier et Christen.

Là-dessus s'est posé le problème des marchés publics. La Municipalité pensait que confier la gestion pour un an à SCHL (Société Coopérative d'Habitation Lausanne) ne nécessitait pas de passer par les marchés publics. Mais comme il s'agissait d'un contrat à renouveler d'année en année, il aurait quand même fallu passer par les marchés publics. Dans ces conditions, la SCHL a renoncé à ce mandat car c'était trop compliqué pour elle à organiser pour une courte période et pour une somme finale de l'ordre de Fr. 130'000.-/an

Le 26 mars 2018 la Municipalité renonce donc à la solution avec la SCHL. Dès lors elle charge DFG, en collaboration avec la DASLI, de prendre les mesures nécessaires et de poursuivre la rédaction du préavis en réponse aux postulats de Mme Jerbia/ M. Pilet (voir aussi les questions/réponses ci-dessous). Dans les faits c'est surtout DFG qui a rédigé ce document, et pratiquement pas DASLI. Les informations dans ce sens ont été communiquées aux différents services concernés. Il n'y avait donc aucune volonté de discriminer DASLI.

Dans la réalité, et sans entrer dans les détails, la Municipalité explique que les tensions de l'époque étaient surtout à son niveau. En particulier, le Municipal en charge de DASLI a refusé de travailler sur le service Gérances tant que l'entier de ce service et de ses attributions politiques n'étaient pas intégré à sa direction. Il estimait par ailleurs qu'il ne disposait pas alors du personnel nécessaire. Au niveau des services eux-mêmes, malgré des rapports parfois "distendus", ça fonctionnait mieux. Gilles Altermath précise qu'il a toujours eu d'excellents contacts avec la cheffe de service, et que le moment venu, la technicienne de Gérance a été très bien accueillie à DASLI.

Un commissaire se demande tout de même pourquoi avoir imaginé faire appel à la SCHL pendant une année alors qu'en 2017 le cahier des charges du nouveau chef de service de la DASLI intégrait des compétences de gérance ? Pour mémoire l'ancien chef de service avait donné sa démission à la suite de la recomposition du dicastère et de la prochaine intégration du service Gérance à la direction.

Pour cela il faut remonter aux années précédentes (2016-2017). Dans la perspective du départ de M. Altermath, la DFG a proposé d'analyser la gestion des immeubles, avec une évaluation financière et des compétences en personnel. Ceci dans l'objectif de la réinternalisation complète de la gestion du patrimoine immobilier (selon le plan de législation).

L'analyse de DFG conclut que pour faire cela, il faut

1. Laisser les aspects techniques au service Gérance pour l'année 2017
2. Confier l'aspect de politique du logement à DASLI. Ce point devait figurer d'ores et déjà dans le cahier des charges du nouveau chef de service DASLI.
3. Établir un cahier des charges pour un successeur à M. Altermath, axé purement sur les finances.
4. Au milieu de l'année 2018, au moment du départ de Gilles Altermath, la séparation des services aura lieu, avec un service gérance incluant la conciergerie.

Par ailleurs, des contacts avaient été pris, dès mars 2017, avec différentes coopératives de gérances, dont la SCHL et Charmontey, pour une éventuelle collaboration lors de l'opportunité d'achat d'immeubles à Vevey pour plus de 30 millions. Toutes les coopératives avaient alors renoncé à ce projet d'achat, mais les contacts ont été maintenus par la Municipalité.

Dans son rapport/préavis du 4 juin 2018 (Réponse aux postulats de Mme I. Jerbia et de M. S. Pilet) la Municipalité réitère la mise en place de la proposition de DFG pour fin septembre (technique à Finances, politique à DASLI). Dans ce but elle confirme la procédure d'engagement d'un gérant d'immeuble pour remplacer Gilles Altermath.

B. Deuxième série de questions concernant le poste de Gérant d'immeuble rattaché à la DASLI :

1. *Quand la décision de créer celui-ci a-t-elle été prise et quelles en étaient les motivations ?*
2. *Quand s'est décidée la mise au concours du poste (avec le cahier des charges déjà transmis à la Cogest) ?*
3. *Quelles sont les raisons du retrait de ce poste ?*
4. *Par la suite, quelles ont été les réflexions et décisions de la Municipalité concernant la transformation de ce poste en un poste d'adjoint à la cheffe de service ?*

Il est répondu à cet ensemble de questions de la manière suivante :

Comme mentionné ci-dessus, la décision a été prise au printemps 2018. La mise au concours date de fin septembre 2018.

Sur la question du retrait de ce poste, M. Renaud peut répondre : il a assisté aux entretiens avec M. Altermath en décembre 2018, qui consistait en l'analyse des dossiers de candidature (en automne-hiver 2018) et en divers entretiens (en janvier 2019). Il a alors été constaté qu'il y avait moins de candidats qu'espéré et que les meilleurs d'entre eux se sont désistés. Donc le choix a été estimé insuffisant, ce qui a motivé le retrait du poste sous cette forme.

Pour la suite, il est rappelé que cela concerne évidemment des événements qui ont eu lieu au début de l'année 2019. Il s'est agi de rendre le poste plus attractif en lui adjoignant la fonction d'adjoint du chef de service. Ainsi pour la DASLI, qui n'a pas beaucoup de personnel d'une manière générale, cet engagement d'adjoint de chef de service avec un profil de gérance d'immeuble est un plus. C'était un défi de trouver une telle perle rare, mais ils y sont parvenus.

Il est précisé que, si la décision était du ressort de la Municipalité, la procédure s'est déroulée avec la cheffe de service.

Troisième série de questions concernant les postes (EPT) du service gérances et leur évolution entre le début et la fin 2018:

1. *Combien, comment et où sont répartis les EPT « Gérances » qui se trouvaient sous la direction des Finances / Gérances ?*
2. *S'il y a des variations en nombre total, comment cela s'explique-t-il*

Il est répondu à cet ensemble de questions de la manière suivante :

- Pour mémoire le transfert de Gilles Altermatha eu lieu à fin septembre 2018
- Une technicienne bâtiment à été transférée à DAIE, à 95%
- Un poste d'administration a également été transféré à DASLI, à 100%
- Le régisseur des vignes est transféré à la DEP avec une répartition 30%/70% entre gérance et vigne. Il prendra sa retraite en 2019.
- L'entier des concierges est transféré à DAIE avec une partie "logement" supervisée par DASLI.
- Au final il n'y a pas eu de variation du nombre d'EPT.

C. Quatrième série de questions diverses:

1. *Internalisation de la gestion du patrimoine immobilier de la ville : le secteur Gérances, tel qu'il est maintenant (à fin 2018) constitué, est-il en mesure de gérer l'ensemble des 433 biens du patrimoine communal si l'internalisation se concrétise ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?*

R: A fin 2018 et début 2019: la réponse est non, le service n'était pas en mesure de gérer l'ensemble du patrimoine. Mais avec l'engagement en mai 2019 d'une adjointe à la cheffe de service, qui a toutes les formations requises, y compris dans la gestion d'immeubles, le service Gérances, au sein de DASLI, devrait pouvoir assumer la gestion de l'ensemble du patrimoine communal.

2. *Pourquoi le rapport-préavis 15/2018 « Réponse aux postulats de Mme I. Jerbia ... S. Pilet... » du 4 juin 2018 a-t-il été rédigé uniquement par la DF et non conjointement avec la DASLI qui allait reprendre le service peu après ? Pourquoi celui-ci a-t-il été retiré le 28 juin 2018 par la Municipalité ?*

R: Comme déjà dit ci-dessus, le 4 juin 2018, la Municipalité a soumis au Conseil le 13 Juin 2018 un rapport préavis concernant les postulats De Mme I. Jerbia et de M. S. Pilet. Il a été écrit par DF, soumis à DASLI, et même à DAIE.

La séance de commission a eu lieu le 9 juillet 2018 mais, selon un commissaire qui y siégeait, il n'y a pas eu de réponse à la question de la politique du logement. Ensuite, vu le rapport de la commission, qui concluait que le rapport/préavis était incomplet, la Municipalité a décidé de retirer le préavis, dans le but de l'améliorer en fonction des remarques faites par la commission ad hoc.

Cependant le Conseil communal n'a pas été officiellement averti du retrait de ce préavis (et du rapport de la commission). Cet oubli n'était pas une volonté de la Municipalité.

3. *De manière générale, suite aux années 2017 et 2018, quel est la vision générale de la Municipalité au sujet d'une politique communale du logement et quels sont ses objectifs pour la fin de la législature concernant l'organisation du secteur des Gérances et la gestion des biens locatifs et commerciaux propriétés de la ville ?*

R: Ces questions concernent évidemment 2019 et les années suivantes. Il est difficile d'y répondre aujourd'hui, avec l'engagement tout récent de l'adjointe à la cheffe de service DASLI, et l'absence actuelle de cette dernière. En attendant il a été décidé de prolonger le mandat des régies jusqu'en juin 2020. Mais l'objectif de l'internalisation demeure.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Madame la Syndique et à MM. les Municipaux, ainsi qu'à M. Altermath, pour la franchise des discussions, leurs réponses à ses questions et le temps mis à sa disposition.

Pour la sous-commission
Jennyfer Vincent

10. Direction de la culture, y compris la Bibliothèque municipale et les musées

La sous-commission s'est réunie le jeudi 21 mars 2019 pour examiner le rapport de la Direction de la culture (pp. 117 à 153 du rapport de gestion de la Municipalité), en présence de M. Jacques Ansermet, Municipal ad hoc de la culture, et des intervenants suivants selon les rapports:

- Mme Joana Duarte, Chargée de projet à la direction de la culture
- M. Yann Buchs, Directeur de la Bibliothèque municipale
- M. Luc Debraine, Directeur du Musée suisse de l'appareil photographique
- Mme Françoise Lambert, Conservatrice du Musée historique de Vevey
- Mme Fabienne Zimmermann, adjointe administrative du Musée Jenisch Vevey
- Mme Camille Jaquier, Conservatrice adjointe du Cabinet cantonal des estampes

10.1 Direction de la culture

Il est précisé que Mme Duarte était auxiliaire à 50% lors de l'année 2018 et qu'elle est présente en qualité de chargée de projet à la direction de la culture et de rédactrice du rapport « Culture 2018 », en remplacement de l'adjointe à la cheffe de service Mme Joséphine Affolter, en congé maternité.

La nouvelle cheffe de service de la culture n'est pas encore engagée lors de la rédaction du présent rapport et le sera pour le 4 avril 2019 en remplacement de Mme Neumann, partie en octobre 2018.

Q: Au sujet de ce départ la sous-commission s'interroge sur ses causes après seulement quelques mois de fonction ? Vevey ne serait-elle pas assez attractive pour des chefs de services ?

R: Sûrement pas, Madame Neumann a effectué un magnifique travail pour la ville et a mis en place beaucoup de choses qui ont permis que le travail se poursuive malgré une période sans direction.

Dès sa nomination comme cheffe de Service (80%) le 03.03.2018, Mme Neumann a assuré la direction ad interim du Musée Jenisch Vevey. L'adjointe aux affaires culturelles a pris ses fonctions (80%) le 01.09.2018.

Le service fait aussi appel à des auxiliaires pour des mandats de durée déterminée, par ex. pour Pictobello (50%) ou le suivi des affaires courantes comme la carte Sésame.

Q: Quelles sont les raisons du départ de Mme Neumann et est-ce que le service peut s'attendre à de gros changements ?

R: Mme Neumann était présente pour Vevey depuis de nombreuses années et pas seulement depuis 8 mois comme directrice de la culture. Toutefois, la planification culturelle se faisant sur 10 ans, une continuité certaine est attendue. Il n'y aura pas de révolution.

Q: Où en est-on avec les diverses conventions liant la ville avec la FAS, le Théâtre de l'Oriental ou l'ATAC ? Et pourquoi doit-on les renouveler ?

R: Ces conventions doivent être renouvelées depuis un certain temps et auraient dû être finalisées en 2018. Les négociations ayant pris du retard, espérons que 2019 verra enfin ces conventions réactualisées. Pour la convention avec l'ATAC (Rocking Chair), Les discussions ont débuté en janvier 2018.

Le but des conventions bi- et tri-parties, est de sécuriser le financement des institutions culturelles concernées. Il s'agit d'une exigence du canton pour sa participation financière. Leur mise à jour régulière n'est pas du fait de la ville mais bien de l'évolution des institutions dans le temps.

Q: Que se passe-t-il avec le BURO19 ? Quelle est sa fréquentation ?

R: Mme Mélanie Burnier (The Work Hub Sàrl), qui avait aidé au lancement du projet, n'est pas restée par la suite. Dès lors, en 2018, la gestion du lieu reste floue et aucune statistique n'est tenue. On sait toutefois que le lieu est utilisé de manière régulière et est utile aux associations et sociétés locales.

Suite à une mise au concours, un nouveau gestionnaire a été maintenant engagé. Ce dernier, tout comme son prédécesseur, a accepté d'offrir son temps de travail ce qui devrait permettre au BURO19 d'équilibrer charges et recettes.

Il s'agira d'un chantier pour la prochaine cheffe de service de remettre tout ça au clair.

Quant au site internet BURO19.ch, il n'a pas été créé par le service, contrairement à ceux de Pictobello et du Dansomètre. Il doit servir à mieux faire connaître cet espace de travail.

Q: Pourquoi le « Montreux Comedy Festival » ne vient plus à Vevey ?

R: Suite à leur restructuration ils préfèrent se concentrer sur Montreux. Dès lors, leur subvention ne figurera plus dans notre budget.

Q: Il semble que le RKC soit utilisé pour organiser des vide-greniers. À quelle fréquence ?

R: Une fois par an au maximum.

Q: Suite à la fin des travaux de restauration de l'orgue de Ste-Claire, le comité constitué dans ce but a démissionné. Où en est-on ?

R: Un nouveau comité vient d'être constitué et pourra poursuivre les buts de l'association, à savoir rechercher des fonds pour la réfection de la lyre du buffet de l'orgue.

La Direction de la Culture soulève une problématique concernant le remboursement des locations de salles aux associations. Il existe une certaine confusion et il apparaît que les associations ne sont pas forcément bien informées sur les critères et procédures à suivre.

10.2 Bibliothèque municipale

Au tour de Monsieur Yann Buchs, Directeur, de venir nous présenter son rapport. Ce dernier nous fait part de sa satisfaction d'avoir en 5 ans et demi gagné son pari de faire de la bibliothèque un espace vivant, de rencontres, et d'échanges : expérience qui se révèle des plus convaincante.

La fréquentation est en constante augmentation, l'augmentation de 7% par rapport à 2017 englobe tous les secteurs d'activité de la bibliothèque.

Les utilisateurs actifs de la bibliothèque sont pour 60-70% veveysans. Pour les animations, on compte un public plus large venant des environs.

Grande augmentation pour les prêts de plus de 5'000 e-books, les lecteurs inscrits empruntent gratuitement directement depuis chez eux. Les livres audio sont également à disposition.

Magazines et Revues sont aussi bien demandés. La direction est attentive à savoir lesquelles sont les plus appréciées, les abonnements étant parfois très chers pour l'une ou l'autre, il y a des choix à faire.

Parmi les nombreuses activités et animations proposées citons entre autres le « Projet de tricot urbain » qui cette année a vu les arbres du Quai Perdonnet « habillés » de carrés de laine confectionnés par le public.

Le samedi des bibliothèques, La nuit des contes, Bibliolac, les actions écologiques connaissent une forte participation et un engouement certain.

Les différents moyens de communication : Facebook, Youtube, Tweeter et Instagram touche un autre public que les usagers de la bibliothèque. Ils sont gérés par la médiatrice culturelle.

Lancement du « booktubing » (= parlons livre via internet) cette année. Vu le retour positif des usagers cette action sera développée l'année prochaine.

L'animation « 1001 histoires » destiné aux familles allophones mise sur pied depuis six ans connaît toujours le même succès, 20 animations en arabe ont eu lieu à la bibliothèque et 10 animations en portugais à la Villa Métisse.

Afin de favoriser l'intégration sociale dans la vie publique veveysanne des participants aux cours de français langue d'intégration des ateliers ont été organisés pour leur permettre de se familiariser avec la bibliothèque, de prendre connaissance de ses animations, de ses collections et de son catalogue en ligne.

La bibliothèque a accueilli des groupes d'apprenants en collaboration avec l'Association « Lire et Ecrire » qui organise des cours pour adultes en situation d'illettrisme. Un écrivain public peut être sollicité.

Monsieur Buchs nous confirme que les personnes à mobilité réduite peuvent accéder à la bibliothèque sans problème.

10.3 Musée suisse de l'appareil photographique

La sous-commission reçoit maintenant Monsieur Luc Debraine, Directeur depuis le 1^{er} juillet 2018, suite au départ à la retraite de Madame et Monsieur Yersin.

Monsieur Debraine n'a passé qu'un mois avec les anciens directeurs pour se mettre au courant de la bonne marche du musée et recevoir de nombreux dossiers, néanmoins cette transition s'est faite au mieux et Monsieur Debraine peut heureusement s'appuyer sur une équipe solide et expérimentée. Possibilité d'avoir un contact avec les anciens directeurs si besoin.

Monsieur Debraine est au bénéfice d'un contrat de 4 ans, laps de temps minimum qu'il a souhaité au lieu des 2 ans proposés initialement. Cela prend en compte son prochain départ à la retraite ainsi que le temps nécessaire à proposer une stratégie et la mettre en place pour un musée tel que le Musée suisse de l'appareil photographique.

Il est engagé à 80% actuellement mais constate une occupation à 100% et devrait prochainement faire une demande dans ce sens aux RH de la ville.

Avant leur départ les anciens directeurs ont achevé la publication des six volumes « Les Yeux des photographes ». Remarquable collection traçant l'histoire complète de la technique photographique dans les siècles passés jusqu'aux technologies numériques contemporaines.

Quatre expositions temporaires en 2018 dont celle de la photographe veveysanne Magali Koenig « Courir après la pluie » présentée dans le cadre du Festival Images.

Fréquentation réjouissante en cette année de Festival Images. Le musée a accueilli des visiteurs locaux, suisses, touristes proches ou lointains. A remarquer la gratuité des visites pendant le festival et l'action spéciale (gratuité) faite auprès des enseignants veveysans (présentation des activités) ce qui a doublé les visites des classes par rapport à 2017. Le ratio est de 75-80% veveysans, les voisins et environs pour le reste. Le souhait est émis d'établir un dialogue avec les écoles afin de résoudre le problème financier inhérent aux visites des classes puisque les parents ne sont plus sollicités financièrement pour les visites de musées, expositions, etc. Pourtant l'importance de la pédagogie dans notre relation à l'image est très actuelle et donc le musée a une carte à jouer importante à ce niveau-là.

Augmentation aussi des Fêtes d'anniversaires pour le jeune public.

L'achat de la collection Alpa-Bourgeois-Columberg est un fait marquant de l'année 2018. Cette acquisition a été possible grâce aux fonds collectés auprès de collectivités, associations ou sociétés auxquelles les anciens directeurs avaient fait appel et du Canton de Vaud qui a reconnu la valeur patrimoniale de cette collection, part importante de l'industrie vaudoise de précision des années 1930-1990, désormais protégée à Vevey.

Autre don marquant l'ensemble de 19 appareils sténopés confiés par Hans Knugel à Zurich. Les dons en appareils et matériel photographiques de Suisse ou de l'étranger sont de plus en plus nombreux et notre politique est de les accueillir tous sans exception mais de limiter les achats.

Q: Quels sont vos projets depuis le moment où vous êtes entré en fonction ?

R: Actualiser le musée dans le sens du bouleversement tout au numérique de la photo, notamment via l'omniprésence des smartphones. Aller dans le sens pédagogique de notre relation à l'image. Refondre le site internet du musée.

Q: Pourquoi et dans quelles perspectives voulez-vous refondre le site internet du musée ?

R: Le site a 8 ans et ne permet pas de réservations en ligne ce qui est très handicapant dans l'idée de développer l'aspect pédagogique et d'inciter encore plus les écoles à venir.

Q: Quelles sont vos activités périphériques ?

R: Organisation de sorties par Lavaux-Tourisme avec appareils de photos et développement des images au musée. Projet photo en lien avec la préparation de la Fête des Vignerons 2019.

Q: Quels retours avez-vous liés à la carte Sésame ?

R: La Carte Sésame offerte aux nouveaux habitants afin de les familiariser avec nos musées, etc. a un succès plutôt mitigé. Il faudrait plus d'initiatives de ce genre et en augmenter la portée.

10.4 Musée historique de Vevey

Madame Françoise Lambert, Directrice, en préambule de son rapport, nous fait part de sa satisfaction d'avoir vécu une année 2018 record en nombre de visiteurs (+ de 13'700) ce qui, à contrario, a été un peu difficile à gérer pour le personnel du musée.

Un auxiliaire a été engagé pendant le Festival Images afin de soulager le personnel habituel (1,3 EPT) fortement sollicité. Images est une période lourde et les nombreux visiteurs ne sont pas toujours disciplinés. Le personnel du musée officie aussi pour le musée de la Confrérie. On a donc pensé à la possibilité de la faire participer financièrement à ce surcroît de charges. Elle participe déjà aux frais de nettoyages et de réception (18'500 CHF/an) et surtout nous fait bénéficier d'un loyer très bas. Le loyer n'a été que légèrement augmenté lors de l'extension de l'espace attribué au Musée historique.

Après la fermeture de l'exposition « Chefs-d'œuvre du Moyen-Âge – Les six antiphonaires de Saint-Vincent de Berne », l'exposition « (détails) – photographies historiques » s'est tenue jusqu'en décembre 2018. Lors du vernissage de cette dernière plus de 40 tirages numériques sur plaques de métal ont été achetés par des amateurs de photos historiques.

Le musée a pu acquérir différentes pièces intéressantes (affiches, tableau brodé, manuscrit) et s'est enrichi de divers dons.

Par le prêt d'objets et de documents, il a aussi collaboré à plusieurs expositions. Collaboration aussi avec la DASLI afin de fêter les 30 ans du Centre de Jour du Panorama. Le musée a pu fournir informations et illustrations pour réaliser six panneaux faisant ainsi découvrir aux passants les aspects de ce quartier.

Collaboration aussi avec Montreux-Vevey Tourisme qui a permis de mettre sur pied une action intitulée « Quai des Musées » destinée à promouvoir les cinq musées (Musée suisse du jeu, Musée historique, Musée de la Confrérie des Vignerons, l'Alimentarium et le Musée suisse de l'appareil photographique) si proches les uns des autres.

Finalement le personnel du musée, ainsi qu'un auxiliaire, continue le travail d'actualisation de l'inventaire numérique des collections. Le rangement et la mise à jour du catalogue sont toujours assurés par une bénévoles, alors qu'en collaboration avec deux photographes professionnels, le musée travaille au tri et au rangement d'images remises au musée.

9'000 visiteurs sont annoncés durant la période du Festival Images pour le Musée historique de Vevey (plus de deux tiers des visites annuelles) alors que seulement 4'000 sont annoncés pour le Musée suisse de l'appareil photographique, comment expliquer cela ?

Le Musée historique de Vevey a produit un effort particulier pour le Festival Images 2018 en proposant plusieurs expositions thématiques en parallèles ce qui lui a permis d'être catalogué « pôle » de visite lors du festival ce qui n'était pas le cas du Musée suisse de l'appareil photographique.

Cet effort particulier a permis au Musée historique d'être identifié par les veveysans.

Q: Y'a-t-il une relation entre le service de visites guidées offert par l'office du tourisme et le Musée historique de Vevey ?

R: Oui, beaucoup d'échange et de mise à disposition d'information.

10.5 Musée Jenisch Vevey et Cabinet cantonal des estampes

Madame Fabienne Zimmermann, adjointe administrative, est accompagnée de Madame Camille Jaquier, conservatrice adjointe du Cabinet cantonal des Estampes, pour nous présenter leur rapport.

Année 2018 très difficile après le départ de la directrice avec en plus des autres postes vacants (notamment Direction du Cabinet cantonal des Estampes et poste de Médiation). Malgré cela, et grâce à l'investissement et à la motivation du personnel en place, le musée a réussi à fonctionner normalement. Aller à la rencontre du public quel qu'il soit, est une mission qui tient à cœur de la direction du musée Jenisch depuis plusieurs années.

Les écoles sont invitées aux visites organisées à l'ouverture de chaque exposition. Accueil des aînés et des personnes atteintes d'un handicap avec leurs accompagnants, le jeune public et leurs familles lors d'événements spéciaux comme PâkomuZé, WIZZZ-Versa, etc.

Le Festival Images a amené son lot supplémentaire de visiteurs. (3'500). Il est toutefois noté que ces visiteurs ne viennent très souvent visiter que la salle dédiée au Festival Images.

Q: Comment est gérée et quelle est l'accessibilité de la bibliothèque interne ?

R: La bibliothèque s'enrichit régulièrement d'ouvrages spécialisés dans les beaux-arts et plus précisément dans le dessin et l'estampe. Il est donc nécessaire de cataloguer ce fonds afin d'en faciliter l'accès aux spécialistes. Pour se faire, une personne auxiliaire a été mandatée pendant 4 mois à 50 %. La bibliothèque est accessible au public sur rendez-vous. A noter que chaque conservatrice s'occupe de son secteur.

Q: Comment fonctionne et quelle est la rentabilité de la boutique du musée ?

R: Notre boutique propose divers articles et ouvrages, l'idée première étant de mettre en valeur la production éditoriale du musée.

Le chiffre d'affaires est d'env. CHF 40'000. —, le rapport effectif étant encore difficile à connaître vu le changement et ce n'est évidemment pas la priorité de la direction actuellement.

Q: Quelles sont les changements des rapports avec Nestlé ? La situation actuelle du Musée est-elle en cause ?

R: Il n'y a pas de changement à la convention avec Nestlé, toutefois celle-ci a été suspendue jusqu'en 2022. Sa collection est toujours stockée au musée mais n'est plus enrichie actuellement par l'ancienne subvention Nestlé.

Le Musée a reçu une lettre de Nestlé suite au départ de la directrice l'informant de cette décision.

Nestlé ne finance plus non plus les différents projets ponctuels comme c'était le cas avant. La situation actuelle du musée est peut-être en partie en cause, toutefois la stratégie générale de Nestlé va dans le sens des limitations de subventions au niveau mondiale, donc cela reste relatif.

Q: Le fonctionnement général du musée s'est-il amélioré en 2018 par rapport à 2017 ? Cela s'améliorera-t-il avec la nouvelle directrice ?

R: Non, cela ne s'est pas amélioré par rapport à 2017. En 2018 le personnel a gardé sa motivation malgré une fatigue toujours présente pour tous : à remarquer l'augmentation des arrêts pour maladie ou absences. Les heures supplémentaires ont été soit payées, soit récupérées en vacances. Pour exemple, le programme 2019 du musée a été validé en septembre 2018 alors que ce type de programmation est habituellement validé deux ans en avance.

La programmation a malgré tout été assurée avec l'aide de 3.6 EPT en contrat longue durée dans l'attente de la nouvelle direction impatientement attendue. Néanmoins, ce n'est pas magique et l'arrivée d'une nouvelle direction prendra un peu de temps avant de se concrétiser en amélioration.

Le Musée connaît une instabilité depuis longtemps et il serait bon de se servir du passé pour régler le futur.

Q: Comment cela se fait-il qu'une situation connue en 2017 n'ait pas été améliorée en 2018 ?!

R: Il y a eu en janvier 2018 un changement de Municipal à la tête des musées. M. Agnant a remplacé M. Rivier. Depuis, un audit a eu lieu concernant les différents musées veveysans et ses résultats ont amené à l'engagement d'un nouveau directeur sur la seconde partie de l'année 2018. Le processus pour ce type d'engagement étant long, l'engagement sera effectif uniquement en avril 2019.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Monsieur le Municipal et aux auteurs des divers rapports pour leurs réponses à nos questions et le temps mis à notre disposition.

Pour la Cogest, les rapporteurs

Pascal Molliat Antoinette Walter

11. Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie (DAIE)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 27 mars 2019, en présence de Mme Elina Leimgruber, Syndique et de M. Claude Lehrian, chef de service, afin d'examiner le rapport de la DAIE (pp. 153 à 178 du rapport de gestion de la Municipalité).

La DAIE comprend quatre secteurs :

- Architecture (comprenant le service de conciergerie)
- Infrastructures
- Énergie
- Inspectorat des chantiers et prévention des incendies

Un évènement marquant de l'année 2018 a été le transfert du secteur gérance à la DASLI et le transfert du service de conciergerie ainsi que l'assistance technique, qui ont rejoint la DAIE, ce qui signifie une augmentation de 36 collaborateurs pour cette dernière.

Pour mémoire, ce transfert a été évoqué il y a déjà quelques années déjà et était mentionné dans le rapport Duplo, vers 2010.

De fait, le transfert du secteur gérance à la DASLI a été décidé vers 2014/15. Ce transfert était censé correspondre à l'engagement d'un gérant d'immeuble à la DASLI, engagement abandonné au bout du processus en fin 2018.

La syndique, Mme E. Leimgruber, annonce que la Municipalité est en train de réfléchir pour remettre ce poste au concours sous forme d'adjoint à la cheffe de service cette fois (voir pages DASLI). Elle précise que la répartition des tâches et des gens entre DASLI et DAIE est en phase test.

NB: les informations fournies ci-dessus datent de fin mars 2019. La situation a évolué depuis lors comme indiqué dans ce rapport, au chapitre DASLI.

Ce transfert permet plus de synergies entre les directions : Entre les bâtiments, les travaux, et les concierges. L'idée était de faire des cahiers des charges par site et non par personnes, ce qui permet aux concierges de transiter sans être dévolu à un seul endroit. Ceci simplifie également la gestion des absences

et du renouvellement de personnel. Ce changement était aussi l'occasion de réunir physiquement les bureaux des différentes personnes impliquées, ce qui améliore grandement la communication et les synergies. Quatre concierges « d'immeuble » à vocation sensiblement plus sociale restent sous la houlette de la DASLI vu qu'ils n'entrent pas dans le rôle de technicien volant incarné par les concierges sous responsabilité de la DAIE.

Quelques mois après ce transfert, le chef de service de la DAIE a rencontré chaque concierge personnellement afin d'avoir un retour : la situation s'avère très satisfaisante.

- Ressources humaines

La personne qui est chargée de la prévention incendie n'est plus auxiliaire, mais titulaire de ce poste.

- Statistiques

Parmi les objets qui sont financés par des tiers, il y a deux parkings, le chauffage à distance et le port de plaisance.

11.1 Architecture

- Fermeture de l'économat de la Veveyse

Le matériel de l'économat de la Veveyse a été déménagé au Collège Bleu suite à une décision de grouper les économats des établissements primaires et secondaires.

- Toiture végétalisée du bâtiment du Quai Maria-Belgia 16

Les travaux de rénovation de la toiture ont été financés par le crédit de Fr. 1'073'000.- accordé au préavis n° 35/2015 du Conseil communal. Ce préavis avait été amendé avec un crédit supplémentaire de Fr. 50'000.- pour la végétalisation du toit. Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec des étudiants de l'HEPIA, ce qui signifie que l'étude n'a rien coûté à la ville. Le résultat est étonnant et réjouissant. Le fait d'avoir installé des surfaces végétalisées avec panneaux photovoltaïques permet d'éviter la surchauffe des cellules photovoltaïques.

Il est par contre impossible de le visiter, car le toit n'est pas accessible pour le public. Il faudrait des harnais et des équipements de sécurité pour y aller.

L'investissement dans cette toiture n'est pas visible pour les humains et n'est qu'indirectement utile aux habitants. Outre l'aspect écologique et refuge pour les oiseaux, les toitures végétalisées limitent la hausse de température des toits en été. Les panneaux photovoltaïques s'en trouvent plus efficace et le bâtiment en lui-même monte moins en température avec le soleil pour le confort des habitants.

- Collège des Crosets

Les travaux de réfection du collège sont détaillés dans le rapport de visite spécifique. Pour ce qui est du nettoyage des panneaux solaires afin de maintenir leurs capacités à un niveau optimal, il sera nécessaire mais les modalités n'en sont pas encore définies.

- Entretien de la salle Del Castillo

Pour la salle del Castillo, nous sommes étonnés d'apprendre qu'il y a déjà eu 60 interventions en 2018 destinées à l'entretien de ce bâtiment remis à neuf en 2014. A partir de 2019, l'entretien courant de ce bâtiment est transféré de la Fondation des Arts et Spectacles vers le service de la DAIE.

- Raccordement CAD

Est-ce que le raccordement au chauffage à distance est aussi prévu pour les bâtiments historiques comme les églises ou le Temple St-Martin ?

En premier lieu, il est difficile de chauffer ces bâtiments de par leur nature architecturale.

L'Église Ste-Claire et le Temple St-Martin appartiennent au Canton de Vaud, et pas à la ville de Vevey, la décision ne lui appartient donc pas. De plus, le temple St-Martin n'est pas sur la ligne du CAD et son chauffage a fait l'objet d'une étude suite au postulat de M. Stéphane Molliat qui concluait que l'air pulsé installé actuellement, était le seul moyen de chauffer efficacement le lieu.

- Diagnostic bâtiment

M. Lehrian nous explique que le service utilise le logiciel de diagnostic multicritères EPIQR pour la gestion du patrimoine immobilier veveysan. Les résultats obtenus permettent de cibler et prioriser les interventions et doivent être suivis de mesures dans le budget. Le diagnostic énergétique fait partie des critères du logiciel, bien qu'il puisse être effectué via d'autres outils comme le CECB+.

Ce logiciel ne permet pas d'estimer la valeur des bâtiments, c'est un outil pour l'entretien et la planification des travaux de rénovation. De plus, le diagnostic n'est fait que sur le patrimoine accessible. Certains appartements que la ville loue à des tiers ne sont pas accessibles pour ce genre d'étude.

Pour les bâtiments loués par la ville pour son usage, le diagnostic n'est pas effectué, car c'est au propriétaire et non au locataire de faire ce travail d'entretien.

- Exercices d'évacuation incendie

Ces exercices se font en partenariat avec ASR. Le but est de réaliser un tel exercice une fois par année.

La responsabilité est confiée à la direction des écoles qui se repose sur le responsable de la prévention des incendies. Dans toutes les classes de chaque établissement scolaire, il y a des gilets en couleurs fluos qui indiquent les responsables de groupe en cas d'évacuation.

- Manifestations

La participation à la Fête des Vignerons (FdV) par le personnel de la DAIE est réglée par la convention qui a été signée entre la ville de Vevey et la Confrérie des Vignerons. Au sein de la DAIE, il y a une personne du secteur Architecture qui fait le lien. Un point important est la mise à disposition des bâtiments scolaires pour la FdV. Mais cela n'inclut pas la disponibilité des concierges de ces bâtiments ! D'autre part toutes les fournitures utilisées par la FdV ainsi que les prestations supplémentaires (hors convention) seront facturées.

Pour tous les locaux et les places que la FdV va utiliser, une personne du secteur Infrastructure a organisé l'état des lieux du domaine public et participé aux séances de chantier. Un état des lieux à la fin de la FdV sera également effectué.

Pendant les 3 semaines de la Fête, la DAIE se retire de ces bâtiments. Actuellement, la DAIE ne fait pas partie d'une commission de la FdV. A l'occasion du forage à la Place du Marché pour le montage de l'arène de la FdV un collecteur du SIGE a été percé. Cela a été l'occasion de mettre à jour les plans du sous-sol de la place.

Suite à une demande de la Municipalité à la DAIE : les heures dévolues à la FdV sont décomptées. Elles ne seront facturées que si les tâches sortent du cadre négocié dans la convention avec la FdV.

En 1999, l'implication de la DAIE (équivalent de l'époque) a représenté environ un poste à 100% durant 6 mois sur l'ensemble de la FdV.

11.2 Infrastructures

- Requalification RC780

La DAIE s'est demandé si on doit refaire complètement cette route cantonale pour un montant de 10 Mio. ; ou si on veut seulement faire des réfections partielles aux endroits nécessaires ainsi que les feux pour 3 Mio. La seconde option a été retenue pour des causes de priorisation et de budget.

- Entretien du réseau routier

Réfection ponctuelle de l'avenue de Gilamont :

La chaussée de cette avenue est dans un état catastrophique. Il existe un projet de réfection complète de cette avenue, en collaboration avec ASR. Ces travaux sont inscrits dans le plan des investissements d'ici 2020. La volonté de ralentir la vitesse sur cet axe en revanche concerne la Direction de l'Urbanisme (DU).

- Assainissement du bruit routier via des zones 30km/h et des revêtements phono absorbants

Actuellement, il y a 2 postulats à ce sujet qui ont été déposés au Conseil communal. Au mois de mai, le Conseil communal recevra un préavis concernant l'assainissement du bruit routier.

Une idée est de réduire la vitesse à 30km à l'heure. Une autre idée est de mettre du goudron phono-absorbant.

Ces mesures pour abaisser l'impact du bruit routier sont valables uniquement sur les tronçons avec plus de 3'000 passages de véhicules par jour, ce qui n'est le cas que d'un tiers environ des secteurs de routes veveysans.

11.3 Énergie

- Turbinage des eaux de la Veveyse

La participation de la ville n'est pas encore chiffrée car le projet global ne l'est pas non plus. Les soumissions sont en cours et cela va se faire rapidement.

11.4 Inspection des chantiers

- Prévention des accidents dus aux chantiers :

Au total, il y a eu 2'622 remarques en 2018. Pour 555 d'entre elles, il n'y avait "Rien à signaler". Il y avait aussi 532 "Remarques diverses". Un commissaire note qu'il est amusant que 1'087 remarques sur 2'622 ne concernent rien de particulier.

- Amiante

Q: Pourquoi ce chiffre de 34 chantiers qui ont dû être interrompu pour cause de découvertes d'amiante ?

R: Ce chiffre concerne tout le district. Parfois, le diagnostic amiante n'est pas fait correctement avant l'ouverture d'un chantier. Mais cela reste beaucoup.

C'est la poussière d'amiante qui pose problème, donc tant que personne ne démonte un élément contenant de l'amiante, cela ne pose aucun problème.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Mme Leimgruber, Syndique et à M. Lehrian pour leurs réponses à nos questions et le temps mis à notre disposition.

Pour la Cogest, les rapporteurs
Dora Rentsch Pascal Molliat

12. Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports (DJEFS)

La sous-commission s'est réunie le mercredi 10 avril 2019, en présence de M. Jacques Ansermet, Municipal ad hoc, de Mme Manon Fawer, cheffe de service, de Mme Sarah Gisler, responsable du secteur éducation, et de MM. Marco Pavarini, responsable du secteur jeunesse, Alexandre Tangerini, responsable du secteur famille et Piotr Wiacek, responsable du secteur sports, afin d'examiner le rapport de la DJEFS (pp. 175 à 188 du rapport de gestion de la Municipalité).

Q: Un commissaire demande comment est organisée la DJEFS.

R: La cheffe de service répond qu'en 2013, le service s'est organisé en quatre secteurs et qu'il existe une bonne synergie entre ceux-ci. Cette nouvelle organisation est un processus long et complexe à mettre en place, et celui-ci est re-questionné chaque année dans le but d'être cohérent avec les projets, les besoins et les missions de la ville. Mme Fawer indique que les secteurs sont autonomes, mais qu'il est nécessaire d'uniformiser les procédures ; la standardisation permet une harmonisation. D'autre part, une séance mensuelle réunit les cadres de la DJEFS, notamment pour l'analyse des ressources humaines et le pilotage des projets transversaux dont elle est responsable. Parfois, les secteurs sont accompagnés

par des entreprises externes pour mettre en place des changements, ce fût le cas en 2018 pour la réunion des trois pôles du secteur Jeunesse.

Au niveau administratif, les trois logiciels informatiques installés au niveau communal en 2018 ont favorisé l'uniformisation des procédures, notamment la facturation des prestations de la DJEFS, les procédures d'engagement des collaborateurs et la gestion électronique des dossiers.

Le Municipal exprime que, depuis son arrivée, il a constaté que le service fonctionne très bien et que son organisation est bonne.

12.1 Secteur Jeunesse

Au niveau du secteur Jeunesse, il y existe trois types d'activités : l'animation, l'éducation de proximité (TSP, Travail social de proximité) et le conseil Ecole-Famille. En 2018, ces trois pôles ont été regroupés dans les mêmes locaux à la Rue de l'Union 15b Une entreprise (Strategos) a été mandatée pour accompagner ce regroupement et d'identifier les similitudes dans les fonctionnements de ces trois pôles. Cet accompagnement s'est déroulé sur quatre séances.

Mme Fawer et M. Pavarini expliquent que plusieurs animatrices et animateurs ont démissionné depuis 2016 (une démission en 2016, une démission en 2017 et deux démissions en 2018) car ils ne souhaitent pas continuer à travailler au sein du secteur Jeunesse, ne se reconnaissant pas dans ce nouveau fonctionnement. Mme Fawer qualifie ces départs successifs d'hémorragie et a dès lors souhaité une analyse au vu des divergences apparues. Une personne externe a été mandatée pour effectuer une forme d' "audit en immersion" qui a duré 12 jours. Le rapport de cet audit contient un diagnostic et a été transmis à la DJEFS. M. Pavarini indique de son côté qu'il travaille au sein du secteur Jeunesse depuis dix ans et qu'il n'est pas forcément inquiet. Il a déjà vécu de nombreux départs au sein du secteur.

Note à propos de ce "rapport d'immersion":

La Commission de gestion a demandé, via une lettre de son Président à la Municipalité, à avoir accès à ce rapport pour mieux comprendre les raisons de ces départs successifs et les mesures envisagées pour remédier à cette situation.

La réponse écrite de la Municipalité, reçue le jour même de l'analyse du rapport de la DJEFS, signale que ce document ne peut pas être transmis à la Commission de gestion, étant considéré comme un document interne de travail.

Un commissaire indique cependant que la Commission de gestion a un droit d'investigation et que la Municipalité est tenue de fournir les documents nécessaires à l'exercice de son mandat (art. 93e de la Loi sur les Communes).

Le Municipal confirme que le document en question ne peut pas être transmis.

Un autre commissaire demande quel est l'intérêt de faire un audit dans ces conditions.

Le Municipal répond que le rapport ne peut pas être consulté, au vu du droit à l'information et des droits des personnes concernées. Le service juridique a analysé le cas et a conseillé la Municipalité de ne pas le transmettre.

Après discussion, une demande de conciliation est adressée au Préfet de la part de la Commission de gestion, via une lettre de son Président, afin d'avoir accès tout de même à ce document. Une séance est fixée au 23 mai à la Préfecture, en présence de Mme Elina Leimgruber, Syndique et de M. Jacques Ansermet, Municipal, et d'une délégation de la Cogest. Il en ressort que le document en question est plutôt un "rapport de coaching", demandé par le service. Il cite de nombreuses personnes nommément et donne le détail des situations. C'est pour cela que la Municipalité considère que ce document ne peut pas être transmis à la Cogest. Une conciliation est finalement trouvée et les conclusions résumées de ce document ont été fournies aux membres de la Cogest le 13 juin 2019, après avoir été relues et approuvées par le Préfet qui avait lu le rapport initial.

En 2018, suite au départ en mars (démission en 2017) de l'animatrice en charge d'Animai, ce sont les deux autres animatrices qui ont repris la gestion d'Animai. Jusqu'en juin, elles ont été remplacées dans leurs tâches par un collaborateur auxiliaire qui a repris les animations dans les quartiers. Il a été décidé de ne pas engager d'animateur ou animatrice tout de suite en juillet. A la fin 2018, un animateur en formation, déjà

présent comme auxiliaire, a été engagé en poste fixe. En 2019, il est prévu d'engager deux autres animateurs ou animatrices. Le service comptera ainsi trois postes d'animateurs à 60% (CDI) et un animateur en formation.

Q: Un commissaire demande pour quelles raisons une personne en CDI a été remplacée à son départ par une personne auxiliaire en CDD.

R: La cheffe de service répond que le service était encore en train de se mettre en place et que cela prend du temps. Le but est de se donner une marge de manœuvre.

Q: Un commissaire demande s'il existe un document d'entretien de sortie détaillant les motifs de départ pour chaque employé.

R: La cheffe de service répond que les ressources humaines organisent un entretien de départ avec chaque collaborateur, sans la présence des responsables du secteur, et que ces documents sont conservés par le service des Ressources Humaines. Dans le cas des départs des quatre animateurs ces dernières années, M. Pavarini a également toujours effectué des entretiens de départ

Concernant l'animation socioculturelle, il est précisé que celle-ci a également lieu en-dehors des vacances tous les jeudis et vendredis soirs.

Q: Un commissaire demande si des habitants externes à la ville de Vevey bénéficient du travail social de proximité.

R: Le responsable du secteur répond que 80% sont des habitants de Vevey et 20% proviennent des communes avoisinantes.

Q: Concernant les incivilités commises au sein de la ville, une collaboration étroite existe entre la police, la DEP et e secteur Jeunesse.

R: Au niveau des projets communautaires, le travail est basé depuis quatre ans sur la prévention des jeunes entre 18 et 25 ans. Celui-ci est financé depuis une dizaine d'années par la Commission de prévention de la Riviera (voir rapport de gestion SAI 2018, page 17).

Q: Un commissaire demande si le service envisage de mettre des nouvelles boîtes d'échanges ailleurs.

R: La réponse est oui, une boîte va être installée à l'Avenue Rollier.

Q: Un commissaire demande si les trois heures de permanence hebdomadaires Jet Service Riviera sont suffisantes.

R: Il est répondu que non, mais c'est la commune qui fournit les locaux et cette permanence est financée par le Centre Social Protestant (CSP), la ville de Vevey, l'ARAS et le CFP.

12.2 Secteur Éducation

Un changement dans la facturation des coûts des camps de vacances s'est récemment opéré. Depuis le 1^{er} janvier 2018, à la suite d'une directive fédérale, chaque famille paie environ huitante francs (en fonction de l'âge des enfants).

- Ressources humaines

Il est indiqué qu'une infirmière scolaire et un assistant dentaire ont été engagés.

- Promotion et fête des écoles

Q: Un commissaire demande quel est le bilan des promotions et fête des écoles.

R: Il est répondu que le secteur Education tire un bilan très positif. Il y a plus de participation des classes, ainsi que le secteur Jeunesse et d'autres partenaires.

- École à la montagne La Cheneau

Un moyen de transport avec une remorque est à disposition des écoliers. Un minibus a été payé par la Loterie romande.

- Établissements primaire et secondaire de Vevey

Suite à une question d'un commissaire, il est indiqué que depuis 2011, pour une question d'hygiène, les établissements scolaires utilisent des serviettes en papier.

- Colonies de vacances

Elles sont organisées par l'association des colonies de vacances de Vevey, en collaboration avec les secteurs Éducation et jeunesse, les moniteurs, le directeur des colonies, les animateurs socioculturels, ainsi que des personnes formées et non formées engagées par la ville de Vevey.

- École de musique Crescendo

L'école de musique Crescendo est indépendante de la ville de Vevey et répond aux demandes des Veveysans et environs.

- Collaborations et représentation

Q: Un commissaire évoque l'implication du secteur Éducation dans la préparation de la Fête des Vignerons notamment en ce qui concerne l'utilisation des bâtiments scolaires. Il demande si le nombre d'heures (ou ETP) consacrés aux tâches liées à la FDV ont été calculés.

R: Mme Gisler n'a pas le nombre d'heures en tête, mais peut sans autre communiquer cette information par la suite car 5 à 10 visites ont été organisées en 2018. Elles devront être réitérées en 2019 pour effectuer l'état des lieux de sortie suite à la fête.

12.3 Secteur Famille

Q: Un commissaire demande si un service de nettoyage a été engagé.

R: Actuellement, deux entreprises prennent en charge l'entretien des établissements.

Q: Un autre commissaire demande pourquoi autant de Valaisans ont été engagés dans les garderies.

R: La cheffe de service répond que le traitement est égal pour tous les candidats. Vevey étant situé entre les cantons du Valais et de Fribourg, les demandes venant de ces cantons pour des postes d'éducatrices sont inévitables.

Concernant les devoirs surveillés, les personnes accompagnant les élèves ont un statut d'auxiliaire et sont payées par la ville.

Q: Un commissaire se demande quel est le nombre d'heures effectués par les unités d'accueil,

R: le responsable du secteur, M. Tangerini, indique que trois nouvelles unités d'accueil parascolaire (UAP) ont été ouvertes durant l'année 2018 pour remplacer des unités périscolaires.

En juin 2018, le Réseau Enfance Vevey & Environs (REVE) a mandaté une personne externe pour l'analyse du besoin, des demandes et des attentes des différents partenaires. Lors d'une séance de réseau il a été décidé que la ville de Vevey ne serait pas la ville répondante du réseau. Les communes ont proposées que les parents paient 50% de charges. La ville de Vevey a demandé à diminuer ces charges, car les parents risquent de ne plus être en mesure de les payer. Actuellement, le service est en train d'étudier les tarifs à proposer aux parents. Ceux-ci seront définis au mois de mai 2019.

12.4 Secteur Sports

Le responsable du secteur des Sports, M. Wiacek, nous apprend que la formation Open Sports promeut la pratique des activités sportives en salle proposées gratuitement.

Q: Un commissaire questionne le principe du soutien pour le projet « Sport scolaire facultatif »

R: La cheffe de service répond que ce soutien est logistique mais aussi financier et qu'il suit des consignes strictes.

- Piscine de Vevey-Corseaux Place

Concernant la piscine de Vevey- Corseaux- Plage (VCP), le secteur des Sports travaille en collaboration avec son personnel afin d'améliorer l'aménagement de la structure et d'être en mesure de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Chaque année, une visite est organisée bien avant le début de la saison estivale afin de déterminer les travaux nécessaires.

- Patinoire de Vevey

Les écoliers auront accès à la patinoire de Vevey gratuitement. L'année 2018 est la première année déficitaire, mais il n'y a pas d'essoufflement de la demande. L'affluence de la saison en cours (2018-19) est excellente avec plus de 20'000 entrées. Le résultat de la patinoire dépend fortement du niveau d'enneigement, les gens viennent beaucoup patiner lorsqu'ils ne peuvent pas aller skier.

Q: En fin de séance, un commissaire demande au responsable du secteur Jeunesse si des démarches ont été entreprises avec la Fête de Vignerons pour la mise en place d'actions de prévention.

R: Il est répondu qu'un membre de la Confrérie avait fait une demande pour un projet de prévention. Celui-ci a été mis en place par cinq partenaires, dont le secteur Jeunesse de Vevey et l'animation jeunesse du cercle de Corsier, en 2017 et 2018.

La réponse de la Fête de Vignerons a été qu'elle ne disposait pas de budget suffisant pour un tel projet de prévention.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Monsieur le Municipal et aux auteurs des divers rapports pour leurs réponses à nos questions et le temps mis à notre disposition.

Pour la Cogest, les rapporteurs

Marcia Ciana Gilles Perfetta

13. Direction des finances (DF)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 28 mars 2019, en présence de M. Etienne Rivier, Municipal et de M. Emanuel Ferrara, adjoint du chef de service M. Alain Hersperger, dont l'absence est excusée par M. Rivier, afin d'examiner le rapport de la DF (pp. 189 à 196 du rapport de gestion de la Municipalité).

- Organisation de la direction

Q: Quand et de quelle manière s'est passée la transition de chef de service des finances Altermath – Hersperger ?

R: M. Hersperger a commencé le 1er février 2018 et M. Altermath est « parti » au 30 septembre 2018. Ils ont donc eu 8 mois pour faire la transition.

Q: Quand s'est déroulée la transition du service gérance vers la DASLI ?

R: M. Ferrara indique que la date formelle est le 1er juillet. Mais dans les faits, il n'y a pas de date exacte.

Pour rappel, le service Gérances était intégré à la Direction des Finances jusqu'aux transferts vers la DASLI et la DAIE.

- Comptes de l'exercice 2018

Q: Y'a-t-il des directives de l'état de Vaud concernant la présentation des comptes et sont-elles accessibles ?

R: Oui, elles sont accessibles mais à ce stade les services cantonaux travaillent dessus et ce ne sont encore que des recommandations et non des directives. Cela devrait devenir plus concret vers 2020-2021.

Q: Comment se déroule le contrôle interne, et pouvez-vous donner un exemple ?

R: Le contrôle interne est le travail de tous les jours du service des finances, de nombreuses tâches sont effectuées mais pas matérialisées et formalisées. Les factures sont validées puis saisies. Un des éléments du contrôle interne est, par exemple, le contrôle des soldes de comptes bancaires. Il n'y a pas de comptabilité analytique pure.

Q: Est-il possible d'avoir une visibilité sur les finances de la commune tout au long de l'année ?

R: Actuellement pas. La visibilité sur le suivi des finances se fait lors des boucllements. Il est difficile d'avoir des informations claires hors boucllement car on devrait sortir les infos « à la main » et faire une

comptabilité analytique pour sortir un indicateur. Toutefois le nouveau programme installé en 2018 permettra de le faire plus facilement.

- Activités particulières pour l'année 2018

Q: Quel est ce nouveau programme et pourquoi avoir changé ?

R: Le nouveau programme actuellement installé est ProConcept. Il est nettement plus complet que le précédent et plus actuel. Le changement était prévu afin d'implémenter un programme qui permettrait justement de simplifier la gestion des finances et d'offrir de nouveaux outils de pilotage de gestion du type tableaux de bords.

Il y a eu quelques difficultés en 2018 pour réussir à paramétrer le programme et l'adapter aux besoins de la ville de Vevey et aux spécificités cantonales notamment. C'est maintenant chose faite. Les nouvelles ressources humaines attribuées aux finances dans le budget 2019 pourront aider à paramétrer le programme pour obtenir des outils de suivi plus performants et nécessaires.

Q: Entre le changement de chef de service et l'implémentation de ce nouveau programme, vous décrivez l'année 2018 comme « très éprouvante ». Avez-vous constaté une hausse de l'absentéisme, maladie ou autres problèmes ?

R: Il n'y a pas eu de hausse de l'absentéisme et même particulièrement peu d'absence maladie. En revanche il y a eu quelques tensions dues à la surcharge de travail induite par le changement de programme qui n'a pas fonctionné au mieux dès le début.

Q: Plus précisément sur le changement de chef de service, le chamboulement humain doit être conséquent au sein du service ?

R: On ne remplace pas M. Altermath. Cela dit cela se passe très bien avec M. Hersperger qui s'inscrit dans la continuité constructive de ce qui s'était fait jusque-là. Le changement s'est plutôt bien passé. M. Hersperger a d'ailleurs décidé de s'attaquer au dossier des assurances contractées par la ville.

Q: Quelle est la problématique vis-à-vis des assurances ?

R: Tout d'abords, on parle ici des assurances qui ne sont pas relatives aux personnes, celles-ci étant gérées par le service RH. Concernant tout le reste, rien est centralisé et donc chaque service contracte ses assurances séparément ce qui rend l'ensemble assez disparate. De plus, sans suivi adéquat, certaines polices ne sont pas mises à jour dans un sens ou dans un autre et donc les couvertures ne sont plus adaptées. Une centralisation de cette gestion permettra également d'éviter les doublons et d'imaginer une approche contractuelle globale et économique.

Un état des lieux des différentes assurances contractées par les services de la ville a commencé en 2018 et se poursuit actuellement.

- Questions diverses

Q: Dans le cas de la pose d'une plaque commémorative par une association locale, la ville annonce subventionner ladite plaque. Mais l'association a dû payer elle-même l'objet puis se le faire rembourser, est-ce normal ?

R: Oui dans ce cas, car c'est l'association qui est mandante et donc responsable de la commande. La ville se contente de subventionner. Si la ville payait directement la responsabilité serait différente. Il y a des exceptions historiques mais il s'agit du processus normal.

Q: La ville vérifie les comptes d'associations et de fondations, dans quel cadre ?

R: Il s'agit de savoir si les comptes sont bien tenus dans le cas d'entités bénéficiant de subventions. Cela peut-être également un soutien ponctuel. Cela se fait soit sur demande de la ville, soit directement des associations ou fondations.

Q: Est-ce que la direction des finances tient un décompte des heures dévolues à la Fête des Vignerons ?

R: Non, aucun décompte systématique n'est tenu. Cela sera fait en cas de tâche exceptionnelle ajoutée. Pour l'édition 2019, le service des finances n'est que peu mis à contribution contrairement à l'édition 1999 où il avait carrément tenu les comptes de la fête.

Q: Concernant l'audit sur les charges des villes centres et les études liées en cours, quelles en sont les buts et les enjeux ?

R: Ces recherches sont menées dans le cadre de la refonte prévue de la péréquation canton-communes. Cela doit apporter des outils afin de mieux répartir les coûts. La notion de ville-centre fait son chemin dans le cadre de cette réflexion. Cette notion peut s'avérer particulièrement intéressante pour Vevey, afin de mettre en évidence les charges financières que supporte la ville mais qui servent toutes les communes environnantes. La participation de la ville à ces études est donc justifiée et sera certainement bénéfique.

Q: Le chapitre « État et suivi des participations » est strictement le même que dans le rapport 2017. Comment cela se fait-il et est-ce que cela a du sens de laisser ce chapitre ?

R: C'est la politique municipale d'être stable dans les participations. C'est donc normal qu'il n'y ait pas de changement. Il est envisageable pour ce chapitre de faire un rapport de législature plutôt qu'un rapport annuel.

Q: La partie concernant les participations, notamment celle d'Holdigaz, semble écrite par les entreprises concernées. Si c'est le cas, cela ne devrait-il pas être précisé ?

R: C'est le Municipal qui écrit le texte. Il l'envoie ensuite pour relecture et validation aux entreprises.

Q: Concernant la société des entrepôts, y'a-t-il un changement pour la ville ?

R: Non, pratiquement aucun changement.

Q: Peut-on avoir des précisions par rapport au couac des VMCV ?

R: Toutes les informations disponibles sont écrites dans la demande de crédits complémentaires concernant cet objet (P04/2019, voté le 28 mars 2019). Pour éviter un doublon proposition est faite de s'y référer.

Q: Est-ce que Montreux-Vevey Tourisme (MVT) peut avoir un impact sur les hôteliers pour limiter la hausse des tarifs des nuitées durant la Fête des Vignerons ?

R: Non, cela relève du domaine privé. M. Rivier indique que la Municipalité ne s'est pas souciée de l'explosion éventuelle des prix des nuitées et que le Municipal PLR qu'il est n'interviendrait pas.

La sous-commission adresse ses vifs remerciements à Monsieur le Municipal et à M. Ferrara pour leurs réponses à nos questions et le temps mis à notre disposition.

Pour la Cogest, les rapporteurs

Pascal Molliat Gilles Perfetta

14. Conclusions

Au terme de son examen de la gestion de la Municipalité de Vevey et des différents services, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey tient à faire les observations suivantes (selon l'art. 135, al. 1 & 2, du Règlement du Conseil):

- la commission regrette les tensions croissantes au sein de la Municipalité durant l'année 2018, qui ont certainement eu un impact négatif sur l'ensemble du personnel de l'administration communale, et sur l'image extérieure donnée par la ville ;
- la commission regrette que l'objectif de l'internalisation de la gérance des biens locatifs de la Ville, prévue en 2018, ne soit pas encore effective au 31 décembre de cette même année ;
- la commission regrette que le service Gérances, après son déménagement au sein de la DASLI et partiellement de la DAIE, n'ait pas encore trouvé de gérant d'immeuble au 31 décembre 2018.

Cela pris en considération, la Commission de gestion s'est prononcée par 9 voix contre 2 (2 abstentions), pour l'adoption de ce rapport et vous prie donc de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2018

VU les rapports de la Commission de gestion


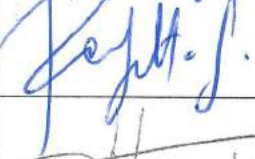
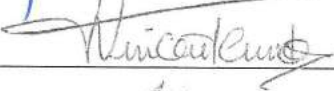
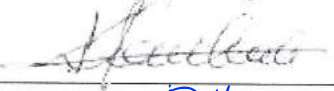




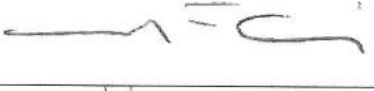
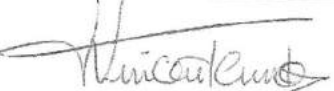







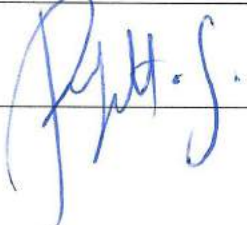
décide

- 1) d'approuver la gestion relative à l'exercice 2018 et d'en donner décharge à la Municipalité,
- 2) de la remercier, ainsi que toute l'administration communale, pour le travail accompli durant cette année particulièrement chahutée.

Pour la Commission de gestion
Pierre Butty, Président



Sous-commissions

Administration générale (AG)	Gilles Perfetta	
Ressources humaines (RH)	Gilles Perfetta	
Direction des systèmes d'information (DSI & SIT)	Jennifer Vincent Crudo	
	Dominique Kambale	
Service des affaires intercommunales (SAI)	Julien Rilliet	
Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable (DU)	Julien Rilliet	
Direction des Espaces Publics (DEP)	Marcia Ciana	
	Pascal Moillat	
Direction des Affaires Sociales et du Logement et de l'Intégration (DASLI) y compris le Services des gérances	Marcia Ciana	
	Jennyfer Vincent Crudo	
Direction de la Culture, y compris les Musées et la Bibliothèque municipale	Antoinette Walter	
	Pascal Moillat	
Direction de l'Architecture et des Infrastructures et de l'Énergie (DAIE)	Pascal Moillat	
	Dora Rentsch	
Direction de la Jeunesse, de la Famille, l'Éducation et des Sports (DJEFS)	Marcia Ciana	
	Gilles Perfetta	
Direction des finances (DF)	Pascal Moillat	
	Gilles Perfetta	

Principe du droit à l'information des membres de la Commission de gestion

Séance du mercredi 9 janvier 2019, à 14h00, Hôtel de Ville, salle 6

Présents :

Service des communes et du logement (SCL) :

- Mme Corinne **Martin** Cheffe de service - Mme Amélie **Ramoni-Perret**, Juriste

Municipalité (Mpté) :

- Mme Elina **Leimgruber**, Syndique - M. Etienne **Rivier**, Municipal (jusqu'à 14h30) - M. Michel **Renaud**, Municipal

Commission de gestion (COGEST) :

- M. Pierre **Butty**, Président - Mme Antoinette **Walter** - Mme Isabel **Jerbia** - M. Julien **Rilliet** - M. Pascal **Molliat** - M. Gilles **Perfetta** - Mme Norma **Riesen** - Mme Danielle **Rusterholz** - Mme Maria Antonietta **De Stefanis** - M. Dominique **Kambale**
- **Excusée** : Mme Dora Rentsch

Chefs de service :

- M. Grégoire **Halter**, Secrétaire municipal - Mme Pascale **Bacher**, Secrétaire mun. adj. – Mme Colette **Rossier**, Cheffe du Service des affaires intercommunales – M. Serge **Volet**, Chef du Service des Ressources humaines – M. Robert **Schneider**, Chef du Service informatique – M. Alain **Hersperger**, Chef de la Direction des finances – M. Claude **Lehrian**, Chef de service de la Direction de l'Architecture, Infrastructures et Energies – M. Julien **Cainne**, Chef de service de la Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement durable – M. Georges **Garanis**, Chef de service de la Direction des Espaces Publics – Mme Stéphanie **Zufferey**, Cheffe de service de la Direction des Affaires Sociales, Logement, Intégration
- **Excusée** : Mme Manon **Fawer**, Cheffe de service Direction de la Jeunesse, Education, Famille et Sports

Madame la Syndique Elina **Leimgruber** ouvre la séance à 14h05 et remercie les personnes présentes.

Elle informe l'assemblée que cette réunion est organisée à la demande de la Mpté dont le but est de rétablir des relations sereines avec la COGEST, suite aux tensions apparues en 2018 et afin que la COGEST, la Mpté et les Chefs de service se basent sur le même support d'information pour la bonne marche de la transmission des informations entre ces trois entités, la COGEST restant indépendante.

La Mpté souhaite regarder vers l'avenir et que l'étude des comptes et de la gestion se fasse de manière plus paisible. C'est la raison pour laquelle le SCL a été convié, afin qu'il clarifie et précise le travail de la COGEST et la transmission des informations entre la COGEST, la Mpté et les Chefs de service.

La Mpté peut entendre que les procédures sont lourdes, elle reste transparente quant à la transmission de l'information, mais elle est tenue de suivre la loi.

Elle propose de donner la parole à Mme Corinne Martin, à Mme Amélie Ramoni-Perret, puis à M. Pierre Butty, Président de la COGEST, pour terminer par une discussion générale.

Mme C. **Martin** : a travaillé dans plusieurs communes (notamment à Vevey en qualité de Cheffe du Service des affaires intercommunales) et les grands principes qui seront énumérés sont le résultat également de son expérience. Elle n'entend pas donner de leçon. Le SCL est à disposition des communes pour apporter une aide à la décision et pour rappeler les principes de bonne collaboration entre la Mpté et la COGEST. Un tout nouveau guide a été édité et mis en ligne sur le site internet depuis le 21 décembre 2018 (voir annexe -> service des communes et du logement -> Publications -> Guide pour les commissions de surveillance (PDF, 148 Ko) qui est mis à jour 2x/an.

Elle rappelle aussi que la COGEST d'une commune n'a pas le même rôle que la COGEST du Grand Conseil.

Mme A. **Ramoni** précise que la présentation de la Loi sur les communes (voir annexe 1) qui va être faite est une description du droit en vigueur des articles relatifs au droit à l'information des membres du conseil. Le SCL peut fournir des informations aux élus communaux quant à la loi sur les communes (ici le droit à l'information des membres du conseil communal) mais, in fine, ce sont les communes qui appliquent le droit.

Cette présentation a été l'occasion pour les uns et les autres de poser des questions auxquelles il a été répondu et d'évoquer certains cas de figure donnant l'occasion de préciser ce qui a été présenté par Mme A. Ramoni.

Suite à l'exposé de Mme A. Ramoni, Mme C. Martin, Cheffe de service du SCL présente le nouveau guide pour les commissions de surveillance COGEST et COFIN édité par le SCL. Il a été mis en ligne à fin décembre 2018. Il fait notamment suite à une demande de la cour des comptes dans son rapport no 38 sur les associations de communes laquelle recommandait au SCL de préparer un guide pratique destiné aux commissions de gestion et des finances. Le SCL a commencé par un guide à l'intention des commissions de surveillance dans les communes. Il s'adresse aux 309 communes du Canton. Il a été élaboré en collaboration avec les Préfets. Un guide à l'intention des commissions de surveillance dans les associations de communes suivra.

M. Pierre **Butty** (Président de la COGEST) : remercie pour ces informations. La COGEST souhaitait se réunir en décembre déjà, mais elle a dû attendre la séance de ce jour avant d'entamer ses visites et entretiens. Elle a beaucoup de questions et souhaite que le niveau d'information soit identique pour tous.

M. G. **Perfetta** : pense qu'il y a un problème de séparation des pouvoirs en convoquant tout le monde pour cette séance. Seuls la COGEST et le Canton auraient dû être convoqués. Il demande que la Municipalité et les Chefs de service sortent, ceci afin de pouvoir continuer la séance.

Mme **Leimgruber** : rappelle que l'invitation émane de la Municipalité et qu'il était important que toutes les entités aient la même information. A la fin de cette séance, la Municipalité, les Chefs de service et les représentants du Canton se retireront. La Cogest pourra alors siéger en tant que Cogest.

Mme I. **Jerbia** : remercie également pour les informations. La Mpté a tout autant le droit de participer à cette séance que les Chefs de service.

Jusqu'où la COGEST peut traiter certaines choses : par ex. ne pas faire mention d'événements qui se sont passés avec les trois Municipaux suspendus.

Mme C. **Martin** : il faut user de bon sens dans la manière d'apprécier les informations. Certains éléments ne peuvent être rendus publics, donc ne peuvent être, par exemple, pas publiés sur Internet..

Mme E. **Leimgruber** : La Municipalité in corpore (avec MM. Jérôme Christen et Michel Agnant) a souhaité organiser cette séance, afin que toutes les parties reçoivent la même information et que les travaux concernant 2018 se déroulent de manière plus sereine. Elle rappelle que la Municipalité a toujours respecté le cadre de la loi sur les communes.

Mme Norma **Riesen** (COGEST) : se demande quelle est la fonction de la COGEST et quelles sont les communications qui peuvent être publiées ou non ?

M. P. **Butty** : souhaite connaître le rôle du Préfet par rapport au SCL ?

Mme C. **Martin** : le Préfet et le SCL travaillent main dans la main pour renseigner les communes.

M. G. **Perfetta** : toutes les questions posées concernant la LC ne sont pas des décisions juridiques, mais des aides à l'information. Un recours auprès du Préfet est possible pour une séance de conciliation.

Mme E. **Leimgruber** : confirme que les voies de recours possibles sont : le Préfet et le Conseil d'Etat.

Elle rappelle que la COGEST a la possibilité d'émettre des vœux et des observations. L'administration effectue un travail admirable mais qui peut être amélioré. La Cogest en effectuant ses visites peut identifier des éléments à améliorer, c'est la raison des vœux.

M. G. **Perfetta** : la COGEST a attendu 9 jours pour recevoir un document de la Direction des finances. L'accès est limité aux heures de bureau. Dit document a été publié dans une communication de la Mpté. Il n'y avait pas d'argument valable pour que la COGEST ne reçoive pas ce document.

Mme E. **Leimgruber** : il y a des processus à respecter et cela prend du temps.

M. P. **Butty** : la COGEST va proposer de nouvelles dates de visites et d'entretiens aux services et attend une réponse rapidement.

Mme E. **Leimgruber** : demande à ce que ces dates soient disponibles pour la séance de reprise de la Mpté du lundi 14 janvier 2019. Elle remercie une nouvelle fois toutes les parties présentes à cette séance.

Séance levée à 15h35